This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Class
7546
2

Class 7546.2

Harvard College Library

FROM THE

SALISBURY FUND.

In 1858 STEPHEN SALISBURY, of Worcester, Mass. (Class of 1817), gave $5000, the income to be applied to "the purchase of books in the Greek and Latin languages, and books in other languages illustrating Greek and Latin books."

ÉTUDE SUR LA FÊTE DES PANATHÉNÉES

LAUSANNE. — IMP. GEORGES BRIDEL & Cie

Etude

sur la

Fête des Panathénées

dans l'ancienne Athènes

PAR

ALBERT WELLAUER

DOCTEUR ÈS LETTRES

PROFESSEUR AU COLLÈGE CANTONAL DE LAUSANNE

LAUSANNE

F. ROUGE, ÉDITEUR

Librairie de l'Université

1899

Class 7546.2
~~12276.87~~

MAY 15 1961

AVANT-PROPOS

Ce travail a été commencé à la fin de 1897. Il était à peu près achevé vers la fin de 1898, lorsque nous avons eu connaissance de l'ouvrage de M. A. Mommsen, *Feste der Stadt Athen im Alterthum* (refonte de l'Heortologie) qui venait d'être mis en librairie. Nous avons dû alors revoir notre étude d'un bout à l'autre, afin de tenir compte de ce nouvel ouvrage. Il est bien évident que, sur bien des points, notre travail se trouve en concordance presque absolue avec celui de M. Mommsen. Toutefois, nous avons estimé, d'accord en cela avec plusieurs savants éminents, que notre travail avait encore son utilité et sa raison d'être. Tout d'abord, nos opinions diffèrent sur plus d'un point de celles de l'auteur des *Feste der Stadt Athen;* de plus, il nous a paru qu'un travail écrit en français, s'inspirant des méthodes de netteté,

de sûreté et de prudence qui font l'honneur de la philologie française, ne perdait pas entièrement sa valeur, même après la publication de l'ouvrage de M. Mommsen. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à le présenter comme thèse de doctorat à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier tous ceux qui ont bien voulu nous assister de leurs conseils, spécialement MM. P. Foucart, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, et B. Haussoullier, directeur à l'Ecole pratique des hautes études, qui ont été pour nous des guides dévoués et précieux. Nous les prions d'accepter ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Mai 1899.

INTRODUCTION

Les fêtes religieuses revêtaient, dans la Grèce antique, un caractère tout particulier d'importance et de solennité. Les Grecs, en effet, mêlaient, d'une manière assez intime, la religion à la plupart des actes de leur vie publique ou privée. De même qu'un autel commun réunissait chaque famille pour son culte particulier, de même chaque ville avait une divinité poliade dont le sanctuaire et le culte étaient, en quelque sorte, le centre de la vie religieuse de la cité. Aucun particulier ne se serait lancé dans une affaire un peu considérable, aucun Etat n'aurait osé entreprendre une guerre sans s'être préalablement assuré des bonnes dispositions de la divinité. Chacun sait le soin que mettaient les Grecs à ne jamais s'aliéner la faveur des immortels. Et, dans ce domaine, comme dans tant d'autres, la ville d'Athènes tenait, en Grèce, le premier rang. Les Athéniens aimaient à se vanter d'être le peuple le plus pieux de la Grèce. « Ils ont, dit quelque part un écrivain [1], deux fois plus de fêtes qu'aucun autre peuple grec ; et ils en ont tant qu'il ne leur reste plus de temps pour s'occuper des affaires publiques. » Démosthène, dans sa *Première Philippique* [2], gourmande le peuple athénien et lui reproche de ne savoir jamais trouver d'argent quand il s'agit de défendre ses

[1] Pseud.-Xénophon, *Respubl. Athen.*, III, 2, 8.
[2] Démosthène, *Première Philipp.*, § 35.

droits ou de repousser les attaques de l'étranger, tandis qu'il en trouve toujours pour célébrer avec pompe les fêtes des dieux, et certaines d'entre elles, ajoute l'orateur, entraînent plus de frais qu'une expédition maritime.

On comptait, dans la seule ville d'Athènes, une quarantaine de fêtes publiques, dont quelques-unes duraient parfois jusqu'à huit et dix jours. « Que de victimes offertes aux dieux, s'écrie Aristophane [1], que de temples au toit élevé ! que de statues ! que de processions sacrées, que de victimes couronnées et de festins religieux en l'honneur des dieux, à toutes les époques de l'année ! »

Ce n'était pas seulement le grand nombre de ses fêtes qui faisait l'orgueil d'Athènes ; c'était aussi leur éclat incomparable. Les Athéniens, comme les Grecs en général, attachaient une grande importance à toutes les manifestations extérieures du culte. C'était dans ces grandes fêtes religieuses qu'Athènes aimait à déployer un luxe fastueux, une pompe et une magnificence sans égales, qu'elle mettait à contribution tout ce qui peut flatter la vue ou exciter l'admiration, tout ce que les arts ont de plus raffiné, tout ce que peut inventer l'amour du grand et du beau. « Les jeux et les sacrifices que nous célébrons au cours de l'année, dit Périclès dans un discours [2], nous procurent une infinité de délassements à nos fatigues. »

Le peuple d'Athènes se plaisait à ces spectacles imposants, à ces cérémonies splendides, qui étaient pour lui des preuves tangibles de la puissance et de la grandeur de sa patrie. Et ce n'était pas chez lui un pur sentiment d'orgueil national : cette splendeur, ce luxe, cette pompe, ces jeux, ces concours divers étaient la manifestation extérieure de sentiments profondément pieux [3]. Nulle part autant qu'en Grèce nous ne

[1] Aristophane, *Nuées*, vers 304-310.

[2] Thucydide, II, 38.

[3] Il ne faudrait pas prendre trop au pied de la lettre cette piété des Athéniens. Comme nous le montrons plus loin, par la citation de Platon, cette piété n'était

voyons l'anthropomorphisme religieux poussé à un tel degré : les dieux des Grecs n'ont pas seulement toutes les passions et toutes les faiblesses des humains, mais ils goûtent également les mêmes plaisirs ; ces fêtes luxueuses auxquelles se complaisaient les mortels devaient procurer aux dieux honorés de la sorte un vif sentiment de plaisir et de satisfaction ; elles n'avaient pas d'autre but que de s'attirer la faveur divine [1].

Platon, qui blâmait ces croyances, ne peut s'empêcher d'en faire la constatation dans son *Second Alcibiade* [2] : « Les Athéniens, dit-il, s'en furent consulter l'oracle d'Ammon et le prièrent de leur dire pourquoi les dieux accordaient la victoire aux Lacédémoniens plutôt qu'aux Athéniens, qui pourtant leur offraient les sacrifices les plus beaux et les plus fréquents ; qui ornaient leurs temples d'offrandes plus riches qu'aucun autre peuple ; qui, tous les ans, faisaient en leur honneur les processions les plus somptueuses et les plus imposantes ; qui, en un mot, dépensaient plus, à eux seuls, pour leur culte que tous les autres Grecs ensemble. »

Nous voyons ainsi qu'en Grèce les fêtes religieuses, — et, au fond, il n'y en avait guère d'autres, — ont exercé une influence considérable sur le développement des diverses branches de la civilisation. Cette influence se fit sentir un peu partout, dans l'art, dans la littérature, voire même dans la politique et l'organisation administrative. Il vaut donc la peine de vouer à ces questions une sérieuse attention.

pas exempte de tout calcul ; ils voulaient obliger les dieux et les forcer à leur payer une dette de reconnaissance pour les bons offices dont ils étaient l'objet. Les dieux leur devaient, en retour, une protection toute spéciale. Nous savons aussi que les Athéniens ne se gênaient pas pour employer à des buts profanes l'argent du trésor d'Athéna.

[1] Cf. C. I. A., II, 302, l. 30 sq. « *Τοὺς ἀγῶνας τοῖς θεοῖς ἐτέλεσεν καλῶς καὶ εὐσεβῶς.* » Démosth., *Contre Midias*, § 52 : *ἱστάναι ὡραίων Βρομίῳ χάριν.* § 53 : *Διονύσῳ δημοτελῆ ἱερά τελεῖν,...* etc.

[2] Platon, *Second Alcibiade*, p. 148 E.

*
* *

Les Athéniens célébraient, chaque année, une quarantaine de fêtes publiques, dont quelques-unes, comme les Dionysies, les Mystères d'Eleusis, les Panathénées, ont acquis un juste renom de célébrité. Athéna, Déméter et sa fille Persephoné, Zeus et Dionysos, auxquels on pourrait peut-être ajouter Poseidon, Artemis et Apollon, étaient les dieux les plus fêtés. Et les divinités de l'Olympe n'étaient pas les seules à être honorées de la sorte : les Athéniens fêtaient de même un grand nombre d'anniversaires : des batailles, comme Marathon et Platée ; des événements politiques, comme la chute des trente tyrans (*Χαριστήρια*). Il y avait des cérémonies en l'honneur des morts (*Ἐπιτάφια*), des héros nationaux (Héracleia, Theseia), et même en l'honneur de divinités étrangères, comme les Bendidées, consacrées à la déesse thrace Bendis.

De toutes ces imposantes manifestations de la vie publique des Athéniens, une des plus célèbres, des plus importantes était, sans contredit, celle des Panathénées (*Παναθήναια*), qu'on célébrait en l'honneur d'Athéna Polias, la déesse protectrice de la ville d'Athènes. C'est à l'étude spéciale de cette solennité que s'est attaché l'auteur de ce travail ; il a cherché à reconstituer et à décrire l'organisation et le développement de cette grande fête nationale, pour autant, du moins, que nous le permettent les sources dont nous disposons actuellement.

*
* *

L'origine des Panathénées se perd dans la nuit des traditions légendaires et mythologiques. Cette fête avait pour objet la célébration de la victoire d'Athéna sur les géants. Dans ce but, le peuple athénien se rendait, en procession, à l'Acropole et offrait à la déesse une couronne d'or et un

peplos, sorte de manteau sur lequel étaient brodés les détails de cette victoire. Le fondateur de cette solennité serait, d'après la tradition, le premier roi d'Athènes, Erichthonios, qui l'aurait célébrée pour la première fois vers 1506 avant Jésus-Christ[1]. Lorsque Thésée unit en un seul peuple les différentes tribus de l'Attique (*συνοικισμός*), il en fit la grande fête nationale des Athéniens, *τὰ Παναθήναια*.

L'époque de Pisistrate marque pour notre fête une époque de complète transformation. Le tyran institua une fête quatriennale qu'on nomma les grandes Panathénées, sans pour cela supprimer la fête annuelle souvent nommée depuis petites Panathénées, ou Panathénées annuelles ; tous les quatre ans, celle-ci recevait un éclat particulier par l'adjonction de plusieurs concours ouverts aux étrangers comme aux Athéniens, notamment les jeux gymniques, hippiques, et les concours de rhapsodes. Cette organisation nouvelle était copiée sur le modèle des grands jeux nationaux de la Grèce (jeux olympiques, pythiques, etc.) ; dès lors, les Panathénées allèrent en se développant constamment, suivant dans leur évolution les institutions similaires des autres peuples helléniques. De là résultent, ainsi que nous aurons souvent à le constater, des changements perpétuels, de grandes variations dans l'organisation ou dans l'importance des concours.

Ce n'est pas tout : une autre circonstance jouait un grand rôle dans ces variations : c'était l'état des finances athéniennes. La préparation matérielle d'une fête de ce genre, qui durait plusieurs jours et comportait de grands déploiements de richesse et de luxe, n'était pas sans entraîner des frais énormes. Le témoignage d'auteurs anciens nous apprend que si les Athéniens ne savaient pas toujours trouver de l'argent pour faire la guerre, ils n'en manquaient jamais pour célébrer leurs fêtes ; mais il n'en est pas moins vrai que les sommes dont ils pouvaient disposer variaient beaucoup d'une année à

[1] Voir page 13.

l'autre. Il en était de même des contributions personnelles, volontaires ou forcées. A des époques de trouble et de luttes, où le plus clair des revenus devait servir à solder les frais de guerres onéreuses ou d'expéditions lointaines, les Panathénées ne pouvaient revêtir le même éclat que dans une époque de paix et de prospérité, où les affaires étaient brillantes et les coffres bien garnis. Ainsi donc, tout en restant le même dans ses grandes lignes, le programme des jeux subissait certaines variations dont le détail nous échappera forcément.

D'autre part, les documents que nous possédons sur les Panathénées ne sont pas très nombreux ; de plus, ils sont de dates et d'origines fort différentes. Quelques inscriptions, un certain nombre de textes glanés çà et là, de rares monuments figurés, constituent les sources uniques que l'antiquité nous ait transmises. On comprendra aisément qu'il soit malaisé avec des données si fragmentaires, d'origines si diverses, datant d'époques si éloignées les unes des autres, de reconstituer la fête dans ses détails, ou à telle époque déterminée. Si le programme général restait à peu près invariable, il n'en était pas de même des jeux, par exemple, dont la composition était sujette à des changements fréquents. Qu'on joigne à cela la pauvreté de nos sources ; on est forcé de conclure que dans l'état actuel de la science, et avec les sources dont nous disposons, nous devons nous borner à retracer les grands traits de la fête, chercher à saisir les différentes phases de son développement et n'entrer dans les détails que lorsque cela sera possible.

CHAPITRE PREMIER

Origine, développement et but de la fête.

La fête des Panathénées, ainsi que nous l'avons vu plus haut, remonte aux temps les plus reculés. Les auteurs anciens sont unanimes[1] à en attribuer la fondation au héros Erichthonios, fils, selon les uns d'Héphaistos et de la Terre, selon les autres, de ce même dieu et d'Athéna. Quoi qu'il en soit de cette paternité, ce fut cette dernière déesse qui le nourrit, l'éleva, l'instruisit, notamment dans l'art de l'agriculture, et fit de lui le premier roi de l'Attique[2]. Si l'on en croit le *Marbre de Paros*, Erichthonios aurait célébré les Panathénées pour la première fois 1242 ans avant la rédaction de cette inscription, soit en 1506 avant Jésus-Christ[3]. Il aurait même, rapporte la tradition, jeté à ce moment les premiers fondements du concours hippique, qui prit plus tard un si grand développement[4]. Au

[1] Harpocration, sub. verb. *Παναθήναια*. — *Schol.* Plat., *Parmenide*, p. 127 A. — Apollodore, III, 14, 6. — *Schol.* Aristide, *Panath.*, p. 189, 4 (III, 323 Dindorf); cf. C. I. G., 2374 (*Marbre de Paros*), ép. 1c.

[2] Les traditions font de Cécrops tantôt l'ancêtre, tantôt le descendant d'Erichthonios. D'après le *Marbre de Paros* (C. I. G. 2374) Cécrops serait l'oncle de ce roi.

[3] L'inscription connue sous le nom de *Marbre de Paros* fut composée en 264 avant Jésus-Christ, sous l'archontat de Diognetès. Inutile de dire que nous ne citons cette date précise de 1506 qu'à titre de curiosité.

[4] *Τοῦ τὸ ἅρμα ζεύξαντος*, dit le *Marbre de Paros*; cf. Apollodore, III, 14, 6. — Suidas, s. v. *Παναθήναια*. — Eratosthène, *Cataster.*, 13.

dire de plusieurs auteurs [1], le nom primitif de cette fête n'aurait pas été *Παναθήναια*, mais bien *Ἀθήναια* tout court. Ce serait Thésée qui lui aurait donné ce nom de *Παναθήναια*, lorsqu'il réunit en une seule cité les différents bourgs de l'Attique ; il fit des Panathénées, dit Plutarque [2], un sacrifice commun à tous les habitants de l'Attique ; ce fut leur grande fête nationale [3].

C'est à cela que se bornent les renseignements précis que l'antiquité nous a laissés sur toute cette première période — qu'on pourrait appeler période archaïque — des Panathénées, qui va de leur fondation jusqu'au moment où Pisistrate, par la transformation profonde qu'il leur imposa, leur donna une impulsion nouvelle. Il est probable que, jusque-là, elles furent célébrées régulièrement tous les ans, sans changement important. Cependant, quoique les données exactes nous fassent défaut, il nous est possible, en considérant de près l'histoire d'Athènes, dans ses rapports avec celle de l'agonistique en Grèce, de jeter un peu de lumière sur l'extension qu'avait prise la fête pendant cette période archaïque.

Le développement des grands jeux nationaux de la Grèce commence vers la fin du huitième siècle, pour se continuer pendant tout le septième et la plus grande partie du sixième siècle. De tout temps il a existé un certain nombre de fêtes qui, de locales qu'elles étaient d'abord, prirent bientôt une grande extension, comme celles d'Olympie, de Delphes, etc. ; vers la fin du huitième siècle, ces concours — car il en existait déjà [4] — prennent le caractère de véritables fêtes nationales. Nous pouvons, pour ainsi dire, suivre pas à pas cette

[1] Pausan., VIII, 2, 1 ; cf. Plut., *Thésée*, 24. Suidas, loc. cit.

[2] Plut., loc. cit. : *θυσίαν ἐποίησε κοινήν*.

[3] Ce n'est pas l'avis de M. Aug. Mommsen, qui identifie la fête des *Ἀθήναια* avec celle des *Χαλκεῖα*.

[4] Nous trouvons déjà dans l'*Iliade* (chant XXIII) la description des jeux célébrés en l'honneur de Patrocle : course de chevaux, pugilat, lutte, course, jet du disque et tir à l'arc.

transformation. Nous voyons, par exemple, à Olympie, le concours gymnique, le premier en date, se compléter constamment, de la quatorzième à la trente-troisième olympiade (724-648) [1] ; dès cette dernière date, on ajoute à la fête un concours hippique, qui alla toujours grandissant. A Delphes, nous trouvons, dès l'époque de Solon, des concours gymniques et hippiques complètement organisés. Les jeux de l'Isthme et de Némée existaient depuis longtemps déjà. C'est donc un mouvement général en Grèce que cette extension constante des concours dans les fêtes religieuses. Athènes ne resta pas en dehors de ce mouvement ; à plusieurs reprises, nous voyons des Athéniens remporter la victoire à Olympie ou à Delphes. Ils s'intéressaient donc à ces jeux ; l'aristocratie athénienne se faisait un devoir d'honneur d'aller soutenir, en face des autres Etats helléniques, le renom de la cité. Bien plus, la communauté, dans ce domaine, encourageait les initiatives individuelles ; Solon fit une loi qui accordait des récompenses publiques aux vainqueurs des grands jeux [2]. Quoi d'étonnant alors, que le modeste concours institué par Erichthonios se soit augmenté, lui aussi ? Ne sommes-nous pas en droit d'admettre que les Athéniens avaient aussi, chez eux, des courses organisées sur le modèle de ce qui se faisait à l'étranger ?

Des considérations d'un autre ordre nous amènent à la même conclusion. Chacun sait que la tyrannie de Pisistrate fut le résultat d'un mouvement démocratique, d'allure quasi-révolutionnaire, dirigé contre l'antique aristocratie d'Athènes. La politique du tyran fut naturellement toute à l'avantage du parti qui l'avait amené au pouvoir. Or, les courses de chars et de chevaux sont un genre de sport qui n'était abordable qu'aux nobles ; car, seule, la noblesse athénienne était assez riche pour monter et entretenir ce qu'en notre langage moderne nous

[1] Pour ce développement, voir le chapitre consacré au concours gymnique des Panathénées.

[2] Plut., *Solon.*, 23. — Diog., *Laërce* I, 55.

appellerions des « écuries de courses. » Par suite de ces circonstances, la fête des Panathénées avait dû revêtir jusqu'alors un caractère plutôt aristocratique.

La transformation que Pisistrate lui fit subir avait sans doute pour but ostensible la glorification de la déesse Athéna, qui couvrait le tyran d'une protection toute spéciale ; mais elle fut aussi le résultat de considérations politiques. En créant de toutes pièces, à côté du concours hippique, un concours gymnique et un concours de rhapsodes, il diminuait l'importance du premier ; celui-ci demeurait bien le concours le plus brillant et le plus recherché ; mais il n'était plus le concours unique ; à côté des nobles et des riches, l'homme du peuple pouvait lutter et se couvrir de gloire. Et surtout, pour pouvoir organiser d'autres concours à côté des courses de chevaux, il fallait que ces courses existassent déjà auparavant. Nous pouvons donc admettre qu'avant l'époque de Pisistrate, le concours hippique avait déjà pris une certaine ampleur, bien que nous ne puissions avoir aucun détail sur sa composition et son développement.

Dans la seconde moitié du cinquième siècle, Pisistrate, devenu tyran d'Athènes, s'appliqua à réorganiser complètement toute la fête. Désireux de prouver sa reconnaissance à la déesse Athéna, et de contribuer à la gloire et à la grandeur de sa patrie en créant des jeux qui pussent rivaliser avec les plus célèbres de la Grèce, il fonda les grandes Panathénées, *Παναθήναια τὰ μεγάλα*[1]. Celles-ci devaient être célébrées tous les quatre ans (*διὰ πεντετηρίδος*[2], *διὰ πέντε ἐτῶν*[3], etc.), avec un concours de rhapsodes, qui déclamaient les poèmes d'Homère, un concours gymnique et un concours hippique. Une fête de ce genre, ou tout au moins le premier concours gymnique, avait été déjà célébrée en 566, sous l'archontat d'Hippocleidès[4].

[1] *Schol.*, Aristid., p. 323 (Dindorf). — [2] Harpocrat., s. v. *Παναθήναια*. — [3] Aristoph. *Paix*, vers 418 (*Schol*). — [4] Marcellin., *Vita Thucyd.*, 2, (ap. Westermann).

Cette réorganisation marque une date fort importante dans l'histoire d'Athènes ; c'était tout d'abord un événement littéraire : car les poèmes d'Homère venaient d'être réunis et déposés dans la première bibliothèque publique qui ait été fondée en Grèce ; bien plus, ils faisaient l'objet d'un concours fameux entre les rhapsodes de tous les pays helléniques. D'autre part, l'introduction du concours gymnique marquait, comme nous l'avons vu plus haut, une victoire de l'élément démocratique ; la noblesse cessait d'être seule en état de prendre part aux concours publics d'Athènes, privilège dont elle avait joui pendant si longtemps.

La fête annuelle des Panathénées (*Παναθήναια τὰ μικρὰ, Π. κατ' ἐνιαυτόν*) n'était pas supprimée ; mais elle était réduite à sa plus simple expression : un sacrifice, une procession solennelle, et probablement aussi les jeux qui avaient un rapport direct avec la solennité, ou un caractère religieux plus prononcé (tels que la danse pyrrhique, le chœur cyclique, la course aux flambeaux, peut-être la course de l'apobate, etc.).

Organisées de cette façon, les Panathénées furent célébrées régulièrement et sans changement notable jusqu'à l'époque de Périclès ; elles suivirent le courant général, qui les poussait à se développer toujours davantage. Périclès leur donna leur plus grand éclat et leur complet épanouissement par l'institution (en 446/5, = ol. 83/3) d'un concours musical complet[1], avec exercices de chant, de flûte, de cithare. Dès lors elles ne subirent plus de changement. La grande fête nationale des Athéniens avait trouvé sa forme définitive. Il est bien évident que toutes les fêtes n'étaient pas identiques ; les unes avaient plus d'éclat que d'autres ; cela tenait à plusieurs causes, mais surtout à l'état des finances, puis au nombre et à la qualité des participants. Nous verrons plusieurs fois, dans le cours de nos recherches, de puissants monarques venir à Athènes faire

[1] *Schol.* Aristoph., *Nuées* 971. (Nous adoptons la correction de Meier : *Καλλιμάχου.*) — Plutarq., *Périclès,* 13.

courir leurs chevaux et remporter d'éclatantes victoires : Ptolémée, roi d'Egypte, Antiochus Eupator, Eumène, etc. [1].

Mais, somme toute, malgré de légères divergences dans le programme des différents concours, malgré l'éclat plus ou moins grand de telle ou telle fête particulière, aucune modification importante ne fut désormais introduite dans le programme général tant que dura l'indépendance de la Grèce et jusque sous la domination romaine.

But de la fête. — La fête des Panathénées avait pour but, comme nous l'avons dit plus haut, de célébrer la victoire d'Athéna sur les géants, notamment sur le géant Astérios, qu'elle aurait tué de sa propre main. C'est ce que déclare formellement le scholiaste d'Aristide [2], qui tire ses renseignements d'Aristote. Tout, dans la fête, vient corroborer cette affirmation. Les auteurs anciens et les inscriptions déclarent que la fête était célébrée en l'honneur d'Athéna, *ἤγετο τῇ Ἀθηνᾷ* (et non en l'honneur d'Erechtheus). Le peuple d'Athènes offrait à la déesse, ainsi que le prouvent plusieurs inscriptions [3], une couronne d'or comme prix de la bravoure (*ἀριστεῖον*). De plus, on revêtait la statue d'Athéna du manteau sacré, du peplos sur lequel étaient brodés précisément les principaux épisodes de sa lutte contre les géants. La preuve que cette broderie avait une signification religieuse, c'est que le sénat (plus tard un tribunal) était chargé d'examiner le projet de broderie, afin de s'assurer qu'il ne contenait rien de contraire à la religion [4].

D'autres usages de la fête rappelaient encore cette victoire,

[1] C. I. A., II, 966, 968, 969.

[2] *Schol.* Aristid., *Panath.*, III, p. 323. On ne sait rien de plus sur ce géant.

[3] C. I. A., II, 652, 660, 667, 678, etc. Ces inscriptions sont des catalogues des objets sacrés remis par les trésoriers de la déesse à leurs successeurs.

[4] Aristote, *Ἀθηναίων Πολιτεία*, cap. 49, 3. Cf. l'article de M. P. Foucart, *Revue de philologie*, 1895, p. 24-26.

la pyrrhique, par exemple, danse que, suivant une tradition [1], Athéna aurait exécutée pour la première fois après la défaite de ses ennemis. Nous avons donc le droit d'admettre que la fête des Panathénées n'avait pas d'autre objet que la célébration de la victoire d'Athéna sur les géants [2].

Ce n'est pas l'avis de M. A. Mommsen [3], qui la rattache à un cycle de fêtes agraires en l'honneur d'Erechtheus. M. Mommsen ajoute, du reste, que depuis cette origine agricole la fête aurait subi de telles transformations qu'il ne subsista pas un seul usage rappelant ce but primitif de la fête. La théorie de M. Mommsen nous paraît manquer d'une base solide : rien dans les Panathénées ne se rapporte au culte d'Erechtheus. C'est pourquoi nous n'irons pas au delà de cette simple mention.

[1] Denys d'Halicarnasse, *Ant. rom.*, VII, 72.

[2] C'est là l'opinion soutenue par M. P. Foucart, l'éminent professeur du Collège de France, dans un de ses cours.

[3] A. Mommsen, *Heortologie*, p. 14 sq. *Feste der Stadt Athen*, p. 8 sq.

Nous ne discuterons pas en détail les arguments de M. Mommsen ; une discussion de ce genre devrait nécessairement embrasser l'ensemble des fêtes athéniennes et nous entraînerait trop loin de notre sujet.

La théorie de M. Mommsen est loin d'être admise par l'unanimité des savants. M. Foucart la repousse absolument. Ce que nous disons plus haut suffira, croyons-nous, pour motiver notre opinion.

CHAPITRE II

Dates de la célébration des Panathénées. Durée de la fête.

Voilà une question qui a fait couler beaucoup d'encre et suscité de longues controverses. Aujourd'hui, grâce aux documents que nous possédons, on peut la considérer comme élucidée.

Il importe, tout d'abord, de bien établir que les auteurs anciens employaient les mots *τὰ Παναθήναια* d'une manière absolument indifférente pour désigner les deux fêtes, grandes et petites Panathénées. Ce serait une erreur manifeste que d'attribuer toujours à cette expression la même et invariable signification. Bien au contraire, chaque fois qu'on la rencontre, il faut examiner avec soin le contexte et rechercher le sens précis qu'on doit attribuer à ces mots.

On peut dire qu'il en est de même pour les inscriptions. Si plusieurs d'entre elles distinguent soigneusement entre *Παναθήναια τὰ μεγάλα* et *Παναθήναια κατ' ἐνιαυτόν*, un grand nombre d'autres ne le font pas et emploient le mot *Παναθήναια* dans les deux sens ; c'est le cas, notamment, pour la locution si fréquente dans les comptes des trésoriers de la déesse : *ἐκ Παναθηναίων ἐς Παναθήναια*. Cette locution, comme l'a fait remarquer Bœckh [1], exprime l'espace d'une année compris

[1] C. I. G., I, p. 117, 119, 209. — *Staatshaushaltung der Athener*. t. II, p. 513.

entre une fête et celle qui la suit ; c'est tantôt des grandes Panathénées aux petites ou vice versa, tantôt d'une fête annuelle à la suivante. Le mot *Παναθήναια* est donc bien pris indifféremment pour désigner les deux fêtes.

Nous avons vu plus haut que les grandes Panathénées étaient célébrées tous les quatre ans, soit une fois par olympiade. Ce retour périodique tombait toujours sur la troisième année de chaque olympiade, ainsi que l'attestent plusieurs textes, dans lesquels la fête quatriennale est expressément spécifiée. Lysias[1], dans l'*Ἀπολογία δωροδοκίας*, nous apprend que les grandes Panathénées furent célébrées sous l'archontat de Glaukippos (410/9 avant J.-C.) la 3e année de la 62e olympiade. Cela est confirmé par l'inscription C. I. A., I, 188, où nous trouvons un compte de dépenses faites sous le même Glaukippos en vue de la fête des grandes Panathénées.

L'inscription C. I. A., II, 1229 a pour objet une victoire remportée par la tribu Acamantide au concours de lampas des grandes Panathénées de 346/5 ; c'était sous l'archontat d'Archias, la 3e année de la 108e olympiade. Une autre inscription, C. I. A., II, 1181, parle d'un certain Autosthenides, qui fut gymnasiarque de la tribu Cecropis, aux grandes Panathénées, sous l'archontat de Chérondas (338/7), la 3e année de la 110e olympiade.

Il ressort de ce qui précède que les grandes Panathénées étaient célébrées la 3e année de chaque olympiade. On établit de même que les Panathénées annuelles ne tombent jamais sur cette année-là. Le discours de Lysias[2] cité plus haut nous renseigne à ce sujet : en 409/8, sous l'archontat de Dioclès (92e olympiade, 4e année), et en 403/2, sous l'archontat d'Euclide (94e olympiade, 2e année), on célébra les petites Panathénées. Nulle part il n'est fait mention de Panathénées annuelles célébrées la 3e année d'une olympiade.

[1] Lysias, XXI, 1. — [2] Lysias, XXI, 2 et 5.

Une autre question se pose maintenant : à quelle date la fête avait-elle lieu ? Il n'existe sur ce point qu'un seul témoignage formel et précis ; c'est celui de *Proclus*, commentateur de Platon, qui vivait au cinquième siècle après Jésus-Christ [1]. Les grandes Panathénées, dit-il, étaient célébrées le 3e jour avant la fin du mois d'Hécatombéon. Cette affirmation de Proclus, bien que datant d'une époque fort tardive, doit être considérée comme exacte ; tout un ensemble de faits nous prouve son bien-fondé.

Nous savons par Athénée [2] que les Athéniens célébraient les Panathénées le jour même où ils fêtaient la naissance de la déesse. Or, un scholiaste d'Homère [3] dit, à propos de l'épithète *τριτογένεια* donnée à Athéna, que la déesse reçut ce nom parce qu'elle était née le 3e jour avant la fin du mois d'Hécatombéon. Les données des deux auteurs concordent donc avec celle de Proclus. Un passage de l'*Ἀθηναίων Πολιτεία* d'Aristote [4] vient encore appuyer cette thèse : les athlothètes, dit-il, mangent au prytanée, dès le 4 du mois d'Hécatombéon, mois dans lequel on célèbre les Panathénées. Dans son discours contre Timocrate, Démosthène [5] reproche à ce dernier d'avoir fait voter un décret, par surprise, dans une assemblée convoquée le 11 Hécatombéon, sous le prétexte de prendre les dernières mesures pour la célébration des Panathénées ; celles-ci devaient donc avoir lieu peu après. Tout cela semble établir d'une façon certaine le bien-fondé de l'affirmation de Proclus [6].

Cette opinion est également confirmée par une inscription, bien que celle-ci n'indique pas de date précise. L'inscription C. I. A., II, 741, qui renferme le compte des peaux prove-

[1] Proclus, *ad Platon. Timaeum*, 9. — [2] Athénée, p. 98, l. 13. (III, 23, éd. Kaibel.) — [3] *Schol.* Hom. *ad Iliad.*, VIII, 39. — [4] § 62, 2. — [5] XXIV, § 26-30.

[6] A ce sujet, M. Mommsen entre dans une foule de détails intéressants sans doute, mais qui n'apprennent rien de plus. Les arguments que nous employons ici nous paraissent amplement suffisants pour motiver notre opinion.

nant des sacrifices publics et vendues au profit du trésor, range les différents sacrifices par ordre chronologique. Le sacrifice des Panathénées s'y trouve placé entre celui de la Paix et ceux d'Eleusis, soit entre le milieu d'Hécatombéon et le mois de Boëdromion. Il fallait donc que les Panathénées fussent célébrées entre ces deux dates : tel est le cas pour le 28 Hécatombéon.

Dans ce qui précède, nous n'avons établi aucune distinction entre les grandes Panathénées et les petites, car nous admettons que ces deux fêtes étaient célébrées à la même date. Il nous faut cependant réfuter une erreur de plusieurs auteurs anciens, *Proclus*[1], *Himérius*[2] et un *scholiaste de Platon*[3], d'après lesquels les Panathénées annuelles auraient été célébrées au printemps. Ce que nous avons expliqué plus haut prouverait déjà le contraire ; d'autre part, *Himérius* (quatrième siècle après J.-C.) et *Proclus* (cinquième siècle) vivaient à une époque où les Panathénées annuelles avaient à peu près disparu ; on les confondait souvent avec les Quinquatries romaines. Du reste la locution, si fréquente dans les inscriptions, *ἐκ Παναθηναίων ἐς Παναθήναια,* qui désigne un espace d'un an[4], n'aurait plus aucun sens si l'on admettait des Panathénées au printemps et d'autres en été. On ne peut douter, par suite, que nous ne soyons en présence d'une confusion ou d'une erreur. Cette opinion-là n'est pas soutenable. Les Panathénées annuelles sont la seule des deux fêtes qui remonte à une haute antiquité, la seule qui ait des traditions et un passé légendaires. A l'origine, quand on voulut célébrer la victoire d'Athéna sur les géants, on choisit tout naturellement le jour même où l'on fêtait l'anniversaire de la déesse[5]. Pisistrate, en créant les grandes Panathénées, ne changea rien, ni à la date, ni à la signification traditionnelle de la fête ; il chercha seulement à la rendre plus célèbre et à en faire une

[1] Proclus, *ad Plat. Tim.*, 9. — [2] Himérius, *or. 3* (cf. *Ciris*, de Ps. Virgile, v. 18-40). — [3] *Schol.* Plat., *Rép.*, p. 247. — [4] Voir plus haut p. 20. — [5] Athénée, loc. cit.

fête hellénique, en lui donnant, tous les quatre ans, un éclat inaccoutumé. Il serait donc ridicule, selon nous, d'admettre que les deux fêtes auraient été célébrées à des dates différentes.

Il reste à déterminer combien de jours durait la fête. Pour les Panathénées annuelles, le compte est vite fait. Le 28 hécatombéon avaient lieu la procession et le sacrifice ; la nuit qui précédait était remplie par la veillée sacrée (*παννυχίς*)[1] ; celle-ci, à son tour, était précédée de quelques concours de peu d'importance.

Pour les grandes Panathénées, cette évaluation est chose plus délicate. Qu'elles durassent plusieurs jours, le fait est évident, et nous n'avons pas besoin des témoignages d'auteurs anciens[2] pour l'affirmer en toute sécurité. Certains d'entre eux fixent cette durée à quatre jours[3]. Le fait peut assurément s'être présenté, mais il n'est pas probable pour les époques où la fête était très brillante. La durée de la fête devait subir de grandes variations ; elle dépendait non seulement de la valeur des prix et, par suite, du nombre des concurrents inscrits, mais aussi, comme nous l'avons vu, de l'état des finances d'Athènes, circonstance qui, autrefois comme aujourd'hui, jouait un grand rôle dans ces sortes d'affaires. Il serait donc téméraire de vouloir fixer un chiffre exact ; nous pouvons toutefois considérer les quatre jours indiqués plus haut comme un strict minimum, qui, le plus souvent, était dépassé : soit un jour pour chacun des concours musical, gymnique et hippique, et un jour pour la cérémonie religieuse proprement dite.

Résumons-nous rapidement : les Panathénées étaient célébrées chaque année à la même date, le 28 du mois d'Héca-

[1] Voir au chap. *παννυχίς*.

[2] Aristid., 13, p. 147. — *Schol.* Eurip., *Hécube.*, 469.

[3] *Schol.* Aristid , p. 145, 19 ; 147, 9. — *Schol.* Eurip. *Hécube.*, 469.

tombéon ; la 3e année de chaque olympiade, la fête prenait une envergure plus considérable par l'adjonction des grands jeux ; on la nommait alors les grandes Panathénées. Ces grandes Panathénées duraient quatre jours au moins, le plus souvent davantage ; les Panathénées annuelles ne duraient guère plus de deux jours.

CHAPITRE III

Principaux fonctionnaires attachés à la fête.

La célébration d'une fête de l'importance des Panathénées exigeait le concours de toutes les bonnes volontés. Ce n'était pas une petite affaire que de mener à bien une entreprise aussi considérable. Organiser les trois grands jeux publics, veiller à ce que les concours accessoires fussent célébrés de façon convenable, préparer la procession, les sacrifices et hécatombes, tout cela entraînait non seulement des frais énormes, mais encore de grands risques et de grosses responsabilités. Aussi n'est-il pas étonnant que nous trouvions un grand nombre de citoyens revêtus de fonctions spéciales et chargés de concourir à la réussite de l'œuvre. Nous allons passer rapidement en revue les plus importantes de ces fonctions.

A. *La prêtresse d'Athéna Polias.*

La fête des Panathénées était célébrée, nous l'avons vu, en l'honneur d'Athéna Polias, la déesse tutélaire d'Athènes ; il est donc naturel que nous examinions en premier lieu quel était le rôle de la prêtresse d'Athéna. A vrai dire, les fonctions de cette prêtresse, aux Panathénées, étaient plus honorifiques que vraiment actives. Elles ne revêtaient une importance réelle que dans la cérémonie du sacrifice.

La plupart des sacerdoces d'Athènes appartenaient en propre à certaines familles (*γένη*). L'hiérophante d'Eleusis devait être choisi dans la famille des Eumolpides ; c'était dans celle des Kerykes qu'il fallait prendre le dadouque, etc. Il en était de même pour les fonctions de prêtresse d'Athéna Polias. Elles étaient le privilège d'une seule famille, celle des *Ἐτεοβουτάδαι* [1].

L'élection se faisait, conformément à l'usage constant, par voie de tirage au sort. Comme dans les élections de ce genre, le sort n'avait sans doute à décider qu'entre ceux qui avaient laissé mettre leurs noms dans l'urne. Le tirage au sort faisait règle pour la nomination des prêtres, car il fallait que la divinité pût désigner elle-même la personne qu'elle jugeait digne du sacerdoce. On peut admettre que la prêtresse d'Athéna Polias était soumise à une *δοκιμασία*, afin de s'assurer qu'elle possédait les qualités requises pour officier à la satisfaction générale. Cet examen était d'un usage si universel qu'il serait pour le moins étrange que certains prêtres en eussent été exemptés. Une fois l'examen subi, la personne désignée par le sort entrait en charge et y restait toute sa vie [2].

Il est assez difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer avec quelque précision en quoi consistaient les fonctions de cette prêtresse, car les témoignages nous font défaut. Cependant, par la comparaison avec d'autres sacerdoces [3], on peut, jusqu'à un certain point, se rendre compte de son activité. Si les rites diffèrent pour chaque divinité et souvent même pour chaque sanctuaire, les fonctions sacerdotales, au contraire, présentent une foule de traits communs.

Tout d'abord la prêtresse est inséparable du sanctuaire qu'elle dessert : la prêtresse d'Athéna Polias n'officie que

[1] Hésychius, Etym. Magn., *sub. v. Ἐτεοβουτάδαι.*

[2] Pline, *Hist. naturelle*, XXXIV, 19, 26.

[3] Pour les sacerdoces en général, cf. Martha, *Les sacerdoces athéniens* (26e fascicule de la Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome).

dans le temple de cette déesse sur l'Acropole et dans aucun autre ; cette fonction, mais cette fonction seule est la propriété des Etéoboutades. C'est à la conservation stricte, dans toute leur pureté, de ces rites, de ces cérémonies, de ces prières, de ces formules liturgiques que la prêtresse devait veiller ; elle seule les connaissait et savait leur donner l'accent voulu, les modulations nécessaires pour qu'elles pussent agir sur la divinité [1]. En cela consistait la partie la plus importante de ses fonctions, celle qui était vraiment « sacrée ; » de là découlait l'importance de son rôle dans les sacrifices ; en dehors d'elle, nul n'aurait été capable de présenter de façon convenable une offrande à la déesse. Etendre plus loin son activité aurait été, pour une prêtresse, chose difficile : elle ne pouvait pas égorger et dépecer elle-même les victimes ; ces gros ouvrages étaient confiés à des serviteurs, à des employés subalternes qu'elle avait auprès d'elle pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

La prêtresse d'Athéna Polias se trouvait ainsi l'intermédiaire obligé entre les humains et la déesse. D'autres devoirs lui incombaient encore : elle devait veiller à ce que la lampe sacrée ne s'éteignît pas, entretenir le sanctuaire et la statue d'Athéna ; cette statue d'Athéna Polias était un vieux « xoanon » ou statue de bois d'origine merveilleuse. D'après les uns, ce ne serait autre chose que le palladium rapporté de Troie ; d'autres affirment qu'il fut trouvé sur l'Acropole, où il venait de tomber du ciel. C'était cette statue que la prêtresse devait orner ; c'est à elle qu'était destiné le peplos apporté en procession lors des Panathénées. Le soin d'habiller et de parer ce xoanon incombait à une famille particulière, le γένος des

[1] Cette croyance rappelle celles de l'ancienne Egypte. Les Egyptiens croyaient que leurs prêtres possédaient des formules qui, prononcées par eux d'une certaine façon, avec des modulations particulières, obligeaient la divinité à leur accorder leurs demandes. Voir sur ce point l'ouvrage de M. Foucart intitulé : *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Eleusis.* (Paris, 1895.)

Πραξιεργίδαι[1]. Le nettoyage solennel, dans la mer, de la statue et du peplos, donnait lieu à une fête nommée *Πλυντήρια*.

Quatre jeunes filles, âgées de sept à onze ans, assistaient la prêtresse dans ses travaux. Elles portaient le nom d'*errhéphores*[2] et étaient élues par un vote à main levée ; on les prenait dans les plus nobles familles d'Athènes. Elles habitaient, avec la prêtresse d'Athéna, une maison située non loin de l'Erechtheion[3]. Deux d'entre elles s'occupaient de la confection du peplos. Le dernier jour du mois de Pyanopsion, sous la direction de la prêtresse, elles tendaient les fils qui devaient former la trame du manteau sacré, puis elles surveillaient le reste du travail. Ces dernières étaient choisies spécialement par l'archonte roi[4]. Nous ignorons quelles étaient les attributions des deux autres.

Les errhéphores étaient vêtues de vêtements blancs ; elles ne portaient que des objets d'or ; tous ceux qui leur avaient servi de parure devenaient la propriété de la déesse et étaient conservés dans son sanctuaire[5]. Les fonctions d'errhéphores, très honorifiques, étaient donc assez onéreuses ; seules, des jeunes filles de familles riches pouvaient briguer un tel honneur. On a retrouvé sur l'Acropole plusieurs inscriptions gravées sur des piédestaux de monuments élevés à des errhéphores par leurs parents. Plusieurs de ces inscriptions sont datées de la prêtresse d'Athéna.

En plus de ces occupations, la prêtresse devait veiller à l'entretien des objets sacrés, vases, ustensiles nécessaires aux sacrifices, œuvres d'art de tout genre, qui étaient conservés, en nombre très considérable, dans le trésor de la déesse. Elle devait aussi surveiller le sanctuaire d'Athéna et prendre soin

[1] Hesychius, *s. verb. Πραξιεργίδαι.*

[2] On trouve pour ce nom plusieurs orthographes : *ἀρρηφόρος, ἐρσηφόρος, ἐρρηφόρος*. Nous adoptons l'orthographe des inscriptions. Cf. C. I. A., II, 1379, 1385, 1390-1392. — [3] Pausanias, I, 27, 3. — [4] Suidas, *sub. verb. : ἐπιώψατο.*

[5] Harpocr., s. v. *ἀρρηφορεῖν.*

qu'il ne fût l'objet d'aucune souillure ni d'aucune profanation. Hérodote raconte quelque part[1] que le Spartiate Cléomène, s'étant emparé de l'Acropole, chercha à entrer dans le temple de la déesse ; arrivé devant la porte, il fut arrêté par la prêtresse, qui lui en défendit l'entrée parce qu'il était Dorien.

Afin que la prêtresse pût vaquer plus facilement à ces diverses fonctions, et surtout à la surveillance du temple, un logement (dont on croit avoir retrouvé quelques vestiges[2]), lui était réservé tout près du sanctuaire ; c'est là qu'elle habitait avec les errhéphores et un certain nombre de serviteurs et d'employés.

Quant à ce qui concernait l'administration proprement dite du temple et des biens qui en dépendaient, la prêtresse n'avait pas à s'en occuper. Des fonctionnaires spéciaux, les trésoriers de la déesse (*ταμίαι τῆς θεοῦ*) étaient chargés de ce travail. De nombreuses inscriptions ont trait aux comptes de ces trésoriers ; nulle part nous ne voyons la prêtresse intervenir ; son nom n'est pas même mentionné.

A des fonctions aussi honorifiques que celles-là étaient attachées certaines prérogatives et certaines obligations. Les fonctions de prêtresse de la déesse Poliade conféraient au titulaire l'éponymie ; nous possédons un certain nombre d'inscriptions datées du nom de la prêtresse d'Athéna. Comme tous les prêtres, elle était inviolable : celui qui aurait osé porter la main sur elle se serait rendu coupable d'un sacrilège odieux. Une place d'honneur lui était réservée dans les cérémonies publiques. Elle avait le droit de se marier, ainsi que l'atteste une inscription[3]. Par contre, elle devait se soumettre à des prescriptions curieuses dont le sens nous échappe ; l'usage de certains mets lui était interdit ; au dire de Strabon[4], il lui était défendu de manger du fromage du pays (fromage blanc de chèvre).

[1] Hérodote, V, 72. — [2] Cf. *Bull. Corr. Hell.*, I, p. 359. — [3] C. I. A., II, 374. — [4] Strabon, IX, p. 395.

En résumé, la prêtresse d'Athéna Polias occupait tout naturellement une des premières places dans la fête des Panathénées ; mais son rôle était plus décoratif que vraiment actif. Elle assistait sans doute aux concours, assise à une place d'honneur. Sa tâche essentielle consistait à célébrer les sacrifices ; c'était là, somme toute, qu'elle remplissait véritablement son office de prêtresse en prononçant les prières et formules d'invocation dont elle seule avait le secret. Elle était alors assistée d'un certain nombre de sacrificateurs (hiéropes) et de leurs aides.

B. *L'archonte roi.*

Le roi était celui des trois archontes qui était plus spécialement chargé des affaires religieuses. Dans la Grèce ancienne, le pouvoir politique et le pouvoir religieux étaient unis de la manière la plus intime. « La religion, dit M. Martha[1], ne dépendait pas plus de l'Etat que l'Etat ne dépendait de la religion. Les deux choses étaient inséparables, ou, pour mieux dire, elles se confondaient. Elles étaient nées ensemble des mêmes besoins sociaux ;... elles s'étaient développées simultanément. » Occupant la plus haute situation religieuse de la cité, l'archonte roi supportait naturellement la plus grosse responsabilité. C'est à lui qu'incombait la tâche de veiller à ce qu'on offrît tous les sacrifices établis par les ancêtres. (*πάτριοι θυσίαι.*) Il présidait à la célébration de toutes les fêtes et des concours publics : parmi ceux-ci, il en était un dont la direction effective lui était spécialement réservée : c'était celui des *λαμπάδες*. Par suite, il s'occupait particulièrement des gymnasiarchies.

Tels sont les renseignements généraux que nous donne Aristote[2]. A vrai dire nous n'en possédons pas d'autres. On

[1] J. Martha, *Les sacerdoces athéniens*, p. 9.
[2] Aristote, *Ἀθηναίων Πολιτεία*, cap., 57.

peut en conclure qu'aux Panathénées, si son autorité était grande, elle n'était guère que nominale. En sa qualité de chef et de dépositaire de l'autorité religieuse, il exerçait un droit de haute surveillance sur toutes les mesures prises en vue de la fête. Il ne prenait une part active à l'organisation de celle-ci qu'en présidant au concours des *λαμπάδες*[1] (courses avec flambeaux), concours intimement lié à la cérémonie religieuse. Mais la multiplicité de ses fonctions empêchait l'archonte roi de faire autre chose qu'exercer une surveillance tout à fait générale. C'est pourquoi l'organisation matérielle de la fête, et spécialement de l'importante partie agonistique, était confiée à des commissions spéciales : les hiéropes et les athlothètes.

C. *Ἱεροποιοί; βοῶναι.*

Les hiéropes, *ἱεροποιοί*, comme leur nom l'indique, n'étaient autre chose que des sacrificateurs. Toutefois, leurs fonctions ne se bornaient pas exclusivement à la cérémonie du sacrifice, ainsi qu'il ressort d'un passage de l'*Ἀθηναίων Πολιτεία* d'Aristote[2]. « Le peuple, dit Aristote, tire au sort les dix sacrificateurs qu'on appelle « commissaires des sacrifices. » Ils offrent les sacrifices prescrits par les oracles, et si, [pour quelque entreprise], il est nécessaire d'avoir des auspices favorables, ils les recherchent de concert avec les devins. Le peuple tire également au sort dix autres sacrificateurs qu'on appelle hiéropes annuels *ἱεροποιοί κατ' ἐνιαυτόν* ; ils ont à offrir certains sacrifices et président à toutes les fêtes qui se célèbrent tous les quatre ans, excepté aux Panathénées. » (Suit l'énumération de ces fêtes.)

Ce sont de ces *ἱεροποιοί κατ' ἐνιαυτόν* ou hiéropes annuels que nous avons à nous occuper ici. Nous savons par Aristote qu'ils formaient un collège de dix membres, choisis sans nul

[1] Voir au chap. *λαμπάδες*.

[2] Aristote, *Ἀθηναίων Πολιτεία*, LIV, 6. (Traduction de M. Haussoullier.)

doute à proportion de un par tribu. Cette fonction constituait une ἀρχή[1].

L'inscription C. I. A., II, 163, relative à la célébration des Panathénées annuelles, nous renseigne exactement sur leurs attributions. Ils avaient à s'occuper de l'organisation générale de cette dernière fête qui, comme nous l'avons vu, revêtait un caractère plus particulièrement religieux et traditionnel. Leurs fonctions étaient les suivantes :

1° Organiser la veillée sacrée (παννυχίς), que, suivant le texte même de l'inscription, ils doivent « faire la plus belle possible, en l'honneur de la déesse. »

2° Former et faire partir, au lever du soleil, la procession solennelle qui montait à l'Acropole.

3° Offrir les deux sacrifices traditionnels à Athéna Hygiea et sur l'Aréopage, puis le grand sacrifice à Athéna Nike et Athéna Polias.

4° Surveiller la distribution des chairs provenant des sacrifices. Ces viandes devaient être partagées d'après certaines règles fixées par décret[2], entre les fonctionnaires et les citoyens présents à la cérémonie.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les hiéropes annuels étaient revêtus de pouvoirs assez étendus. Comme ils étaient responsables de la bonne organisation et de la bonne marche de la procession, ils avaient le droit de donner des ordres formels aux citoyens, et même de frapper d'une amende ceux qui contrevenaient à leurs injonctions.

Pour les Panathénées annuelles, les hiéropes étaient donc revêtus d'une autorité assez considérable. Il n'en était pas de même pour les grandes Panathénées. Dans cette fête-là leurs fonctions étaient plus modestes. L'organisation générale de la fête, y compris les petits concours, était confiée à un autre collège de magistrats, les athlothètes. Il ne restait aux hiéropes annuels que leurs attributions spéciales de sacrificateurs ; ils

[1] C. I. A., I, 188 : καὶ συνάρχουσιν. — [2] Voir au chap. *Sacrifice*.

procédaient alors, conformément au cérémonial traditionnel, et sous la direction de la prêtresse d'Athéna, à la préparation et à l'oblation des sacrifices solennels et des hécatombes immolées sur le grand autel d'Athéna[1]. Quant à la distribution des viandes provenant des sacrifices, le silence des auteurs nous autorise à admettre qu'elle se faisait d'après les mêmes dispositions qu'à la fête annuelle.

Les hiéropes annuels avaient certaines attributions financières ; l'organisation des petites Panathénées et du sacrifice des grandes Panathénées entraînait après elle des frais souvent considérables ; ils avaient donc à manier des sommes parfois fort rondelettes, et tout prête à croire qu'à l'expiration de leur mandat ils devaient rendre compte de leur gestion. L'inscription C. I. A., I, 188 nous apprend qu'aux grandes Panathénées de 410/9 (ol. 92, 3), les hiéropes annuels touchèrent la somme de 5114 drachmes, montant de l'achat d'une hécatombe. D'autre part, ces sacrificateurs étaient souvent chargés de vendre, au profit du trésor public, les peaux des animaux sacrifiés ; l'argent provenant de cette vente se nommait *δερματικόν*. L'inscription C. I. A., II, 741 A nous offre un exemple de ce genre de comptes ; nous voyons que les sommes perçues à cette occasion étaient remises par les hiéropes aux trésoriers. Ces fonctionnaires avaient donc une compétence financière assez étendue.

Les bœufs destinés aux sacrifices étaient achetés par les soins d'une commission spéciale, celle des *βοῶναι*[2]. On considérait, à Athènes, ces fonctions comme très importantes et très honorifiques. Les *βοῶναι* étaient nommés par le peuple, à mains levées. Ce poste fut souvent confié à des personnages qui avaient rempli les plus hautes fonctions de l'Etat. Midias, le grand ennemi de Démosthène, avait été élu *βοώνης*. Démos-

[1] C. I. A., I, 188. — [2] Harpocr., *s. verb. βοώνης*. — C. I. A., II, 163, etc.

thène le rappelle dans la Midienne[1], et cite ces fonctions à côté de celles de sacrificateur et d'épimélète des mystères ; il semble regarder une telle nomination comme un grand honneur. L'assertion de Pollux[2], qui range cette charge dans les *ὑπηρεσίαι,* ou fonctions subalternes, est évidemment le fait d'une erreur ou d'une confusion.

Les *βοῶναι* recevaient du trésor public la somme, *βωνία,* destinée à couvrir les frais d'achat des victimes. Ils rendaient aux trésoriers le surplus du prix de revient, s'il y en avait un ; souvent aussi, ils procédaient eux-mêmes à la vente des peaux, et en remettaient le produit (*δερματικόν*) aux trésoriers[3].

Les inscriptions mentionnent toujours les *βοῶναι* au pluriel ; on peut en conclure que nous avons affaire à une commission et non à un fonctionnaire isolé. Dans un seul cas[4], nous trouvons un *βοώνης* cité seul. Bœckh[5] explique ce fait en disant qu'il s'agit d'une fête extraordinaire pour laquelle on avait nommé un fonctionnaire spécial.

D. *Athlothètes et agonothètes.*

Le programme des jeux publics des Panathénées, comme celui des autres fêtes était réglé par décret[6]. Les frais qu'ils occasionnaient étaient supportés par l'Etat et par un certain nombre de citoyens aisés, à qui l'on imposait comme liturgies les frais de tel ou tel concours. Le soin d'organiser la fête dans ses détails était confié à des magistrats dont le nom, le nombre et les attributions ont varié au cours des siècles.

Dans la période archaïque, la fête annuelle seule existait, et son organisation était fort simple : les archontes et les hiéropes suffisaient à la tâche. Les jeux publics n'avaient pas encore pris une grande importance. Mais au fur et à mesure que la fête se développait, il fallut créer des fonctionnaires chargés

[1] § 171. — [2] Pollux, VIII, 114. — [3] C. I. A., II, 741 A. — [4] C. I. A., II, 741 A, fragm. *b*. — [5] Staatshaush. der Ath. II, p. 126. — [6] Cf. C. I. G. 2360 = Michel, 402.

de son organisation matérielle. Un moment vint où cette organisation fut assez compliquée pour qu'on en chargeât des magistrats particuliers.

Les premiers dont nous entendons parler sont les athlothètes (*ἀθλοθέται*). C'était un collège spécial de magistrats, auquel incombait la tâche de régler tout ce qui concernait les grandes Panathénées, et particulièrement la partie agonistique. Aristote dans l'*Ἀθηναίων Πολιτεία*, leur a consacré un chapitre entier [1].

Le collège des athlothètes comptait dix membres, soit un par tribu ; ils étaient tirés au sort par les archontes. C'étaient de véritables magistrats ; leurs fonctions constituaient une *ἀρχή*, et duraient quatre ans. Comme les autres magistrats athéniens, ils étaient soumis à la dokimasie, et devaient rendre leurs comptes à l'expiration de leur mandat. « Ils s'occupent, dit Aristote, de la procession des Panathénées, des concours musical et gymnique et des courses de chevaux : ils font confectionner le peplos, et, avec le secours du sénat, les amphores ; ils remettent l'huile aux vainqueurs. »

Il est fort probable que l'institution de ce collège de magistrats n'est guère antérieure à Clisthène ; aucun texte n'en fait mention avant le quatrième siècle ; le dernier qui en parle est de l'olympiade 108, 2 (347/6) sous l'archontat de Thémistocle [2].

Les athlothètes entraient en fonctions dans la 3e année de chaque olympiade, aussitôt après la fin de la fête des Panathénées. Les quatre années que durait leur mandat étaient consacrées aux préparatifs de la fête qui devait être célébrée à la fin de la 4e année. Ils ne s'occupaient naturellement que des grandes Panathénées ; l'organisation des Panathénées annuelles restait confiée aux hiéropes. L'inscription C. I. A., I, 188 établit nettement la distinction entre les deux fonctions. « Sous

[1] Chap. 60, entier et 62 (fin) ; cf. Pollux, VIII, 87, qui tire probablement ses enseignements d'Aristote. — [2] C. I. A., IV², 109b.

l'archontat de Glaukippos, dans la seconde prytanie, il fut payé aux athlothètes, sur les fonds d'Athéna Polias, la somme de 5 talents et 1000 drachmes, et aux sacrificateurs pour l'hécatombe, 5114 drachmes. » L'archontat de Glaukippos tombe en 410/9 (ol. 92, 3) ; il s'agit donc là des grandes Panathénées. La somme que les athlothètes reçoivent leur était remise au moment de la reddition de leurs comptes, en remboursement de sommes avancées par eux. Tout ce qui touchait aux grandes Panathénées était de leur ressort, à l'exception du seul sacrifice, réservé aux hiéropes. Par suite, la procession dont parle Aristote, au chapitre cité plus haut, est uniquement celle de la fête quatriennale.

A côté de la procession, les athlothètes avaient des fonctions plus absorbantes : c'était à eux qu'incombait l'organisation des trois grands concours musical, gymnique et hippique. « Ce sont eux, dit Aristote, qui font fabriquer les amphores [dites panathénaïques] qu'on remplit d'huile pour les remettre comme prix aux athlètes vainqueurs. » On a retrouvé, en Grèce, et dans l'Italie méridionale, un certain nombre de ces amphores. Ce sont des vases de forme allongée, étroits de col, munis de deux anses, d'un pied et d'un couvercle. Les vases qu'on voit représentés sur certaines monnaies athéniennes sont, selon toute vraisemblance, des amphores panathénaïques. Ces amphores sont couvertes de peintures noires ; celles-ci représentent, d'un côté, la déesse Athéna, revêtue du peplos, tenant une lance et un bouclier. De chaque côté de ce portrait s'élève une colonne, surmontée d'un coq, d'une chouette, etc. Sur la face opposée sont peintes différentes scènes de concours ; courses à pied des diverses classes, lutte, pancrace, courses de chevaux, etc. Enfin, à côté de l'image de la déesse, deux inscriptions ; la première invariablement rédigée comme suit : *τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων* (s. e. *εἰμι*) ; la seconde indique le nom de l'archonte en fonctions. Le sénat assistait les athlothètes pour cette fabrication. La majeure partie des prix délivrés consis-

taient en un plus ou moins grand nombre de ces amphores, remplies à cet effet d'une huile spéciale, qui provenait des oliviers sacrés.

De tout temps, les Athéniens ont considéré l'olivier comme un arbre sacré ; n'était-ce pas le don de la déesse Athéna ? On montrait encore, sur l'Acropole, le vieil arbre primitif, créé par la volonté divine et que le feu des Barbares n'avait pu détruire. De cet antique pied, on avait pris des boutures, au moyen desquelles on avait formé la plantation d'oliviers qui croissait autour de l'Académie[1]. Ces arbres portaient le nom de *μορίαι ἐλαίαι*.

Le scholiaste d'Aristophane[2] raconte à ce sujet la légende suivante : Poseidon, furieux de ce qu'Athéna l'eût emporté sur lui dans leur conflit au sujet de la ville d'Athènes, envoya son fils Alirrhotios pour détruire l'arbre qui lui avait valu sa défaite. Le jeune homme s'arma d'une hache et se mit en devoir d'accomplir sa mission. Mais, au moment de toucher l'olivier, la hache manqua son but et revint frapper Alirrhotios, qui mourut des suites de sa blessure. Dès lors, les oliviers issus de cet arbre miraculeux reçurent le nom de *μορίαι ἐλαίαι*[3].

Ces oliviers étaient considérés comme sacrés ; ils étaient placés sous la haute surveillance de l'Aréopage, qui les faisait visiter tous les mois par des épimélètes spéciaux : ceux-ci devaient contrôler le nombre des arbres, s'assurer qu'on n'y avait pas touché et qu'on n'avait pas cultivé la terre sur un espace déterminé autour de chaque plant[4]. Il était formellement interdit de les déraciner ou de les couper, sauf de très rares exceptions ; ceux qui contrevenaient à cette défense étaient cités devant l'Aréopage : la mort était le châtiment du coupable. Dans la suite, on renonça à l'application rigoureuse de cette loi et la peine capitale fut remplacée par une forte amende.

[1] Pausan., I, 30, 2. — [2] *Schol.*, Aristoph., *Nuées*, vers 1005.

[3] Parce qu'ils avaient, dit le scholiaste, amené l'accomplissement du destin (*μόρος*). — [4] Pour ces oliviers, cf. Lysias. *περὶ σήκου* : § 25 sq., 29.

Démosthène, dans son discours contre Macartatos[1], cite une loi qui prévoit une amende de 100 à 200 drachmes pour quiconque aura coupé un olivier.

L'huile sacrée était fournie par le propriétaire du terrain, à titre de redevance, à raison de 1 $^1/_2$ cotyle d'huile par plant d'olivier. Cette redevance fut perçue de deux façons successives. Un premier régime considérait les oliviers comme appartenant à la cité et le propriétaire payait 1 $^1/_2$ cotyle d'huile par pied existant. Plus tard, au cinquième siècle, il s'établit un autre régime. La redevance ne pesait plus sur les oliviers, mais sur le terrain. Chaque propriétaire fut tenu de livrer à l'Etat une quantité d'huile fixée une fois pour toutes, d'après le nombre d'oliviers que le terrain possédait primitivement. Les propriétaires remettaient chaque année à l'archonte l'huile provenant de leur récolte. Celui-ci la livrait aux trésoriers, sur l'Acropole ; aucun archonte ne pouvait entrer à l'Aréopage avant que cette livraison eût été effectuée. Cette huile était conservée à l'Acropole par les soins des trésoriers ; à la fête des Panathénées, ces derniers en remettaient aux athlothètes la quantité nécessaire pour les prix. Ceux-ci en remplissaient les amphores qu'ils avaient fait fabriquer et les distribuaient comme prix aux vainqueurs du concours gymnique et de la course de chevaux. M. Albert Martin fait remarquer, après O. Jahn et Sauppe[2], que ce n'étaient pas tant les amphores que l'huile qui faisait la valeur du prix ; car l'exportation de l'huile était soumise, en Attique, à des mesures prohibitives[3] ; mais les vainqueurs aux jeux des Panathénées avaient le privilège de la libre exportation ; par là s'explique le grand nombre d'amphores panathénaïques trouvées en dehors de l'Attique.

Remplissant des fonctions aussi importantes et aussi éten-

[1] Dém., *c. Macartatos*, p. 1074.

[2] A. Martin, *Les cavaliers athéniens*, p. 231 (47e fascic. de la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome.)

[3] *Schol.*, Pindare, *X. Ném.*, vers 64. — Bœckh : *Staatsh.*, I, 60.

dues, les athlothètes avaient naturellement certaines attributions financières. Ils recevaient de l'argent de la caisse de l'Etat, et, comme tous les autres magistrats, avaient à rendre compte de l'emploi des fonds à eux confiés. Deux inscriptions en font foi : d'après la première [1], déjà citée, les athlothètes reçoivent une somme de 5 talents et 1000 drachmes, au moment de rendre leurs comptes, en remboursement de sommes avancées par eux au trésor public. Dans la seconde [2], les trésoriers d'Athéna avancent, à titre de prêt, aux hellénotames, la somme de 648 statères de Cyzique, que ceux-ci, à leur tour, remettent aux athlothètes pour couvrir les frais de la fête.

Telles étaient, en gros, les attributions des athlothètes. Pendant le mois d'Hécatombéon, à la fin duquel se célèbrent les Panathénées, ils étaient l'objet d'honneurs particuliers : dès le quatrième jour du mois, ils prenaient leurs repas au Prytanée, avec les archontes et le bureau de l'assemblée.

Les athlothètes étaient parfois chargés d'attributions extraordinaires. Un exemple nous en est fourni par l'inscription C. I. A., IV², 109 b. Un décret du peuple athénien avait décerné à Spartocos et Pairisadès, fils de Leucon II, roi de Bosphore, un éloge public et une couronne d'or de 1000 drachmes. La proclamation du décret, ainsi que la remise de ces couronnes devaient avoir lieu au concours gymnique des grandes Panathénées de l'olympiade 108, 3 (346/5). Ce furent les athlothètes qu'on chargea de faire confectionner ces couronnes et, conformément au désir exprimé par les deux princes, de les déposer, en leur nom, dans le temple d'Athéna Polias.

[1] C. I. A., I 188; cf. Bœckh, *Staatsh.*, II, p. 2-5.
[2] C. I. A., I, 183; cf. Bœckh, *Staatsh.*, II, p. 37-39.

Dès la fin du quatrième siècle, les athlothètes disparaissent ; ils furent remplacés par un épimelète spécial, qui prit le nom d'agonothète[1]. Les savants sont généralement d'accord[2] pour rattacher cette institution à la chorégie du peuple. La guerre du Péloponèse avait amené la ruine d'un grand nombre de familles ; on eut désormais de la peine à trouver des personnes assez riches pour remplir les fonctions fort onéreuses de chorège ; on fut obligé de laisser plusieurs citoyens, voire même plusieurs tribus, s'associer pour supporter les frais d'une chorégie ; enfin, par une transformation complète, due probablement à Démétrius de Phalère (309/8), ce fut le peuple qui se chargea des chorégies ; le soin d'organiser les fêtes, les chœurs, etc., fut confié à un fonctionnaire nouveau nommé *agonothète*. Les fonctions de l'agonothète différaient de celles des athlothètes en ce sens que ce ne fut plus une *ἀρχή*, mais une *ἐπιμελεία;* les athlothètes formaient un collège de 10 membres, nommés pour quatre ans et spécialement chargés de la fête des grandes Panathénées ; l'agonothète était nommé pour une année et devait s'occuper de toutes les fêtes de l'année. De plus, il était élu par le peuple, à mains levées (*ἀγωνοθέτης χειροτονήθεις*), disent les inscriptions.

Ces agonothètes furent souvent des personnages considérables ; il y en eut qui remplirent les fonctions les plus élevées de l'Etat. Bien qu'ils reçussent du trésor public les fonds nécessaires pour couvrir les frais des différentes fêtes, certains d'entre eux y ajoutèrent de leur poche ; il y en eut qui se montrèrent fort généreux ; une inscription[3] nous a conservé le nom de l'agonothète Eurycleidès, qui dépensa, de sa for-

[1] C. I. A., II, 302, 307, 314, 331, 379.

[2] Köhler, *Ath. Mitteil.*, III, (1878). — Krebs, article *Choregia*, dans le *Dict. des antiquités*, de Daremberg et Saglio. — A. Martin, *Cavaliers athén.*, p. 186, sq.

[3] C. I. A., II, 379.

tune privée, une fois 7 talents, une autre fois une forte somme (*οὐκ ὀλίγα χρήματα*) pour l'organisation des fêtes publiques.

On rencontre le nom d'agonothète pour la première fois dans une inscription de l'année 307 [1]. C'est donc bien vers la fin du quatrième siècle que ce poste fut créé. Les agonothètes furent chargés de toutes les fêtes pendant tout le troisième siècle (en gros); il y en avait encore vers 229 [2].

Plus tard, vers l'année 180, nous trouvons un agonothète chargé d'une fête spéciale (les Theseia). Les fonctions d'agonothète chargé de toutes les fêtes avaient été probablement jugées trop lourdes, et, vers la fin du troisième siècle ou vers le commencement du deuxième, on nomma un agonothète pour chaque fête. L'inscription C. I. A., II, 985 mentionne, pour 96/5, un agonothète des Panathénées. Cette organisation nouvelle de la fête paraît avoir duré très longtemps, jusque sous l'empire romain [3].

[1] *Ath. Mitteil.*, III, p. 236. — [2] C. I. A., II, 379. — [3] C. I. A., III, 672, 716, 70ª.

CHAPITRE IV

Des concours en général. — Le concours musical.

Ce qui donna à la fête des Panathénées sa grande renommée, son éclat universel, ce qui en fit une fête vraiment panhellénique, ce furent les concours. Déjà, plus haut, en montrant quel en était le sens religieux, nous avons tracé un rapide aperçu historique de leur développement ; celui-ci se fit en trois étapes : dans la première, le concours unique consistait en courses de chevaux, qui avaient été instituées dès l'origine ; plus tard, Pisistrate, lors de la fondation des grandes Panathénées, y ajouta un concours gymnique et des déclamations de rhapsodes ; Périclès, enfin, institua d'une manière complète et définitive le concours musical. Tel fut l'ordre de leur fondation ; de fait, ils étaient exécutés dans l'ordre inverse : 1° concours musical ; 2° concours gymnique ; 3° concours hippique. C'est ainsi que nous les trouvons toujours énumérés, soit dans les auteurs[1], soit dans les inscriptions[2]. Cet ordre restait le même pour d'autres fêtes[3], comme les *θησεία*, par exemple.

Cela se conçoit aisément : les concours précédaient la journée solennelle de la procession et du sacrifice, la fête religieuse proprement dite. Le premier en date, les courses hippiques,

[1] Pollux, VIII, 93. — *Aristote* : *Ἀθηναίων Πολιτεία*, § 60.
[2] C. I. A., II, 965-970. — [3] C. I. A., II, 444-448.

avait lieu immédiatement avant ce jour consacré. Survint la création du concours gymnique ; on ne put le placer qu'avant le premier, si l'on voulait qu'il précédât les grands sacrifices ; il en fut de même pour le concours musical, qui, fondé le dernier, dut être exécuté en premier lieu. Ainsi s'établit l'ordre qui demeura traditionnel et qui est celui dans lequel nous allons les étudier successivement.

Le concours musical.

Celui qui étudie l'agonistique en Grèce constate immédiatement une loi générale : les concours, quels qu'ils soient, tendent à se développer sans cesse, à devenir toujours plus riches, plus nombreux et plus importants. Les concours des Panathénées n'ont pas échappé à cette loi ; le concours musical en est le premier exemple.

Ses origines furent modestes. Pisistrate, en fondant les grandes Panathénées, introduisit, à côté du concours gymnique, de simples déclamations de rhapsodes. Chacun sait combien le tyran était ami des lettres, et quelle activité il déploya pour rassembler les poèmes homériques, les faire copier et déposer dans la bibliothèque qu'il avait fondée à Athènes. Ce fut sans doute sous l'empire de ces préoccupations qu'il conçut l'idée de créer un concours public où des rhapsodes viendraient de toutes les parties du monde grec déclamer les beaux vers de l'épopée nationale. Ce dessein de Pisistrate fut évidemment encouragé par toute une partie de la population. Diogène Laërce[1], dans ses *Biographies*, attribue à Solon l'institution de ces exercices de rhapsodes. Comme Solon et Pisistrate étaient contemporains, il n'y a rien d'impossible à ce qu'ils aient uni leur influence pour faire introduire cette innovation à la fête des Panathénées.

[1] Diog. Laërce, *Biographies*, I, 57, dit de Solon ce que Platon dit d'Hipparque (Voir note suiv.)

D'autres témoignages[1] attribuent la création du concours aux fils de Pisistrate. Hipparque était un homme fort lettré, qui aimait à s'entourer de poètes ; il fit tout pour leur être agréable et les attacher à sa personne : Anacréon et surtout Simonide vécurent longtemps auprès de lui. Si l'on en croit Platon, ce serait lui qui aurait introduit la coutume de réciter l'œuvre d'Homère d'un bout à l'autre, chaque rhapsode reprenant à l'endroit où le précédent s'était arrêté.

Quoi qu'il en soit de ces questions de détail, il est certain que le concours musical n'a pas d'autre origine. Dès les premiers temps, il subit évidemment l'influence des jeux pythiques. On sait assez que le concours musical fut le premier et pendant longtemps l'unique concours des jeux pythiques, dont il constitua toujours la principale attraction. Durant tout le cours du sixième siècle, ce concours musical de Delphes s'était transformé, modifié, augmenté ; et c'est précisément à cette même époque qu'à Athènes nous voyons Pisistrate jeter les premiers fondements des nouveaux concours auxquels il conviait la Grèce. Il est vraisemblable que, de Pisistrate jusqu'à Périclès, le concours de musique aura pris une certaine extension ; toutefois le manque de documents ne permet pas de rien affirmer.

Le véritable concours musical date de Périclès[2] ; ce dernier, nommé athlothlète, introduisit des concours de cithare et de flûte. Le nouveau concours, étant le dernier venu, prit place avant ses aînés et fut, dès lors, exécuté en premier lieu. En même temps, par la construction de l'Odéon, Périclès lui assurait un local convenable. Ce nouvel édifice, au dire de Plutarque, se composait d'un hémicycle en gradins, et d'une scène ornée de colonnes, sur laquelle se plaçaient les exécutants. Il était de forme circulaire, avec un toit conique : par son aspect extérieur, disent plusieurs auteurs, il rappelait la tente du grand

[1] Platon, *Hipparq.*, p. 228 *C.*; cf. Diog. Laërce, I. 57. — Aelien, VIII, 2.
[2] Plutarq., *Périclès*, 13.

roi. Dans la suite, ce bâtiment servit à toute sorte d'usages ; on en fit un tribunal, un marché aux grains[1], etc. A l'époque de Sylla, il fut détruit par un incendie. On en reconstruisit d'autres ; un des plus fameux était celui qui fut élevé par les soins d'Hérode Atticus.

La date de la fondation définitive du concours peut être fixée approximativement, d'après une indication du scholiaste d'Aristophane[2] ; celui-ci raconte qu'un certain Phrynis de Mytilène remporta la victoire au concours des joueurs de cithare, dans une série de jeux helléniques, notamment deux fois aux Panathénées, sous l'archontat de *Callimaque*[3] (446 avant J.-C.), Cette date est sans doute établie d'une façon très approximative, mais coïncide bien avec le commencement de la toute-puissance de Périclès. Ce même passage du scholiaste d'Aristophane nous permet de constater, en outre, que le concours de musique n'était pas ouvert aux seuls Athéniens, mais à tous les peuples grecs.

Les artistes vainqueurs au concours musical, dit Aristote[4], reçoivent comme prix une somme d'argent et des objets d'or. Cette affirmation d'Aristote est confirmée par l'inscription C. I. A., II, 965 qui est — malheureusement — l'unique document par lequel nous puissions nous rendre compte de ce concours. Cette inscription, qui date du commencement du quatrième siècle, est assez mutilée. C'était une sorte de programme annonçant à la fois les concours ouverts à la fête, et les récompenses offertes aux vainqueurs. Nous ne possédons qu'un fragment de ce programme ; les parties de la pierre qui contenaient le commencement et la fin de l'inscription ont été brisées ; il nous est, par suite, impossible de nous faire une idée de l'ensemble du concours. Nous y apprenons pourtant

[1] *Lex. Seg.*, p. 317-318. — [2] *Schol.* Aristoph., *Nuées*, 971.

[3] Nous adoptons ici la correction proposée par Meier, *Allg. Encycl.*, III, 10, p. 285, N° 90.

[4] Aristote, *Ἀθην. Πολ.*, § 60 (fin). Il faut lire *ἀργύριον* et non *ἀργύρια*.

qu'il y avait des concours de cithare, de flûte et de chant avec accompagnement de l'un ou l'autre de ces instruments. La mention *ἀνδράσι αὐλῳδοῖς* (ligne 11) et *ἀνδράσι κιθαριστοῖς* (ligne 15), permettrait peut-être de supposer qu'il y aurait eu, à côté des concours réservés aux hommes faits, une série de concours réservés aux enfants ou aux jeunes gens, comme dans le concours gymnique. L'inscription C. I. G., 2758, consacrée aux jeux d'Aphrodisias, renferme des distinctions de ce genre. Ceci n'est qu'une hypothèse : rien ne la condamne, mais rien non plus ne la confirme.

L'artiste classé premier recevait toujours une couronne d'or[2] dont la valeur variait dans les différentes catégories ; à cette couronne venait parfois s'ajouter une certaine somme d'argent (en espèces). Les autres prix consistaient en argent. Voici, d'après notre inscription, le détail des prix proposés :

1° Subdivision des *citharèdes* (chant avec accompagnement de cithare). — Le premier prix consistait en une couronne de feuilles d'olivier, en or, d'une valeur de 1000 drachmes, plus 500 drachmes en espèces, soit une valeur totale de 1500 drachmes. Les chiffres du second, troisième et quatrième prix sont en partie mutilés ; on peut cependant les restituer avec quelques chances de probabilité. Les restitutions généralement admises donnent, pour le second prix, 1200 drachmes, pour le troisième 600, et pour le quatrième 400 drachmes. Le montant du cinquième prix est intégralement conservé ; il s'élevait à 300 drachmes.

2° Subdivision des *aulèdes hommes* (chant avec accompagnement de flûte). — Le premier prix consistait en une couronne de 300 drachmes, le second en une somme de 100 drachmes en espèces.

3° Subdivision des *citharistes* (joueurs de cithare). — Le

[2] C. I. A., II, 965. Cf. C. I. A., II, 652, l. 36, 37. (Trad. Hecatompedi), couronne déposée par la ville.

vainqueur recevait 500 drachmes et une couronne d'une valeur de 300 drachmes, soit, au total, 800 drachmes. Le troisième prix s'élevait à 100 drachmes ; les chiffres indiquant la valeur du second sont effacés et ne peuvent guère être restitués avec quelque chance de certitude.

4° Subdivision des *aulistes* (joueurs de flûte). — De cette subdivision il ne nous reste que le titre ; elle comportait en tous cas deux prix dont le premier était une couronne ; les chiffres indiquant la valeur de ces deux prix sont détruits ; mais cette valeur ne devait pas être bien considérable, étant donnée la grande différence qu'il y a entre les prix accordés à la cithare et ceux accordés à la flûte. La fin de l'inscription est brisée.

Au commencement de l'inscription, avant les citharèdes, nous trouvons quelques lettres ; malgré l'état de mutilation de ces premières lignes nous pouvons y reconnaître la mention d'un concours qui précédait celui des citharèdes et pour lequel étaient prévus trois prix ; mais nous n'avons aucune indication sur leur valeur. M. A. Mommsen[1] croit qu'il s'agit là du concours des rhapsodes ; car, dit-il, les auteurs qui énumèrent les subdivisions du concours musical citent toujours les rhapsodes immédiatement avant les joueurs de cithare.

Il est fâcheux que nous ne possédions pas d'autre document sur ce concours musical ; car les indications données par l'inscription C. I. A., II, 965 A ne peuvent pas être contrôlées. Remarquons cependant combien, à Athènes, la cithare était plus en honneur que la flûte ; les citharèdes ont cinq prix à se disputer ; les aulèdes n'en ont que deux ; la somme totale consacrée à récompenser les citharèdes est de 4000 drachmes environ ; le total des prix afférés aux aulèdes ne se montre qu'à 400 drachmes.

Le lexicographe Pollux[2] parle d'un autre concours, celui de *συναυλία*. C'était, au dire de cet auteur, « une symphonie

[1] A. Mommsen, *Feste der Stadt Athen*, p. 65. — [2] Pollux, IV, 83.

de joueurs de flûte qui exécutaient, aux Panathénées et à d'autres fêtes, des morceaux d'ensemble. » Cette brève définition est l'unique renseignement que nous ayons sur ce concours, ses origines, sa date, etc. C'est fort regrettable, car il serait curieux et intéressant de pouvoir étudier de plus près ces premiers essais de musique orchestrale.

CHAPITRE V

Le concours gymnique.

Le concours gymnique était une des plus grandes solennités des Panathénées. De toutes les régions du monde grec, on accourait à Athènes pour jouir de ce spectacle grandiose. Aussi partageait-il avec le concours tragique des Dionysies et les concours gymniques des Eleusinies et des Ptoleméennes, le rare privilège d'avoir été choisi pour la proclamation solennelle de certains décrets de l'assemblée. Le peuple athénien avait coutume de décerner, en récompense de services extraordinaires, tantôt des éloges publics, tantôt une couronne d'or ou le droit de cité. Ces distinctions formaient la matière d'un décret dont les considérants rappelaient les mérites de l'individu récompensé ; un grand nombre de décrets de ce genre nous sont connus par les inscriptions. Ce qui faisait surtout la valeur de telles récompenses, c'était leur proclamation publique et solennelle, entourée de toute la pompe et de tout l'éclat possibles. C'est donc bien parce que le concours gymnique des Panathénées était une des parties les plus brillantes et les plus solennelles de la fête qu'on l'avait choisi pour théâtre de ces proclamations.

Ces jeux gymniques furent introduits dans la fête par Pisistrate, lors de la création des grandes Panathénées. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, avant les transformations effectuées

par le tyran, les Panathénées étaient une fête annuelle, d'un caractère plutôt religieux et austère, dépourvue de cet éclat mondain qui faisait de certaines fêtes le grand rendez-vous commun de tous les peuples grecs. Par la création des grandes Panathénées, Pisistrate réussit à introduire à Athènes ces brillants concours qui avaient établi la renommée des grands jeux nationaux.

C'était un usage général, en Grèce, de ne célébrer des fêtes de ce genre qu'à des intervalles périodiques plus ou moins éloignés. Le tyran s'y conforma : les grandes Panathénées furent quatriennales ; le concours gymnique n'avait donc lieu que tous les quatre ans. Il fut fondé à une époque relativement tardive, alors que dans toute la Grèce le sport gymnique était depuis longtemps florissant et honoré, et faisait l'objet de plusieurs concours.

Pisistrate n'eut donc pas à créer de toutes pièces un concours nouveau. La réputation des jeux d'Olympie et de Delphes s'étendait déjà jusqu'aux extrémités du monde ; la voie était toute tracée, il n'y avait qu'à suivre l'exemple donné par ces cités. Ces concours étaient le résultat d'un long développement antérieur dont on a pu reconstituer les phases principales. Voici, par exemple, un résumé de ce qui s'était fait à Olympie. La course du stade fut l'origine du concours avec la victoire de Koroïbos ; nous avons donc :

1re	olympiade	776	course du stade.
14e	»	724	course du diaulos.
15e	»	720	course du dolichos.
18e	»	708	lutte, pentathle.
23e	»	688	pugilat.
33e	»	648	pancrace.

Nous pourrions établir, pour d'autres cités, des listes analogues ; mais cet exemple suffit pour faire saisir, dans ses grandes lignes, le développement des exercices gymniques

antérieurement à Pisistrate. Ils avaient été créés peu à peu, l'un après l'autre, pour introduire dans la fête une certaine variété et en augmenter l'importance et l'éclat. C'est ainsi qu'au milieu du sixième siècle Pisistrate se trouva en présence de programmes tout composés ; il put profiter du travail et des expériences des générations antérieures et n'eut plus qu'à copier des modèles qui avaient fait leurs preuves. Ceci nous explique pourquoi, dès l'origine, le concours gymnique des Panathénées fut assez complet et n'eut plus à subir, dans la suite, que de légères transformations. Nous n'aurons donc pas à en étudier le développement historique.

Le but de Pisistrate, avons-nous dit, était de permettre à la fête nationale d'Athènes de rivaliser avec celles d'autres cités grecques. Pour cela, il fallait qu'elle attirât non seulement les Athéniens, mais aussi les étrangers. Aussi, dès le début, le concours gymnique des Panathénées fut-il ouvert à tous, sans distinction de nationalité. C'est ce que prouvent, entre autres, plusieurs inscriptions[1], qui nous ont conservé les noms des vainqueurs. Ceux-ci appartiennent à toutes les parties du monde hellénique ; lorsque ce sont des Athéniens, ils sont toujours désignés par l'ethnique *Ἀθηναῖος*, et jamais par le nom de la tribu. Il est donc bien certain que ce concours était international.

Dans les premiers temps, les jeux gymniques étaient célébrés dans le dème d'*Ἐχελίδαι*[2], non loin du Pirée, près de la baie de Phalère ; ce même emplacement sert de nos jours de champ de courses à la ville d'Athènes. Plus tard, vers le milieu du quatrième siècle, l'orateur Lycurgue créa un nouvel emplacement en deçà de l'Ilissus, dans un endroit où le terrain, resserré entre trois collines, formait une sorte d'amphithéâtre naturel ; il y fit construire le *stade panathénaïque*[3],

[1] C. I. A., II, 966-970. — [2] Et. Byzance, *sub. verb.* *Ἐχελίδαι*.
[3] C. I. A., II, 176, 240. Cf. Plutarque, *Vie des dix orateurs* (*Lycurgue*), § 7.

qui se composait d'une vaste enceinte, enclose par un mur bas (*κρηπίς*). Cinq cents ans plus tard, le fameux Hérode Atticus fit entourer ce stade de sièges en marbre du Pentélique ; le nouvel édifice fut d'une splendeur telle qu'au dire des anciens, pour le luxe et la beauté, aucun théâtre ne pouvait lui être comparé [1].

Tous les documents que nous possédons sur le concours gymnique des Panathénées divisent les concurrents en trois classes d'âge : *παῖδες, ἀγένειοι, ἄνδρες* [2]. Cette distribution en trois classes est relativement récente. A l'origine, comme il est naturel, les concours gymniques étaient exclusivement réservés aux hommes faits, qui seuls possédaient la vigueur nécessaire. C'était le cas pour les jeux les plus anciens, comme, par exemple, les jeux olympiques. Mais à mesure que ces jeux se développaient, la gymnastique et les exercices d'entraînement prirent une importance plus grande ; on exerça, dès le jeune âge, les enfants à ces sports athlétiques, si bien qu'on en vint à créer aussi des concours publics pour les enfants (*παῖδες*) [3].

Les premiers concours de ce genre eurent lieu à Olympie, dans la 37e olympiade, soit 632 ans avant Jésus-Christ [4]. Les enfants furent alors admis à concourir pour la course et la lutte simple. L'olympiade suivante, on les admit au pentathle ; mais aussitôt l'expérience tentée, cet exercice — trop pénible pour eux — fut supprimé. Dès la 41e olympiade, le pugilat leur fut accessible. Quant au pancrace, ce n'est que bien longtemps après qu'un concours de ce genre fut institué pour les enfants (141e olympiade, vers l'an 200).

[1] Philostr., *Vit. Sophist.*, V, p. 550. — *Vit. Apollon.*, VIII, 18, p. 362. — Ps. Plutarq. : *Vita X Orat.*, XII, p. 251.

[2] Suidas. s. v. *Παναθήναια.* — C. I. A., II, 965-970.

[3] Pollux, II, 4, fixe l'âge des enfants de sept à quatorze ans, ce qui ne veut pas dire que les concurrents *παῖδες* fussent exactement de cet âge.

[4] Pausanias, lib. V, passim.

Pendant un assez grand nombre d'années, cette distinction en παῖδες et ἄνδρες subsista intacte. Mais, à mesure que les concours gymniques prenaient, en Grèce, un développement plus considérable, on fut amené à créer non seulement de nouveaux exercices, mais aussi de nouvelles classes de concurrents. C'est ainsi qu'entre la classe des παῖδες et celle des ἄνδρες on intercala celle des ἀγένειοι.

Ce mot, dans son sens originel, signifie « imberbe. » Nous le trouvons employé, dans ce sens général et non dans le sens technique du concours, chez Pindare (Ol. VIII, 7 ; IX, 89). Dans le nombre considérable d'athlètes vainqueurs que célèbrent les odes épinices du grand poète lyrique, aucune n'est consacrée à la victoire d'un ἀγένειος ; elles se rapportent toutes à des παῖδες ou à des ἄνδρες. Il doit certainement y avoir là plus qu'un hasard, et nous sommes autorisés à en conclure qu'à l'époque de Pindare cette distinction en trois classes n'existait pas encore [1].

Les premiers documents certains qui nous montrent réalisée cette distinction en trois classes, sont une inscription du cinquième siècle [2], deux autres du commencement du quatrième siècle [3] et un passage de Platon [4]. C'est donc vers la fin du cinquième siècle que cette nouvelle subdivision fut introduite en Grèce. Du reste, elle ne devint pas d'un usage général ; nous ne la rencontrons jamais dans les jeux olympiques, ni dans les jeux pythiques ; par contre nous la trouvons dans les Panathénées, les jeux isthmiques et dans les Néméens à l'époque d'Alexandre [5]. Au temps des empereurs romains, cette division en trois classes était devenue commune, ainsi que l'attestent plusieurs inscriptions [6].

[1] Cf. Bœckh, C. I. G., ad N° 232.

[2] Ch. Michel, *Recueil d'inscript. grecques*, N° 886. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XVI (1892), p. 299 et suiv.

[3] C. I. A., II, 965 (B) et 1301. — [4] Platon, *Lois*, VIII, p. 833. — [5] Pausanias, VI, 1. — [6] C. I. G., 1969, 2723, 2758. Cf. Corsini, *Diss. agon.*, IV, 3.

Nous trouvons, du reste, dans toute la Grèce des façons très divergentes de diviser les concurrents d'après leur âge. Chaque cité avait sa méthode particulière[1]. Parfois, dans la même localité, on avait des divisions différentes suivant les concours. A Athènes, par exemple, les divisions du concours gymnique des Theseia n'étaient pas les mêmes que celles des Panathénées[2].

On admet généralement, de nos jours, que les *παῖδες* comprenaient les enfants âgés de moins de seize ans, les *ἀγένειοι*, les jeunes gens de seize à vingt ans, et les *ἄνδρες*, les hommes faits, dès l'âge de vingt ans. Cette division correspond bien au retour périodique des grandes Panathénées. De la sorte aucun athlète ne pouvait concourir deux fois de suite dans la même classe, mais, à chaque fête, il passait dans la classe supérieure. A vrai dire, nous voyons, dans d'autres fêtes que les Panathénées, des athlètes concourir dans plusieurs classes à la fois : il leur était loisible de concourir dans une classe supérieure à celle de leur âge, mais non dans une classe inférieure[3].

Les concours se suivaient toujours dans l'ordre suivant : 1° *παῖδες* ; 2° *ἀγένειοι* ; 3° *ἄνδρες*.

Nous avons vu plus haut pour quelles raisons les jeux gymniques des Panathénées n'ont pas subi de long développement historique ; Pisistrate n'avait eu qu'à imiter les programmes qui existaient déjà dans d'autres cités. Vers le milieu du sixième siècle, le programme du concours gymnique d'Olympie était le suivant :

Ἄνδρες : δόλιχος, στάδιον, δίαυλος, πένταθλον, πάλη, πυγμή, παγκράτιον, ὁπλίτης (ce dernier dès 520).

Παῖδες : στάδιον, (πένταθλον, aboli), *πάλη, πυγμή, παγκράτιον.*

A Delphes, nous trouvons, dès 586, les mêmes concours.

Pisistrate n'eut donc qu'à imiter en tous points ces deux

[1] C. I. G., 1590, 2214. — [2] C. I. A., II, 445-450. — [3] Pausanias, VI, 6, 1.

cités, et, de fait, c'est un programme presque identique que nous retrouvons dans l'inscription C. I. A., II, 965, qui date du commencement du quatrième siècle. C'est la plus ancienne inscription qui se rapporte au concours gymnique des Panathénées. Elle prévoit les exercices suivants :

Παῖδες : *στάδιον, πένταθλον, παλαιστὴ, πύκτη, παγκράτιον.*
Ἀγένειοι : idem.

La partie où se trouvaient énumérés les concours des *ἄνδρες* est brisée ; on peut cependant, avec beaucoup de vraisemblance, restituer la partie perdue. Elle contenait certainement les mêmes concours que ceux des deux premières classes, plus le *δόλιχος* et le *δίαυλος*, auxquels on peut aussi ajouter l'*ὁπλίτης*, en usage à Olympie dès 520.

Ce programme s'enrichit encore par la suite, ainsi que nous pouvons le voir dans les inscriptions C. I. A., II, 966 à 970. Ces inscriptions, de beaucoup postérieures à celles que nous venons d'examiner, datent du second siècle avant Jésus-Christ. Ce sont des catalogues d'athlètes vainqueurs aux concours des Panathénées[1]. Nous allons les passer rapidement en revue.

L'inscription 966 (vers 191 avant J.-C.) se compose de deux parties : celle de gauche, de beaucoup la mieux conservée et la plus complète, commence malheureusement par une lacune de plusieurs lignes. Elle renferme cependant la fin du concours des *παῖδες* (les trois derniers exercices), puis ceux des *ἀγένειοι* et des *ἄνδρες* en entier. Toute cette partie de l'inscription est très complète. Nous y trouvons :

[1] Il n'y a pas de preuve absolue; mais c'est l'hypothèse la plus probable et presque certaine.

Παῖδες.	Ἀγένειοι.	Ἄνδρες.
		δόλιχος
	στάδιον	στάδιον
		δίαυλος
		ἵππιος
		πένταθλον
πάλη	πάλη	πάλη
πυγμὴ	πυγμὴ	πυγμὴ
παγκράτιον	παγκράτιον	παγκράτιον
		ὁπλίτης.

La seconde partie de notre inscription, celle de droite, est extrêmement mutilée et ne renferme que les cinq derniers jeux de la classe des *ἄνδρες* (*πένταθλον*, *πάλη*, *πυγμὴ*, *παγκράτιον*, *ὁπλίτης*).

Les concours de cette année-là ont dû être brillants ; dès les premières lignes, nous ne trouvons aucune lacune dans le programme ; tous les exercices y figurent. Dans une autre partie du même catalogue, celle qui est consacrée aux jeux hippiques, nous voyons figurer les noms de plusieurs rois, qui semblent s'être donné rendez-vous à Athènes pour s'y disputer la victoire. Ptolémée, roi d'Egypte, Eumène, qui fut roi de Pergame, et ses frères Attale, Philetairos et Athénaios. Le concours gymnique avait aussi bénéficié de cet éclat inaccoutumé ; de toutes les parties du monde hellénique une foule d'étrangers étaient accourus pour prendre part à cette joute pacifique. Le catalogue des vainqueurs comprend seize noms d'athlètes ; sur ces seize, un seul est Athénien ; les autres sont de tous pays.

L'inscription 967 date de la même époque que la précédente. La partie qui a trait aux jeux gymniques est complète. Le concours relaté par cette inscription paraît avoir été moins brillant que celui dont nous venons de parler. Tout d'abord,

dans aucune des trois classes d'âge nous ne trouvons l'exercice du pentathle. Ceci peut s'expliquer de deux façons : ou bien aucun concurrent ne se sera présenté, ou bien l'état fâcheux des finances d'Athènes n'aura permis qu'un concours restreint. Dans la classe des ἄνδρες, la course ἵππιος manque également. Ce fait vient à l'appui de l'hypothèse de M. Alb. Martin[1], que l'inscription 967 serait antérieure à 966. Dans ce cas-là, on pourrait admettre que le concours ἵππιος aurait été exécuté pour la première fois à cette époque et dès lors régulièrement, car nous le rencontrons sur toutes les autres inscriptions. Nous n'osons toutefois nous prononcer d'une manière trop catégorique, car, nous venons de le voir, les concours de cette année-là furent moins importants que d'habitude, et, par suite, la suppression de l'ἵππιος n'aurait rien de plus étonnant que celle du pentathle. Faudrait-il, au contraire, voir dans cette omission le fait d'un pur hasard ? Cela est bien douteux.

Quoi qu'il en soit, l'examen de cette inscription fait ressortir un fait certain : c'est que la fête de l'inscription 967 fut moins brillante et moins fréquentée que celle de l'inscription 966. Sur dix-sept vainqueurs nommés dans ce catalogue, un seul est Athénien.

L'inscription 968 (découverte par Peyssonel) date des années 168 à 163 ; la partie relative au concours gymnique présente une très grosse lacune ; tout le commencement du catalogue est perdu ; il ne reste que la fin de la classe des ἀγένειοι et celle des ἄνδρες en entier. Toutefois, le programme semble, cette année-là, avoir été assez complet. Celui de la division des ἄνδρες renferme tous les exercices connus et pratiqués à l'époque. Mais, d'autre part, la partie consacrée aux jeux hippiques témoigne de l'éclat et du brillant de ceux-ci ; on peut donc croire que les concours gymniques en ont aussi

[1] A. Martin, *Cavaliers athéniens*, p. 241-242.

eu leur part. Comme dans les inscriptions précédentes, les vainqueurs appartiennent à tous pays ; un seul est Athénien.

L'inscription 970, enfin, qui date du milieu du second siècle, ne présente pas de grosse lacune ; elle nous permet de nous rendre un compte assez exact de l'état des jeux gymniques à cette époque. La classe des *παῖδες* renferme les mêmes exercices que celle de l'inscription 967 ; le pentathle manque. Les *ἀγένειοι* ont leur programme ordinaire : *στάδιον*, *πένταθλον*, *πάλη*, *πυγμή*, *παγκράτιον*. La partie qui contenait les *ἄνδρες* est brisée par en bas ; il manque les deux derniers exercices, le pancrace et l'hoplite ; mais on peut les restituer avec certitude ; ces jeux-là figurent sur toutes les inscriptions et ont dû sûrement être exécutés. Il n'y a aucun motif de supposer le contraire. Chose plus curieuse, le *δίαυλος* manque dans cette classe-là, sans qu'on puisse s'en expliquer la cause. On a remarqué que, dans toutes les inscriptions relatives à des jeux gymniques, le *δόλιχος* et le *δίαυλος* allaient toujours ensemble, sauf de très rares exceptions. Où il y a l'un, on peut être sûr de rencontrer l'autre. La seule explication qu'on puisse donner de cette omission, c'est qu'aucun athlète ne se sera présenté ou que le graveur aura omis ce concours. Les noms des vainqueurs sont passablement mutilés ; parmi ceux qu'on a pu déchiffrer, figurent trois Athéniens et onze étrangers.

De ce rapide examen nous pouvons tirer un certain nombre de conclusions. Nous remarquons tout d'abord qu'après la création, par Pisistrate, d'un concours gymnique complet, calqué sur ceux des grands jeux nationaux, ce dernier continua à se développer, mais faiblement et seulement sur des points de détail ; il ne fit que suivre le mouvement général de l'agonistique en Grèce.

Quelques remarques s'imposent encore. L'inscription du quatrième siècle, C. I. A., II, 965, ne prévoit ni *δόλιχος*, ni

δίαυλος pour la classe des enfants. Ces exercices n'y avaient probablement pas encore été introduits à cette époque. On les trouve cependant dans les jeux pythiques dès 586 (ou 582), soit dès l'époque de leur fondation ; pour ce qui concerne Olympie, ils ne sont mentionnés nulle part. Un passage de Platon [1] vient à l'appui de cette opinion. Le héraut, dit Platon, appelle en premier lieu ceux qui courent l'exercice du stade. On pourrait croire qu'il s'agit ici du stade pour hommes, puisque notre inscription C. I. A., II, 965 ne mentionne nulle part le *δόλιχος*. Seulement il n'est pas prouvé que ce concours n'existait pas sur la partie brisée de l'inscription. Le contraire paraît même plus vraisemblable. Le *δόλιχος* et le *δίαυλος* pour hommes étaient courus à Olympie dès 724 ou 720 [2]. Il est donc bien peu probable que Pisistrate ait retranché ces deux exercices du programme des jeux qu'il introduisit à Athènes. Par contre, le *δόλιχος* et le *δίαυλος* pour enfants ne furent introduits que beaucoup plus tard, entre le milieu du quatrième siècle et le commencement du deuxième, en tous cas pas avant la seconde moitié du quatrième siècle. Le passage de Platon s'explique alors de la manière suivante : le héraut appelle en premier lieu les coureurs du stade, parce que cet exercice est le premier de la classe des enfants, classe qui ouvre la série des concours.

Le pentathle des enfants fut supprimé à un moment donné, entre le quatrième et le second siècle. A Olympie déjà, mais longtemps auparavant, on avait pris une mesure analogue. Cet exercice, qui y avait été introduit en la 38e olympiade [3], fut supprimé immédiatement après comme trop compliqué et surtout trop pénible pour des enfants. Quand fut-il admis et quand fut-il supprimé aux Panathénées ? c'est ce qu'il est impossible de déterminer avec exactitude [4]. On ne peut que con-

[1] Platon, *Lois*, VIII, p. 833. — [2] Pausanias, V, 10. — C. I. A., II, 978. — [3] Pausanias, V, 9, 1.

[4] Peut-être le pentathle fut-il alors remplacé par les courses du *δόλιχος* et du

stater deux faits : au commencement du quatrième siècle, il était encore exécuté, mais il ne l'était plus au commencement du second. Par contre, il semble avoir toujours persisté dans la classe des *ἀγένειοι*.

Le pancrace des enfants fut introduit de très bonne heure à Athènes. Nous l'y trouvons dès le commencement du quatrième siècle, tandis qu'à Olympie il ne fut usité qu'à partir de l'an 200 ; aux jeux pythiques, nous le trouvons en usage dès 346 (ou 342).

Enfin nous ne trouvons jamais, à Athènes, ni *δόλιχος*, ni *δίαυλος* pour les *ἀγένειοι*. Cela paraît étrange, puisque ce même exercice existait pour les *παῖδες* et les *ἄνδρες*. A la fête des Theseia, à la même époque, les *παῖδες τῆς τρίτης ἡλικίας* étaient appelés à exécuter cet exercice. On ne sait vraiment à quoi attribuer cette omission, à moins qu'on n'admette que c'était pour ne pas trop allonger la durée du concours.

Voici, pour résumer, un tableau du programme des jeux gymniques aux deux époques sur lesquelles les inscriptions nous renseignent :

1° IVe siècle.

Παῖδες.	*Ἀγένειοι.*	[*Ἄνδρες.*]
		[*δόλιχος ?*] ?
στάδιον	*στάδιον*	[*στάδιον*]
		[*δίαυλος ?*] ?
πένταθλον	*πένταθλον*	[*πένταθλον*]
παλαιστὴ	*παλαιστὴ*	[*παλαιστὴ*]
πύκτη	*πύκτη*	[*πύκτη*]
παγκράτιον	*παγκράτιον*	[*παγκράτιον*]
		[*ὁπλίτης ?*] ?

δίαυλος ; dans la classe des *ἀγένειοι* ces deux courses n'existent pas, mais ils ont le pentathle.

2° IIe siècle.

Παῖδες.	*Ἀγένειοι.*	*Ἄνδρες.*
δόλιχος		*δόλιχος*
στάδιον	*στάδιον*	*στάδιον*
δίαυλος		*δίαυλος*
		ἵππιος
	πένταθλον	*πένταθλον*
πάλη	*πάλη*	*πάλη*
πυγμὴ	*πυγμὴ*	*πυγμὴ*
παγκράτιον	*παγκράτιον*	*παγκράτιον*
		ὁπλίτης.

Prix. — Les récompenses décernées aux vainqueurs du concours gymnique consistaient en amphores pleines d'huile sacrée. C'étaient les athlothètes qui, comme nous l'avons vu plus haut, étaient chargés de préparer et de délivrer ces prix[1].

L'inscription C. I. A., II, 965 nous fournit un programme des prix proposés pour un concours gymnique des grandes Panathénées au commencement du quatrième siècle. Ce programme prévoit les récompenses suivantes :

	Nombre d'amphores.	
	1er prix.	2e prix.
A) *Παῖδες.*		
στάδιον	50	10
πένταθλον	30	6
πάλη (*παλαιστή*). . . .	30	6
πυγμὴ (*πύκτη*)	30	6
παγκράτιον	40	8
B) *Ἀγένειοι.*		
στάδιον	60	12
πένταθλον	40	8
πάλη (*παλαιστή*) . . .	40	8
πυγμή (*πύκτη*)	40	8
παγκράτιον.	50	10

[1] Aristote, *Constit. d'Athènes*, § 60.

La partie qui renfermait les prix destinés aux *ἄνδρες* est brisée ; sur ce point-là nous en sommes réduits aux conjectures.

Le concours qui reçoit la plus forte récompense est le stade ; c'était le concours le plus ancien et le plus estimé dans le monde hellénique. Les récompenses qui lui sont afférées sont pour les enfants 50, pour les *ἀγένειοι* 60 amphores. Vient ensuite le pancrace, avec 40 et 50 amphores. Les trois autres concours sont mis sur le même pied, avec des prix respectifs de 30 et 40 amphores.

En examinant cette liste de prix, les constatations suivantes s'imposent :

1° Pour tous les exercices, dans chaque catégorie, le second prix est toujours égal au $^1/_5$ du premier. Nous pouvons en inférer que la même règle s'appliquait aux prix des *ἄνδρες*.

2° Dans chaque exercice, les *ἀγένειοι* ont régulièrement pour le premier prix 10 amphores, pour le second 2 amphores de plus que les *παῖδες*. On peut admettre que la même différence aurait existé entre les prix des *ἀγένειοι* et ceux des *ἄνδρες*.

En s'appuyant sur ces hypothèses, on pourrait établir un tableau des récompenses proposées aux athlètes hommes, mais seulement pour ces cinq concours, qui seuls offrent des points de comparaison. Nous aurions alors :

	Nombre d'amphores d'huile.	
	1er prix.	2e prix.
στάδιον	70	14
πένταθλον	50	10
πάλη	50	10
πυγμή.	50	10
παγκράτιον	60	12

Mais, nous le répétons, ce tableau est purement conjectural ; il présente une certaine vraisemblance, mais n'est appuyé par aucun texte formel.

CHAPITRE VI

Le concours hippique[1].

Le concours hippique était le plus ancien et, avec le concours gymnique, le plus important des Panathénées ; ces deux concours sont ceux qui ont valu à la fête sa glorieuse renommée. S'il faut en croire l'auteur de la *Chronique de Paros*[2], les jeux hippiques auraient été institués par Erichthonios lui-même, le protégé d'Athéna et le fondateur des Panathénées. « Il y a 1242 ans, dit l'auteur de la chronique, qu'Erichthonios, à la première fête des Panathénées, attela son char et donna l'exemple du concours ; c'était à Athènes, sous le règne d'Erichthonios, celui qui attelle les chars. » La *Chronique de Paros* fut composée en 264 avant Jésus-Christ ; cela nous donnerait pour date de la fondation du concours 1242 + 264, soit 1506 ans avant Jésus-Christ, ce qui, il faut l'avouer, est une antiquité fort respectable.

Quelle que soit, du reste, la valeur qu'on attribue à ces

[1] Ce concours a déjà fait l'objet d'une étude approfondie de M. A. Martin, dans son savant ouvrage les *Cavaliers athéniens ;* certains points en ont été repris par l'auteur dans l'article *Hippodrome* du *Dictionnaire des antiquités* de MM. Daremberg et Saglio. M. Martin a à peu près épuisé le sujet ; on ne peut guère que suivre son raisonnement et l'on est forcé de répéter souvent ce qu'il a dit. Il était toutefois nécessaire, pour ne pas nuire à l'ensemble de ce travail, de donner à ce chapitre une certaine extension. – [2] C. I. G., 2374.

chiffres, il n'en ressort pas moins que l'origine du concours hippique — qui est, somme toute, l'origine même de la fête — se perd dans la nuit des temps. Les traditions sont unanimes à en attribuer la fondation à Erichthonios. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, des jeux équestres tels qu'ils furent célébrés plus tard, avec une pompe et un éclat extraordinaires, mais uniquement des origines, et, tout naturellement, ce premier concours avait un caractère religieux nettement accusé. C'est du moins ce que laissent entendre les témoignages des anciens. Denys d'Halicarnasse[1] rapporte que le concours de l'apobate était exécuté à l'occasion de certaines antiques cérémonies religieuses. D'autre part, le *Grand Etymologique* et le *Lexicon Seguerianum*[2] spécifient qu'on célébrait cette course en l'honneur d'Athéna.

Les jeux publics, nous l'avons vu, avaient tous à l'origine ce caractère sacré. Plaire aux dieux et se les rendre favorables, tel était leur but. Il est donc tout naturel que les écrivains anciens fassent ressortir ce cachet religieux.

Le concours institué par Erichthonios était, si l'on en croit les auteurs, celui qui resta traditionnel sous le nom d'*ἀποβάτης* et *ἡνίοχος ἐγβιβάζων*. Pour comprendre exactement en quoi il consistait, il nous faut remonter jusqu'aux temps homériques (encore une preuve de l'antiquité de cette institution). Les récits de combats de l'Iliade nous montrent que la cavalerie n'y jouait aucun rôle. Ce n'est que fort rarement et dans des circonstances tout à fait exceptionnelles que nous voyons des guerriers enfourcher un cheval. Généralement, dans la lutte, pour se distinguer de la masse des soldats, qui combattait à pied, les grands chefs, les rois montaient sur des chars. C'est en char que les héros d'Homère accomplissent tous leurs ex-

[1] Denys d'Hal., *Antiq. rom.*, VII, 73.

[2] Etym. Magn., s. v. *Παναθήναια*. — Anecd. Bekker, 426, 30. — Nous savons, d'autre part, qu'à Oropos, dans les jeux célébrés en l'honneur d'Amphiaraos, un concours d'apobate avait également lieu.

ploits. Or, ces chars de guerre contenaient deux personnes ; le cocher, *ἡνίοχος*, était chargé de conduire les chevaux et de diriger les évolutions du véhicule pendant les différentes phases du combat ; à côté de lui se tenait le guerrier proprement dit ou *παραβάτης*. C'est ce *παραβάτης* qui est nommé *ἀποβάτης* dans les jeux des Panathénées [1].

Les courses d'apobates, dit Harpocration [2], n'étaient usitées en Grèce que chez les Athéniens et les Béotiens [3]. Voici en quoi elles consistaient : le cocher, *ἡνίοχος*, lançait ses chevaux dans la carrière ; l'apobate, une fois les chevaux lancés, devait descendre du char et y remonter en courant un certain temps à côté de l'attelage. Un ingénieux agencement de roues l'aidait dans cet exercice. De son côté, le cocher devait surveiller l'allure de ses chevaux, afin de faciliter, dans la mesure du possible, la manœuvre de son compagnon. De là le nom d'*ἡνίοχος ἐγβιβάζων*. L'attelage arrivé le premier au but était proclamé vainqueur. Cet exercice combinait en quelque sorte la course à pied et la course de chars. Eratosthène [4] raconte quelque part que l'apobate qui courut avec Erichthonios portait un bouclier et avait sur la tête un casque muni d'une triple aigrette. Ce costume, dit-on, resta obligatoire dans la suite [5].

Un concours analogue fut introduit à Olympie, au dire de Pausanias [6], sous le nom de *κάλπη*, mais il ne subsista pas longtemps. Il fut supprimé dès la 84e olympiade. A Athènes, il avait des fondements plus solides et il se maintint constamment. Le fils de Phocion, raconte Plutarque [7], s'y distin-

[1] Denys d'Hal., VII, 73 (loc. cit.). — [2] Harpocr., *s. verb. ἀποβάτης*.

[3] Un concours d'apobate avait lieu à Oropos, aux fêtes d'Amphiaraos. (Voir page préc.).

[4] Eratosth. *Kataster.*, 13 (*in Fragm. Hist. Graec.*).

[5] Nous possédons un bas-relief, datant du quatrième siècle, et représentant la course de l'apobate ; cf. *Bull. Corr. Hell.*, VII, pl. 17.

[6] Pausan., V, 9, 1, 2. — [7] Plut., *Phocion*, 20.

gua et remporta le prix de l'apobate ; au milieu du deuxième siècle, cette course était encore en usage.

Telle fut l'origine, bien modeste, de ce concours hippique qui, dans les derniers siècles avant Jésus-Christ, devait prendre un si grand développement.

Les principaux documents qui nous renseignent à son sujet sont, comme pour les jeux gymniques, les cinq inscriptions C. I. A., II, 965-970, et quelques textes isolés.

L'inscription 965 est, nous le savons, une liste des prix proposés au concours ; les autres (966-969) sont des catalogues de vainqueurs. Aucune d'elles n'est complète ; elles sont toutes, au contraire, plus ou moins mutilées. Avec un matériel aussi imparfait, il est impossible de retracer un tableau complet de ces concours et de leur développement historique. Nous devrons forcément nous résoudre à être incomplet ; nous ferons néanmoins tous nos efforts pour tirer de nos sources le meilleur parti possible.

Pour plus de clarté, avant d'entreprendre l'étude de ces inscriptions, nous examinerons rapidement quels étaient les genres de concours usités à cette époque, en les considérant sous deux points de vue : 1° le parcours ; 2° l'âge des chevaux.

Sous le rapport du parcours, les inscriptions ne distinguent que deux espèces de courses : le *δίαυλος* et l'*ἀκάμπτιος*. Le *δίαυλος* comprenait la double longueur de la piste, en faisant le tour du but ou *κάμπη* ; l'*ἀκάμπτιος* était la course en ligne droite sans avoir de borne à contourner. M. Martin [1] croit que, pour ces deux genres de courses, la distance n'était pas celle du stade ordinaire, mais bien de l'*ἱππικόν*, c'est-à-dire une distance quatre fois supérieure. Cette opinion nous paraît motivée ; la distance d'un stade (192 m.) est trop réduite pour qu'on puisse juger de la valeur d'un cheval ; il s'agit là évidemment d'une longueur fixée d'avance, mais supérieure au stade. L'*ἱππικόν*, qui vaut 4 stades, nous donnerait, pour la course simple,

[1] *Cavaliers athéniens*, p. 204.

768 m. environ, et pour la course double 1536 m. qui sont des longueurs raisonnables. L'hippodrome d'Olympie, d'après des calculs approximatifs, aurait eu une longueur de 1200 pieds, soit 2 stades, pour autant, du moins, qu'on peut l'estimer aujourd'hui ; car les inondations de l'Alphée ont presque tout emporté. L'hippodrome d'Athènes, le plus vaste de la Grèce, avait, si l'on en croit le *Grand Etymologique*, une longueur de 8 stades.

Pour ce qui concerne les chevaux, on doit considérer : 1° l'âge ; 2° le nombre de bêtes ; 3° le genre de course.

Au point de vue de l'âge, on distingue le poulain, *ἵππος πωλικός*, et le cheval parvenu à son entière croissance, *ἵππος τέλειος* [1].

Il faut distinguer ensuite les courses montées et les courses attelées. Le cheval monté se nomme *ἵππος*, *ἵππος κέλης*, quelquefois *κέλης* tout court ; *ἵππος* désigne le cheval monté par opposition au cheval attelé ; *κέλης* s'applique au cheval de course, spécialement dressé et élevé pour la course rapide, à l'exception des travaux ordinaires. Dans les courses attelées, les catalogues considèrent deux séries : le char à deux chevaux, *ξυνωρίς*, et le char à quatre chevaux, *ἅρμα*, *ζεῦγος*; ces deux derniers mots sont employés indifféremment.

En combinant l'âge et le nombre des chevaux, on arrive à former les divisions suivantes :

Courses montées :	*κέλης πωλικός*,	poulain monté.
	κέλης τέλειος,	cheval monté.
Courses attelées :	*ξυνωρὶς πωλική*,	char à deux poulains.
	ξυνωρὶς τελεία,	char à deux chevaux.
	(*ζεῦγος*) *ἅρμα πωλικόν*,	char à quatre poulains.
	(*ζεῦγος*) *ἅρμα τέλειον*,	char à quatre chevaux.

[1] Dans la suite, nous dirons pour *ἵππος τέλειος* = poulain ; *ἵππος πωλικός* = cheval.

On distingue enfin, sous le rapport de la qualité du cheval, les trois genres suivants :

ἵππος πολύδρομος,	cheval à la longue course.
ἵππος πολεμιστής,	cheval de guerre.
ἵππος πομπικός,	cheval de procession.

L'ἵππος πομπικός, dit M. Martin[1], est un cheval plus brillant, plus souple, exécutant avec grâce des mouvements difficiles ; l'ἵππος πολεμιστής (πολεμιστήριος ?) est plus fort, plus solide, a davantage l'air martial.

Abordons maintenant l'examen des inscriptions panathénaïques. Nous commençons par la plus ancienne, C. I. A., II, 965, qui date du commencement du quatrième siècle. C'est, nous l'avons vu, une liste des prix proposés aux concurrents, conformément au programme établi pour chaque fête. Dans le concours hippique, comme dans le concours gymnique, nous pouvons remarquer une tendance constante à l'augmentation du nombre des exercices.

Cette inscription est fort incomplète ; tout le commencement du concours hippique est mutilé ; il est impossible de tenter la reconstitution des parties perdues, même d'une manière tout à fait hypothétique. Ce qui en fait surtout la valeur, c'est qu'elle est d'abord l'unique document que nous ayons sur cette époque, et, de plus, la seule qui nous donne une idée, malheureusement bien approximative, de la valeur des prix afférés à ce concours. Le fragment conservé nous offre une liste de six exercices, qu'on peut dès l'abord diviser en deux catégories ; les deux premiers sont séparés des autres par la rubrique πολεμιστηρίοις, qui semble être le titre d'une division nouvelle ; de plus, la valeur des prix offerts aux deux premières courses est incomparablement plus grande que celle

[1] Article *Hippodrome* dans le *Dictionn. des antiquités* de Daremberg et Saglio ; cf. Xénoph., *De l'équitat.*, X, XI.

des quatre autres. On en jugera par le tableau ci-contre. Les prix, comme pour le concours gymnique, consistaient en amphores d'huile :

		Nombre d'amphores d'huile.	
		1er prix.	2e prix.
A)	ἵππων πωλικῷ ζεύγει. .	40	8
	ἵππων ζεύγει ἀδηφάγῳ .	140	40
B)	πολεμιστηρίοις.		
	ἵππῳ κέλητι	16	4
	ἵππων ζεύγει	30	6
C)	. . . . .		
	ζεύγει πομπικῷ	4	1
	ἀφ' ἵππου ἀκοντίζοντι .	5	1

Un fait frappe tout d'abord ; c'est la grande différence qui existe, d'une part, entre les deux premiers exercices et les quatre derniers ; puis entre les deux premiers. On doit admettre — et la comparaison avec d'autres inscriptions le prouve — qu'à cette époque déjà, il y avait deux catégories de concours ; la première catégorie était ouverte à tous, étrangers et Athéniens ; ainsi s'explique la valeur plus considérable des prix, qui devait attirer les coureurs étrangers, dont la présence rehaussait l'éclat de la fête. La seconde catégorie, au contraire, était réservée aux seuls Athéniens ; aussi la valeur des prix est-elle bien moindre.

La rubrique πολεμιστηρίοις ne s'applique qu'aux deux concours ἵππῳ κέλητι et ἵππων ζεύγει, qui étaient courus avec le cheval ou le char dit πολεμιστήριον. Les deux derniers exercices sont suffisamment spécifiés : le premier était couru avec le char de procession et le second était un exercice au jet du javelot du haut d'un cheval, exercice difficile, car le cavalier, n'ayant pas d'étriers, ne pouvait pas se dresser sur les pieds et se raidir pour lancer le trait ; tous ses efforts devaient tendre à ne pas perdre l'équilibre.

La plus forte récompense mentionnée dans notre inscription est celle attribuée au cheval dit *ἀδηφάγος*. Au dire des lexicographes [1], c'est le cheval de course, élevé exclusivement pour la course de vitesse ; c'est probablement le même qui est désigné dans des inscriptions postérieures sous le nom d'*ἵππος πολύδρομος*. Si l'on songe à la valeur marchande d'un cheval de ce genre, aux frais qu'entraînait son entretien, on s'expliquera facilement pourquoi la récompense était si élevée.

Somme toute, les données fournies par cette inscription sur l'organisation et le programme du concours hippique sont maigres et fragmentaires : on ne peut en tirer grand'chose. Si nous considérons ce qui se faisait à Olympie à la même époque, nous trouvons les courses suivantes :

ἅρματι τελείῳ,	inauguré	l'olympiade	24	= 680	avant J.-C.
ἵππῳ κέλητι,	»	»	33	= 648	»
συνωρίδι τελείᾳ,	»	»	93	= 408	»
ἅρματι πωλικῷ,	»	»	99	= 384	»

Cette dernière date est à peu près celle de l'inscription 965. Il semblerait que, pour la première partie du programme, on pourrait restituer, dans la lacune, les deux courses *ἵππῳ κέλητι* et *συνωρίδι τελείᾳ*. Mais le caractère absolument hypothétique d'une telle restitution interdit toute affirmation.

Un dernier point : cette inscription ne mentionne nulle part le jeu de l'apobate ; il ne faut pas s'en étonner ; dans les autres inscriptions, cet exercice ouvre toujours la série des concours et comme c'est précisément le commencement du programme qui est perdu, cette mention se trouvait sûrement dans la partie brisée.

Les quatre inscriptions 966-969 sont des catalogues de vainqueurs. Beaucoup plus complètes que 965, elles sont d'une époque sensiblement postérieure (deuxième siècle). Les deux

[1] Harpocr. *sub. verb.*, *ἀδηφάγος*.

premières, 966 et 967, sont du commencement, les deux autres, 968 et 969, du milieu du siècle. Nous commencerons par l'inscription 968 (dite de Peyssonel) ; elle est, en effet, de beaucoup la plus importante et la plus complète, et elle nous permettra de nous faire aussitôt une idée de la composition du concours hippique à cette époque ; l'examen des autres catalogues en sera grandement facilité.

Le commencement de l'inscription a trait au concours gymnique ; immédiatement après le dernier exercice de cette espèce l'*ὁπλίτης*, commence le catalogue des jeux hippiques ; nous avons donc bien là le commencement de ce dernier concours.

Une chose est à remarquer tout d'abord : c'est la division des concours en deux classes ; les premiers avaient lieu dans un endroit dont le nom ne nous est pas connu, parce qu'il manque dans le texte et qu'on ne peut le restituer avec sûreté [1]. Les autres étaient exécutés dans l'hippodrome, *ἐν τῷ ἱπποδρόμῳ*, vaste emplacement situé dans un lieu nommé Echelidai, près de la baie de Phalère, à l'endroit même où les jeux gymniques étaient primitivement célébrés [2].

Chacune de ces deux classes comprenait un certain nombre de rubriques claires et bien définies. Nous avons, dans la première classe, trois groupes : 1° un certain nombre de courses sans mention spéciale ; 2° des courses réservées aux phylarques (*ἐκ τῶν φυλάρχων*) ; 3° des courses réservées aux cavaliers (*ἐκ τῶν ἱππέων*).

Le premier groupe de cette première classe renferme 6 concours : tous les vainqueurs sont Athéniens et leur nom est toujours suivi du nom de la tribu ; nous pouvons en conclure

[1] Plusieurs restitutions ont été proposées : Köhler, dans le C. I. A, lit *Ἐλευσινίῳ;* Bœckh lisait *στάδιῳ;* A. Mommsen se rattache à la lecture de Köhler ; il semble pourtant qu'il ne pouvait pas y avoir, aux Panathénées, des courses dans l'Eleusinion, endroit fermé appartenant aux déesses d'Eleusis.

[2] *Etym. Magn., s. v. Ἐχελίδαι* — Hesych. = Photius, id. — Xénoph., *Hipparch.*, III, 1, 10.

que ces jeux étaient réservés aux seuls Athéniens, à l'exclusion des étrangers. Ces six exercices sont ceux de l'apobate et de son cocher, du quadrige et du char à deux chevaux, courant tous deux successivement, le *δίαυλος* et l'*ἀκάμπιος*[1].

Le second groupe comprend trois courses réservées exclusivement aux phylarques ou officiers de cavalerie. Ce sont :

1° *ἵππῳ πολεμιστῇ δίαυλον ἐν ὅπλοις.*
2° *ἵππῳ πολεμιστῇ δίαυλον,*
3° *ἵππῳ ἀκάμπιον.*

Le troisième groupe, enfin, se compose également de trois exercices, destinés aux cavaliers de l'armée athénienne. Ce sont :

1° *ἵππῳ πολεμιστῇ δίαυλον,*
2° *ἵππῳ δίαυλον,*
3° *ἵππῳ ἀκάμπιον.*

Fait à noter : ces deux derniers groupes renferment six courses pour la seule cavalerie athénienne. C'est la première fois qu'il est fait mention de courses spéciales pour la cavalerie. Les inscriptions 966 et 967, antérieures de quelques années, n'en parlent pas. De ce fait, on peut conclure, avec M. Martin[2], que c'est dans la première partie du deuxième siècle que, pour la première fois, des courses spéciales furent réservées aux cavaliers dans les exercices des Panathénées. Cela ne veut pas dire qu'auparavant les cavaliers n'eussent jamais pris part aux concours hippiques ; l'exercice *ἀφ' ἵππου ἀκοντίζοντι* (du quatrième siècle) semble bien destiné principalement aux cavaliers ; mais ils concouraient alors avec d'autres citoyens ; tandis que, dès le milieu du deuxième siècle, la ca-

[1] A la ligne 20-21, il faut admettre la correction de M. Martin : *ζεύγει ἀκάμπιον*, au lieu de *ζεύγει ἱππικῷ*, qui est la leçon du Corpus.

[2] *Cavaliers athénieus*, p. 254 et suiv.

valerie eut pour elle des concours exclusifs, auxquels étaient seuls admis ceux qui avaient été enrôlés dans ce corps.

La deuxième classe comprend les courses exécutées à l'hippodrome. Le premier groupe, sous la rubrique *ἐκ πάντων*, se compose de 6 courses. Les noms des vainqueurs sont tous étrangers. C'était donc bien là le célèbre et brillant concours hippique, auquel s'empressaient des concurrents accourus de toutes les parties du monde ancien et qui mit les Panathénées au rang des grands jeux nationaux. Les plus grands personnages ne dédaignèrent pas de s'y rendre ; citons parmi les vainqueurs : Antiochus Eupator, Ptolémée, roi d'Egypte, Eumène, roi de Pergame, Mastanabal, fils de Massinissa, roi de Numidie, etc. C'est à ce concours qu'étaient affectées les plus hautes récompenses. Dans la règle, il comprenait six exercices comme c'est le cas pour l'inscription 968. Ce sont :

κέλητι πωλικῷ, κέλητι τελείῳ,
ἅρματι πωλικῷ, ἅρματι τελείῳ,
συνωρίδι πωλικῇ, συνωρίδι τελείᾳ

L'ordre des courses varie suivant les inscriptions ; peut-être était-il tiré au sort.

Reste enfin le dernier groupe de cette deuxième classe sous la rubrique *ἐκ τῶν πολιτικῶν*. Ce sont de nouveau des jeux ouverts aux seuls citoyens d'Athènes ; ils ont compté jusqu'à huit exercices successifs (969 A) ; l'inscription 968 n'en contient que sept. C'est là que se trouvent les courses avec chars de guerre et de parade auxquelles il est naturel que le citoyen d'Athènes seul ait été admis. Ces sept exercices étaient répartis comme suit :

ἵππῳ πολυδρόμῳ,
ἅρματι πολεμιστηρίῳ,
ζεύγει πομπικῷ,
ζεύγει δίαυλον,

συνωρίδι πολεμιστηρίᾳ,
συνωρίδι δίαυλον,
συνωρίδι ἀκάμπιον.

Deux de ces exercices figuraient déjà la première classe ; c'étaient *ζεύγει πομπικῷ* et *συνωρίδι δίαυλον.*

Nous voyons ainsi qu'au milieu du deuxième siècle les jeux hippiques avaient pris un grand développement. Il est même probable que ce fut pour eux la période la plus brillante. Le nombre des courses citées dans cette inscription est tel, qu'elles n'ont pu être courues en un seul jour ; la division en deux classes semble également le prouver ; nous pouvons donc admettre que ces courses avaient lieu dans deux endroits différents : le premier jour, celles de la première classe, dans un endroit inconnu ; le second jour, la deuxième classe, à l'hippodrome. Il est à remarquer que les courses de la première classe ont une grande analogie avec celles qui étaient courues, à la même époque, aux fêtes des Théseia.

L'examen de l'inscription 968 nous a pris beaucoup de temps ; mais nous connaissons maintenant les éléments les plus importants du concours ; l'explication des autres inscriptions en sera d'autant plus rapide et plus facile.

L'inscription 966 date du début du deuxième siècle ; elle comprend deux catalogues qui commencent l'un et l'autre par le concours de l'apobate ; celui-ci, dans le texte, suit immédiatement l'exercice *ὁπλίτης* des jeux gymniques. Nous avons donc là le commencement des catalogues. Le premier (969 A) contient l'énumération de dix courses ; la fin en est perdue, mais la lacune ne doit pas être très considérable. D'après la désignation des vainqueurs et leur nationalité, nous pouvons diviser ce catalogue en deux parties. Dans la première, qui comprend quatre courses, les vainqueurs sont tous Athéniens et désignés par le nom de la tribu ; nous avons donc affaire aux concours réservés aux citoyens d'Athènes. La deuxième

partie ne renferme que des noms étrangers ; c'étaient donc les courses internationales, *ἐκ πάντων*.

Les quatre courses de la première partie comprennent l'*ἀποβάτης* et l'*ἡνίοχος ἐγβιβάζων*, et deux courses au quadrige, un *δίαυλος* et un *ἀκάμπιος*. Il n'est fait aucune mention de courses réservées aux cavaliers ou à leurs officiers. Nous en concluons donc qu'à cette époque les courses de ce genre n'avaient pas encore été organisées.

La seconde partie se compose des six courses ordinaires du concours *ἐκ πάντων*. Tous les vainqueurs sont étrangers.

Ce premier catalogue ne renferme aucune indication relative à l'emplacement des courses, ce qui laisse supposer qu'elles furent toutes exécutées au même endroit.

Le second catalogue (966 B), malgré son état d'extrême mutilation, n'en renferme pas moins des renseignements fort importants. Tout d'abord nous y trouvons l'en-tête *ἐν τῷ ἱπποδρόμῳ ;* les courses eurent donc lieu sur deux emplacements différents. Ce fait s'expliquerait déjà par l'extension extraordinaire des courses internationales de l'hippodrome ; à travers les lacunes de l'inscription nous pouvons compter au moins onze courses, peut-être douze ; malheureusement, les intitulés des courses sont à peu près tous détruits et il est absolument impossible de les restituer. Seuls, les noms des vainqueurs nous ont été conservés, en partie du moins ; nous y trouvons, à côté de familles athéniennes illustres, plusieurs personnages de marque ; il n'y a pas moins de quatre rois ou fils de rois : Eumène, roi de Pergame, et ses frères Attale, Philetairos et Athénaios. Tout nous indique que la fête de cette année-là fut extrêmement brillante et très fréquentée. Serait-ce peut-être à ce moment qu'on commença à consacrer deux jours au concours hippique ? M. Martin incline à le croire. Toutefois le fait n'est pas absolument certain ; vu l'état précaire de nos sources, il est prudent de ne pas affirmer trop péremptoirement.

L'inscription 967 est à peu près de la même époque que 966 ; certains noms figurent à la fois sur les deux catalogues. Il est fort possible, comme nous l'avons déjà fait remarquer pour le concours gymnique, que 967 soit antérieure à 966. La première partie de l'inscription est en très mauvais état ; on n'a pu y déchiffrer que quatre courses : *ἅρματι πωλικῷ*, *κέλητι τελείῳ*, *ξυνωρίδι τελείᾳ*, *ἅρματι τελείῳ*. La seconde partie commence par le concours gymnique, puis, immédiatement après l'*ὁπλίτης*, viennent les quatre courses qui figuraient dans la première partie. Les vainqueurs sont trois étrangers et un Athénien ; il s'agit là évidemment d'un concours *ἐκ πάντων*. Il est curieux de constater que ces quatre courses sont précisément les quatre plus anciens concours d'Olympie (entre 364 et 268) ; on s'attendrait à rencontrer les courses *κέλητι πωλικῷ* et *συνωρίδι πωλικῇ*, en usage à Olympie dès 268 et 256 ; figuraient-elles dans la partie perdue ou ne furent-elles introduites que plus tard à Athènes ? c'est ce qu'on ne peut savoir.

Fait à noter : l'inscription ne mentionne nulle part les concours *ἀποβάτης* et *ἡνίοχος ἐγβιβάζων*. Ce fait est sans exemple. Qu'en faut-il conclure ? Ces courses-là auraient-elles peut-être figuré dans la fin de l'inscription, avec des concours *ἐκ τῶν πολιτῶν?* Faut-il, au contraire, admettre une autre explication ? Le jeu de l'apobate est représenté sur la frise du Parthénon. M. Michaëlis en conclut que cet exercice aurait eu lieu pendant la procession ; on pourrait alors supposer qu'à l'époque de notre inscription cet usage subsistait encore ? Il est impossible, du moins avec les données actuelles, de trancher cette question.

L'inscription 969 date de la même époque que 968, c'est-à-dire du milieu du deuxième siècle. Elle comprend deux catalogues ; le premier, dont le commencement est mutilé, renferme néanmoins une grande quantité de courses. Nous y

trouvons à peu près les mêmes exercices que dans le catalogue 968. Il commence au milieu des jeux *ἐκ τῶν πολιτῶν* de la première catégorie : les noms des vainqueurs sont, en effet, accompagnés de la désignation de la tribu. Suivent les courses de la cavalerie ; ici elles alternent entre phylarques et simples cavaliers, pour se terminer par une *λαμπάς*[1]. Cette dernière indication seule suffirait à prouver que les courses de cette année-là ont duré deux jours, car la course *λαμπάς* ne pouvait être exécutée que le soir, après le coucher du soleil. Mais une autre difficulté surgit ici. Tout d'abord, il faut admettre les corrections de M. Martin[2]. A la ligne 6, l'inscription porte : *δίαυλον ἐν ὅπλοις*. Le Corpus donne, après Ross, *συνωρίδι δίαυλον ἐν ὅπλοις*. Cette leçon est évidemment fausse ; Ross s'est borné à répéter ce qu'il avait lu à la ligne précédente ; nulle part dans les inscriptions on ne rencontre un pareil concours. Il en serait de même d'un exercice *ἐν ὅπλοις* de simples cavaliers. Il faut donc lire *ἵππῳ πολεμιστῇ δίαυλον ἐν ὅπλοις;* cette course est attribuée aux phylarques dans l'inscription 968 comme dans le catalogue C. I. A., II, 444, relatif à la fête des Théseia. A la ligne 7, la restitution de M. Martin, *φυλάρχων*, est bien séduisante, mais bien incertaine.

A la suite des courses de cavalerie, l'inscription mentionne, dans la deuxième journée, les courses de la deuxième classe *ἐκ τῶν πολιτῶν*, avec les chars *πομπικά* et *πολεμιστήρια*. Nous ne trouvons nulle part les mots *ἐν τῷ ἱπποδρόμῳ*. Mais, fait observer M. Martin, à la ligne 19 l'espace vide à gauche des mots *ἐκ τῶν πολιτῶν* est suffisant pour qu'on puisse y restituer la mention de l'hippodrome. Au reste, les concours que cette partie renferme sont les mêmes que dans le catalogue 968 ; ce sont les mêmes huit courses de citoyens, qui précèdent cette fois-ci les courses *ἐκ πάντων*. A la ligne 34, la restitution de M. Martin, *ἐκ τῶν πολιτῶν*, au lieu de *ἐκ τῶν ἱππέων* du *Corpus*, doit évidemment être admise. Que penser, par contre,

[1] Voir au chap. *Λαμπάς*. — [2] *Cavaliers athéniens*, p. 245 sq.

de la supposition de M. A. Mommsen à la ligne 36 ? Ce dernier restitue *ἐν τῷ ἱπποδρόμῳ* à un endroit où le texte est incompréhensible. « Cette restitution, dit M. Martin, est des plus séduisantes ;... il faut cependant observer que la restitution *ξυνωρίδι πωλικῇ ἐν τῷ ἱπποδρόμῳ* est incomplète et qu'elle s'écarte un peu de ce qui est la formule ordinaire : *ἐν τῷ ἱπποδρόμῳ ἐκ πάντων ξυνωρίδι πωλικῇ*.» Enfin, quant aux dernières courses de notre inscription, ce sont les mêmes courses internationales que nous avons déjà rencontrées ailleurs.

Le deuxième catalogue, 969 B, est très incomplet ; il ajoute plus de difficultés qu'il ne donne de renseignements. Une très grosse question se pose tout d'abord : ce catalogue a-t-il bien trait aux Panathénées ? La mention de l'apobate pourrait le faire croire. D'autre part, le mot *Ἐλευσινίῳ* s'explique difficilement. Faudrait-il admettre, avec M. A. Mommsen, que l'exercice de l'apobate avait lieu dans l'Eleusinion ? Mais alors que penser des autres courses ? Le catalogue en indique sept ; ce sont celles qui, dans la deuxième classe, étaient réservées aux citoyens et, d'après les autres inscriptions, avaient lieu à l'hippodrome. Devrait-on croire que cette année-là elles auraient été exécutées dans l'Eleusinion ? Cela ne paraît pas possible. D'autre part, plusieurs savants (Bœckh, Ross, Wodsworth) estime que ce catalogue ne se rapporte pas aux Panathénées. Il faut donc, au sujet de cette deuxième partie, observer la plus grande réserve.

Notons enfin, pour terminer, un trait — le seul — commun à toutes les inscriptions : aucune n'indique, d'une manière quelconque, quelles étaient les distances à parcourir.

L'examen, forcément un peu long, que nous venons de faire nous a montré combien les sources que nous possédons sont insuffisantes pour nous permettre une restitution sûre et rationnelle du concours hippique. Tant que de nouveaux documents ne seront pas venus s'ajouter à ceux-là, on en sera

réduit aux hypothèses. Voyons cependant ce qu'on peut reconstituer avec ces matériaux.

Tout d'abord les renseignements, notoirement insuffisants, donnés par C. I. A., II, 965, ne permettent pas de se rendre compte du développement et des variations qu'ont pu subir les jeux hippiques depuis la fondation des grandes Panathénées jusqu'au second siècle avant Jésus-Christ. Toutefois de l'étude de ce texte se dégagent deux faits :

1° Le concours de l'apobate, premier germe des jeux hippiques, s'est constamment maintenu et s'est augmenté (nous ne savons depuis quelle époque) de quelques concours réservés aux seuls citoyens d'Athènes.

2° Des courses internationales, ouvertes à tous les concurrents, furent instituées, selon toute probabilité, par Pisistrate. Tout donne à croire qu'Athènes ne resta pas — et comment l'aurait-elle fait ? — en dehors du mouvement général de l'agonistique en Grèce.

Au cours des siècles, ces concours subirent forcément bien des variations ; une d'elles au moins est fort sensible : les désignations des concours diffèrent notablement dans l'inscription du quatrième siècle et dans celle du second siècle. La période qui s'écoula entre 200 et 150 avant Jésus-Christ a dû marquer un moment très important dans le développement de ces jeux. Les deux inscriptions du commencement du siècle démontrent qu'à cette époque déjà les concours étaient répartis en deux divisions bien tranchées : les uns, réservés aux citoyens athéniens, avaient lieu dans un endroit qu'il n'est pas possible de déterminer exactement ; les autres, ouverts à tout le monde, étaient courus à l'hippodrome. Ce sont ces derniers qui forment le véritable ἀγὼν ἱππικός des Panathénées, qui en furent toujours l'attrait principal ; c'est à ces courses que de très hauts personnages, des rois même, ne dédaignaient pas de venir prendre part. Chose à remarquer : cette classe-là se trouve dans tous les catalogues, ce qui n'est

pas le cas pour les autres. Elle est en outre la seule où l'on s'occupât de l'âge des chevaux ; nulle part, en dehors des jeux internationaux, nous ne trouvons de distinction entre les chevaux *πωλικοί* et les *τέλειοι*.

Dans le premier quart du second siècle, la création des courses de cavalerie marque une nouvelle phase du développement des jeux équestres. Deux nouvelles subdivisions vinrent s'ajouter à celle qui était réservée aux citoyens : la première était destinée aux officiers, l'autre aux simples cavaliers. A cette époque, le concours, très complet, durait deux jours entiers : le premier jour, on exécutait les courses de l'apobate, celles entre citoyens, et les deux catégories de courses de cavalerie ; le second jour avaient lieu le concours international et une nouvelle série de courses entre citoyens, comprenant notamment celles avec les chars *πολεμιστήρια* et *πομπικά*.

D'autre part, nous semble-t-il, il est indéniable que le concours hippique, plus que tout autre, était sujet à de grandes variations. Les concours gymniques étaient fréquentés par des athlètes de profession, dont le nombre ne devait pas varier beaucoup. Il n'en était pas de même pour les jeux hippiques : les gens assez riches pour « faire courir » n'étaient pas légion ; leur affluence aux concours était sujette à de brusques variations ; la présence de tel ou tel « propriétaire » connu devait aussi exercer son influence sur le nombre des concurrents. Et puis la mode avait aussi sans doute son mot à dire. Ce sont des considérations de ce genre qui ont inspiré à M. A. Mommsen cette réflexion un peu amère : la découverte de nouvelles inscriptions relatives aux concours hippiques, loin de jeter de la lumière sur la question, ne nous ferait connaître que de nouvelles différences entre les concours des diverses époques.

L'ἀνθιππασία. — Il nous reste encore à parler d'un exercice curieux, celui de l'*ἀνθιππασία*. Une inscription [1] nous en

[1] C. I. A., II³, 1291.

a révélé la présence aux jeux hippiques des Panathénées, en 269/5, sous l'archontat de Nicias; Glaucon[1] était agonothète.

La manœuvre de l'*ἀνθιππασία* nous est connue par la description qu'en donne Xénophon (Hipp. III, 6, 10 sq.).

« Les escadrons, dit-il, se fuient et se poursuivent, se chargent et se croisent. Il y a dans ce spectacle quelque chose de terrible quand ils s'élancent de front les uns contre les autres, et de majestueux quand, après s'être croisés, ils se font volte-face, et de beau encore quand, au signal de la trompette, ils se chargent à fond et que, se croisant pour terminer, ils se forment tous en phalange et s'avancent vers le Conseil. »

Cet exercice est encore mentionné par Hésychius, Suidas et l'auteur des *Anecdota* de Bekker (sub. verb. *ἀνθιππασία*.)

L'*ἀνθιππασία* serait donc une manœuvre de cavalerie dans laquelle les escadrons se déployaient de front, se chargeaient et se croisaient plusieurs fois, puis, par une conversion habile, ils se reformaient en phalange pour défiler devant le sénat.

Le texte de Xénophon ne dit pas que cet exercice ait été l'objet d'un concours; mais une inscription, qui date de la première moitié du quatrième siècle, nous renseigne à cet égard[2]. C'est une dédicace de phylarques vainqueurs au concours d'*ἀνθιππασία*. Il y avait donc, à l'époque où Xénophon écrivait, un concours de ce genre à Athènes, mais nous ignorons à quelle occasion il était célébré. L'inscription citée plus haut, C. I. A., II³, 1291, atteste qu'au troisième siècle des courses d'*ἀνθιππασία* étaient exécutées aux Panathénées et aux Olympiennes. Il résulte de ces témoignages que le concours d'*ἀνθιππασία* était d'usage général. Nous ne savons malheureusement pas à quelle époque il fut introduit aux Panathé-

[1] Ce Glaucon, fils d'Eteoclès, était un grand personnage; il fut successivement phylarque, stratège *ἐπὶ τῶν ὅπλων*; il prit part à la guerre contre Antigone Gonatas.

[2] C. I. A., IV², p. 255, N° 1305 *b*. Cf. *Bull. Corr. Hell.*, 1891, p. 369.

nées ; la pauvreté de nos sources laisse la voie ouverte à toutes les conjectures.

L'*ἀνθιππασία* était un concours collectif, couru entre les tribus ; le prix qu'on lui attribuait était classé parmi les *νικητήρια* et non parmi les *ἆθλα*. L'organisation du concours constituait une chorégie ; le prix était délivré à la tribu victorieuse et à son phylarque.

CHAPITRE VII

Les concours collectifs (pyrrhique, — euandrie, — lampas). La pannuchis.

A côté des grands concours nationaux et internationaux qui faisaient la gloire et l'éclat de la fête des Panathénées, on en célébrait d'autres, que nous appellerons concours collectifs, parce qu'ils ne sont pas l'œuvre d'un seul individu, mais d'une collectivité. Les Athéniens distinguaient soigneusement les concours individuels des concours collectifs. Les prix remportés par les individus s'appelaient *ἆθλα ;* on nommait *νικητήρια* ceux qui étaient délivrés aux vainqueurs d'un concours collectifs. Les prix individuels consistaient en argent ou en amphores d'huile, qui représentaient une valeur vénale ; les prix collectifs étaient généralement des objets sans grande valeur marchande ou des bœufs destinés à un sacrifice.

L'inscription C. I. A., II, 965 mentionne, à la suite des prix individuels, une série de *νικητήρια* ou prix collectifs. Ceux-ci étaient décernés aux tribus victorieuses dans certains concours d'importance secondaire : pyrrhique, euandrie, lampas, etc.

Nous allons les examiner rapidement les uns après les autres.

I. *La pyrrhique.*

Un grand nombre de témoignages attestent l'existence, aux fête des Panathénées, d'un concours de pyrrhique[1]. La pyrrhique était une danse de caractère guerrier ; Platon la range dans la catégorie des danses « nobles[2]. » Ceux qui l'exécutaient dansaient revêtus de leurs armes. Dans leurs évolutions, ils simulaient les différentes phases d'un combat, s'avançant les uns contre les autres, attaquant et reculant, mimant, pour ainsi dire, tous les mouvements d'une lutte à main armée. Cette danse était exécutée au son de la flûte ; le rythme était l'*ἐνόπλιος νόμος*.

La pyrrhique est d'origine très ancienne. Une foule de légendes circulaient à son sujet[3]. Les uns en attribuaient l'invention au Crétois Pyrrhichos, qui lui aurait donné son nom. D'autres estiment que ce furent les Courètes qui les premiers exécutèrent cette danse, en frappant sur leurs boucliers pour couvrir le bruit des vagissements du jeune Zeus. Aristote raconte quelque part qu'Achille, le premier, la dansa sur le tombeau de Patrocle. D'autres, enfin, en font remonter l'origine soit à Dionysos, soit à Athéna. C'est évidemment cette dernière légende qui a prévalu à Athènes et qui amena l'introduction d'un concours de pyrrhique à la fête des Panathénées.

Denys d'Halicarnasse[4] raconte, en effet, qu'après la défaite des Titans, Athéna, pleine d'une joie exubérante, commença à conduire un chœur et, revêtue de ses armes, exécuta, pour célébrer sa victoire, une danse guerrière. On voit par là quel rapport intime avait la pyrrhique avec la fête des Panathé-

[1] C. I. A., II, 965. — Lysias, XXI, 1-5. — Aristoph., *Nuées*, 987 (et *Schol.*), etc.

[2] Platon, *Lois*, VII, p. 815-817.

[3] Eustathe, *Comm. ad Iliadem*, II, p. 1078; V, p. 957, 48; IX, p. 771, 49-54. — *Ad Odyss.*, p. 1697, 5. — Athénée, XIV, p. 630 C.

[4] Denys d'Hal., *Antiq. rom.*, VII, 72.

nées, laquelle, comme on le sait, fut précisément instituée dans le but de célébrer la victoire d'Athéna sur les géants. Il paraît certain, du reste, que cette danse guerrière est d'origine dorienne et qu'elle était surtout en honneur à Sparte. M. A. Mommsen estime qu'elle ne fut introduite à Athènes qu'assez tard, en tout cas pas avant l'époque de Pisistrate. Il semble toutefois que le fait seul qu'elle était également exécutée aux Panathénées annuelles est une preuve de sa haute antiquité ; elle est certainement antérieure à Pisistrate.

Beulé, dans son ouvrage sur l'*Acropole d'Athènes* [1], donne une description charmante d'un bas-relief représentant des danseurs de pyrrhique :

« Huit jeunes gens, de la même taille et de la même beauté, complètement nus, s'avancent divisés en deux demi-chœurs. Un léger casque couvre leur tête ; leur bras gauche étendu porte un bouclier ; le bras droit pend le long du corps, avec une certaine contraction qui annonce qu'ils tiennent une épée. Mais comme une épée, soit sculptée dans le marbre, soit rapportée en métal, eût coupé le corps par le milieu et interrompu le développement des lignes, l'artiste l'a supprimée, le geste seul sufisant pour en établir l'idée....

» Il y a dans l'ensemble un sentiment tout à fait grec. Les formes encore un peu molles de l'adolescence sont très heureusement rendues ; c'est même pour cela que l'artiste a donné aux hanches plus de volume qu'il ne conviendrait à des corps complètement développés. Les bras passés dans l'anse des boucliers ont un mouvement plein de grâce.

» Les huit jeunes gens ont la même pose, sans être cependant tout à fait copiés les uns sur les autres. On ne peut reprocher au sculpteur cette apparente monotonie : ce serait la faute de la danse elle-même, qui ne tient aucun compte de l'individu et ne vise qu'à l'effet général.

» ...Le pas des danseurs est le même dans les deux bas-

[1] Beulé, *L'Acropole d'Athènes*, II, p. 312-317.

reliefs. Enlevés légèrement sur la pointe des pieds, ils portent en avant la jambe droite, sans que l'impétuosité ou le calme modifie l'écartement des jambes ou leur position. Ainsi tout le jeu était dans les évolutions et la pantomime du haut du corps. Mais le pas était constant. »

La pyrrhique était tenue en grand honneur à Athènes. On raconte que les Athéniens choisirent un jour Phrynichus comme stratège, à cause de son habileté à composer les mélodies au son desquelles on dansait la pyrrhique [1].

Le concours de pyrrhique des Panathénées comprenait, comme les concours gymniques, les trois divisions en *παῖδες, ἀγένειοι, ἄνδρες* [2]. Cette division en trois classes est d'origine relativement récente, ainsi que nous l'avons vu déjà ; la division primitive devait être différente. Dans chaque catégorie la récompense était d'un bœuf (d'une valeur de 100 drachmes).

La pyrrhique était exécutée toutes les années, aux petites comme aux grandes Panathénées. Ce concours formait l'objet d'une chorégie, ainsi qu'il ressort d'un passage de Lysias [3]. Le client de l'orateur remplit lui-même deux fois les fonctions de chorège pour la pyrrhique. Le même auteur nous renseigne sur la dépense approximative qu'entraînait cette liturgie : un chœur de danseurs de pyrrhique, *ἀγένειοι,* coûtait, à cette époque, de 700 à 800 drachmes. Le bas-relief décrit par Beulé contient 8 jeunes gens ; c'était là probablement le nombre consacré par l'usage. D'après ces données, une chorégie complète aurait compté 24 personnes et coûté une somme de 2100 à 2500 drachmes.

Les Panathénées étaient la seule fête d'Athènes où la pyrrhique fût exécutée. Nous ne la trouvons mentionnée dans aucune autre fête.

[1] Aclien, *Var. Hist.*, III, 8.
[2] C. I. A., II, 965. — Lysias, XXI, 4.
Lysias, ibid.

II. *Euandrie.*

Le second concours collectif indiqué sur l'inscription C. I. A., II, 965 est celui d'euandrie (*εὐανδρία*). Des indications très précises sur ce qu'était ce concours ne se rencontrent nulle part ; nous allons cependant chercher à déterminer approximativement en quoi il consistait.

Comme la plupart des concours collectifs, celui d'euandrie remontait à une haute antiquité. Des inscriptions du second siècle (C. I. A., II, 444, 445, etc.), relatives aux fêtes des Theseia, le mentionnent à côté de ceux d'eutaxie et d'euoplie (*εὐταξία, εὐοπλία*) ; mais il était d'origine beaucoup plus ancienne que ces derniers.

Ce concours était ouvert entre les différentes tribus ; chacune d'elles mettait sur pied un certain nombre de ses plus beaux hommes, triés sur le volet ; le choix et l'équipement de ces hommes faisait l'objet d'une liturgie analogue à la chorégie ou à la gymnasiarchie [1].

D'après Xénophon [2], l'euandrie serait un concours de beauté virile ; aucune cité, dit-il, ne peut rivaliser avec Athènes pour la beauté du chœur envoyé à Délos, *ni même l'égaler dans l'euandrie.* Au dire d'Athénée [3], on choisissait pour ce concours les plus beaux hommes qu'on pût trouver. Selon ces deux auteurs, l'euandrie aurait consisté dans la seule beauté des formes du corps. Mais un passage d'Aristote [4] donne à entendre que l'équipement militaire y jouait un certain rôle. Les récompenses décernées au concours d'euandrie, dit-il, sont des boucliers. Comment admettre qu'on aurait distribué des boucliers comme prix à un concours qui n'aurait eu aucun

[1] Cf. C. I. A., II, 172. — [Andoc.] *c. Alcib.*, IV, 42.
[2] Xénoph., *Mémoires*, III, 3, 12.
[3] Athénée, XIII, 20, p. 565 F.
[4] Aristote, *Constit. d'Athènes*, § 60.

rapport avec les choses militaires ? Si l'on nous objecte le concours d'euoplie, nous ferons remarquer que ce dernier n'est connu qu'au second siècle ; il se peut fort bien qu'il n'ait pas existé à l'époque d'Aristote, mais qu'il ait été créé postérieurement.

Les lexicographes et les grammairiens affirment l'existence d'un concours d'euandrie à la fête des Panathénées. Harpocration et après lui Suidas[1] appuient leur dire de l'autorité de Dinarque, d'Andocide[2] et de Philochoros. Les *Anecdota* de Bekker[3] confirment la chose, en ajoutant que ce concours était réservé aux seuls Athéniens ; c'est encore une preuve de son antiquité. Ce ne fut qu'assez tard, à l'époque des inscriptions C. I. A., II, 968, 960, 444, 445, et à la fête des Theseia seulement, que le concours d'euandrie fut ouvert aux étrangers.

Nous savons par l'inscription 965 que le prix de l'euandrie était disputé entre les tribus ; la tribu victorieuse recevait un bœuf d'une valeur de 100 drachmes, qu'elle sacrifiait ensuite à la déesse. M. A. Mommsen admet que deux tribus seulement étaient admises à concourir. Il s'appuie sur le fait que l'inscription ne prévoit pas de second prix. A vrai dire, la portée de cet argument nous échappe. Aucun des prix dits *νικητήρια* n'est suivi d'une seconde récompense. Et pourquoi toutes les tribus n'auraient-elles pas été admises à concourir ?

Il y a dans notre inscription une difficulté à résoudre. Après la ligne

Η εὐανδρίᾳ φυλῇ νικώσῃ βοῦς, elle porte :
Η φυλῇ νικώσῃ βοῦς.

Quel est cet autre prix alloué à une tribu victorieuse ? Plusieurs explications ont été proposées. Rangabé y voyait un

[1] Harpocr. = Suidas, sub. verb.
[2] *C. Alcib.*, 42. — Cf. Martin, *Cavaliers athéniens*, p. 192.
[3] *Anecdota Bekk.*, 257, 13.

prix d'excellence offert à la tribu qui comptait, parmi ses ressortissants, le plus grand nombre de vainqueurs. Sauppe, et après lui Schömann et A. Mommsen (*Heortologie*), admettaient qu'il s'agissait là d'un double concours : un pour les hommes et l'autre pour les vieillards (*θαλλοφόροι*). Dans les *Feste der Stadt Athen*, M. Mommsen abandonne cette explication pour une autre ; il rapproche cette seconde ligne de la suivante et attribue ce prix au concours de *λαμπάς*. M. A. Martin [1], en comparant ce concours avec celui des Theseia, se prononce pour une double euandrie, l'une de fantassins, l'autre de cavaliers. On peut reprocher à cette dernière explication de comparer entre eux des concours séparés par plusieurs siècles. Rien ne prouve qu'au quatrième siècle les concours d'euandrie eussent atteint ce degré de développement. De plus, est-il admissible qu'on eût établi un concours d'euandrie entre cavaliers au quatrième siècle déjà, à une époque où les jeux hippiques étaient loin d'avoir pris l'extension qu'ils eurent par la suite ? Une dernière explication, qui nous paraît la plus probable, a été proposée par MM. Foucart et Dittenberger [2] : elle consiste à rétablir dans le texte, avant *τῇ φυλῇ*, le mot *εὐταξίᾳ* qui aurait été omis. Comme le prouve l'inscription C. I. A., II, 172, il existait à cette époque un concours d'*εὐταξία*.

Un dernier point reste à éclaircir. L'inscription C. I. A., II, 965 prévoit, comme prix, un bœuf donné à la tribu victorieuse. Aristote [3], de son côté, dit que les vainqueurs recevaient des boucliers. On a voulu, à tort, opposer l'un à l'autre ces deux témoignages ; il nous semble, au contraire, qu'ils peuvent être admis tous deux. Le bœuf accordé à la tribu est un *νικητήριον*, ou prix collectif, tandis que les boucliers sont remis aux individus ; ce sont des *ἆθλα*, ainsi que le dit expressément Aristote.

[1] *Cavaliers athéniens*, p. 192.

[2] *Sylloge inscriptionum graecarum*, p. 585.

[3] *Constit. d'Athènes*, § 60.

III. *La course aux flambeaux* [1] (*λαμπάς*).

L'inscription 965 indique enfin, comme troisième concours collectif, les lampades, ou courses aux flambeaux. C'était un des actes les plus solennels de la fête ; il ouvrait la veillée sacrée ou *παννυχίς*. Cet exercice, fort goûté des Grecs, remonte à des temps très reculés. Hérodote déjà parle d'une lampadodromie qu'on avait coutume d'exécuter aux fêtes d'Héphaistos et d'une autre qui fut fondée en l'honneur de Pan [2]. Eschyle, décrivant les feux qui transmettent de Troie à Argos la nouvelle de la prise de Troie, les compare à ces courses aux flambeaux [3]. Les lampades avaient lieu dans un grand nombre de fêtes : les lexicographes en citent trois : ce sont les *Ἡφαίστια*, *Προμήθεια* et *Παναθήναια*. Nous savons par Hérodote qu'il y en eut en l'honneur de Pan ; Platon en mentionne à la fête des Bendidies. Plus tard, au deuxième siècle, il y en eut un peu partout : aux Epitathia, aux Theseia, aux Antesthéries, aux Hermaia.

L'organisation de ce concours constituait une liturgie, nommée gymnasiarchie. Elle était analogue à la chorégie. Le gymnasiarque était nommé par l'archonte roi sur la présentation des épimélètes de la tribu [4] ; il devait habiller et instruire à ses frais la troupe des concurrents présentée par la tribu. Ceux-ci étaient assez nombreux ; M. Foucart estime leur nombre à une quarantaine au moins [5]. Contrairement à d'autres liturgies, la gymnasiarchie ne s'appliquait qu'à une fête et à

[1] Les auteurs emploient une foule d'expressions pour désigner ce concours. En voici quelques-unes :

λαμπάς, λαμπαδηδρομία, λαμπαδηφορία, λαμπαδοῦχος ἀγών ou *δρόμος, ἀγὼν λαμπάδος, ἀγὼν ἐπὶ λαμπάδι, ἑορτὴ λαμπάδος, λαμπαδοδρομικὸς ἀγών* ou *λαμπαδικὸς ἀγών*, etc.

[2] Hérodote, VIII, 98 ; VI, 105. — [3] Eschyle, *Agam.*, v. 302 sq. — [4] Pollux, VIII, 90. — Démosth., *Phil.* I, 36 ; *in Mid.* § 13.

[5] C. I. A., II, 606 ; IV², 1233 *b*, p. 253. Cf. *Revue de philologie*, livr. d'avril 1899.

une seule tribu[1]. Lysias[2] évalue les frais d'une gymnasiarchie à douze mines (pour une lampas de la fête des Prometheia). On a retrouvé plusieurs inscriptions renfermant des éloges et des remerciements décernés aux gymnasiarques par les lampadéphores[3].

On sait, à peu de choses près, en quoi consistait cet exercice si apprécié des Athéniens. Il est mentionné par un grand nombre d'auteurs anciens ; le témoignage le plus exact, dans sa concision, est un passage du scholiaste de Pathnos[4] : *Οἱ ἔφηβοι.....κατὰ διαδοχὴν τρέχοντες ἧπτον τὸν βωμόν. καὶ ὁ πρῶτος ἅψας ἐνίκα, καὶ ἡ τούτου φυλή.*

Les équipes des tribus se rendaient sur le terrain ; là, les coureurs étaient échelonnés de distance en distance sur toute la longueur du parcours ; « à un signal donné, le premier part, la torche allumée, la tenant de manière à ce qu'elle ne s'éteigne pas ; de toute sa vitesse il parcourt l'espace qui le sépare du second ; celui-ci, qui l'attendait, saisit la torche et, s'élançant à son tour, la remet au troisième et ainsi de suite jusqu'au dernier[5] ; » celui-ci, arrivé au but, devait allumer un feu préparé sur l'autel d'Eros (ou d'Héphaistos) *ἅπτειν τὸν βωμόν*. Plusieurs escouades couraient ainsi parallèlement ; la victoire appartenait à celle dont le dernier coureur était arrivé le premier à l'autel. Ainsi s'explique, dans le début de la tragédie d'Agamemnon, l'image employée par Eschyle qui fait allusion à cette course : « *νικᾷ δ'ὁ πρῶτος καὶ τελευταῖος δράμων.* »

Il y avait ainsi une double difficulté à vaincre, sans parler de la vélocité des coureurs. Il fallait tout d'abord veiller à ce que la rapidité de la course ne fît point éteindre le flambeau ; puis savoir se transmettre la torche sans perdre une seconde ; cette transmission était la partie caractéristique du concours,

[1] Lysias, XXI, 4. — [2] Id., XXI, 3. — [3] C. I. A., II, 606 ; C. I. G., 257. — [4] Voir *Bull. Corr. Hell.*, I, p. 11. — [5] P. Foucart, *Revue de philologie*, ibid.

et, comme elle se répétait un grand nombre de fois, il importait qu'elle s'effectuât dans un laps de temps le plus court possible.

Ces courses avaient lieu dans le Céramique extérieur, sur la route d'Athènes à l'Académie, entre la porte Dipyle et l'autel d'Eros[1] (ou d'Héphaistos). On n'est pas d'accord sur le sens dans lequel se faisait le parcours ; certains auteurs croient, d'après Pausanias, qu'on partait de l'Académie pour arriver à la ville. Il paraît plus probable que le point de départ était la porte Dipyle ; c'était là, en tous cas, qu'on donnait le signal du départ[2] ; d'après Plutarque[3], le point d'arrivée aurait été, pour les Panathénées, tout au moins, un autel d'Eros, situé dans l'Académie, et sur lequel les coureurs devaient allumer un feu préparé d'avance (*τὸ πῦρ ἀναπτειν*).

Certaines inscriptions mentionnent une division des coureurs en plusieurs classes d'âge ; celles des Theseia[4], en particulier, distinguent entre *παῖδες*, *ἔφηβοι*, *νεανίσκοι*. Il est probable que ces divisions datent d'une basse époque ; en tous cas, aucun texte n'en fait mention pour les Panathénées.

A côté des courses aux flambeaux exécutées à pied, selon l'usage antique, il y en avait d'autres qu'on courait à cheval. La première mention d'un exercice de ce genre se trouve dans Platon[5] ; il s'agit là de la fête des Bendidies. A cette époque (cinquième siècle) ce spectacle passait alors pour une nouveauté ; aussi était-il fort recherché. Dans la suite, les courses de ce genre devinrent d'usage plus général ; nous en trouvons dans les inscriptions relatives aux Theseia (deuxième siècle). L'inscription panathénaïque C. I. A., II, 969 A nous en fournit un exemple. Cette lampas à cheval a du être célébrée à la fin du premier jour du concours hippique ; elle n'a rien de commun avec la course traditionnelle à pied. C'est probable-

[1] Plutarq., *Solon*, 1. — [2] Aristoph., *Grenouilles*, vers 129 suiv. — [3] Plutarq. loc. cit. — [4] C. I. A., II, 444-448. — [5] Platon, *Républ.*, p. 328 A.

ment la première fois qu'il y eut, aux Panathénées, un concours de ce genre.

Les lampadodromies avaient lieu sous la présidence et la direction effective de l'archonte roi[1]. C'était lui qui, selon toute vraisemblance, remettait au vainqueur le prix de la victoire. Nous trouvons une mention de ce prix dans les *νικητήρια* de l'inscription C. I. A., II, 965 ; nous lisons à la ligne 28 :

Δ Δ Δ λαμπαδηφόρῳ νικῶντι ὑδρία.

Ici se rencontre une difficulté. Le prix était-il remis au vainqueur ou à la tribu ? L'inscription semblerait indiquer qu'il était remis au coureur qui le premier avait touché le but ; et pourtant, le prix est classé parmi les prix collectifs, les *νικητήρια*. La victoire était le résultat de la collaboration de l'équipe entière d'une tribu et non l'œuvre personnelle du premier arrivé. Le concours avait lieu entre *tribus*, ainsi qu'il ressort du texte du scholiaste cité plus haut ; et c'était aussi la tribu qui était proclamée victorieuse : *ὁ πρῶτος ἅψας ἐνίκα, καὶ ἡ τούτου φυλή*. Du reste, une inscription[2] attribue expressément la victoire à la tribu et cite le nom du gymnasiarque : *Ἀκαμάντις ἐνίκα λαμπάδι Παναθήναια τὰ μέγαλα ἐπ' Ἀρχίου ἄρχοντος. Ξενοκλῆς ἐγυμνασίαρχει.* (Ol. 108, 3.) Il semblerait ainsi, que, pour la fête à laquelle se rapporte l'inscription C. I. A., II, 965, le coureur (*λαμπαδηφόρος*), arrivé premier au but, ait reçu, pour le compte de sa tribu, le prix, d'ailleurs peu important (30 drachmes).

Les courses aux flambeaux avaient-elles lieu toutes les années ? Au premier abord on croirait pouvoir l'affirmer, en raison même du lien étroit qui rattachait cette course aux cérémonies purement religieuses. C'était le seul concours qui fût dirigé directement par le chef de la religion ; cet exercice avait lieu au début de la *παννυχίς* ou veillée sacrée, qu'on célébrait annuellement ; on l'exécutait de nuit pour rehausser

[1] Aristote, *Constit. d'Athènes*, chap 57, 1. — [2] C. I. A., II, 1229.

encore la grandeur du spectacle. Il était si goûté des Athéniens qu'on le voit apparaître dans une foule de fêtes. Sa place paraîtrait donc toute marquée aux Panathénées annuelles qui avaient conservé un caractère plus strictement religieux. Cependant nous devons constater qu'aucun texte n'appuie cette manière de voir. Bien au contraire, tous les documents qui citent les lampades des Panathénées ont trait à la fête quatriennale. Une inscription relative aux Héphaistia [1] semblerait même spécifier qu'elles n'avaient lieu que tous les quatre ans. (*τὴν τε λαμπάδα ποιεῖν τῇ πεντετηρίδι καὶ τοῖς Ἡφαιστίοις*). Suivant le commentateur, *τῇ πεντετηρίδι* signifierait la fête des grandes Panathénées.

IV. *Les régates* (*νεῶν ἅμιλλα*).

Il nous reste encore à parler du dernier concours collectif mentionné par l'inscription 965 ; c'est celui des régates, *νεῶν ἅμιλλα* [2]. Selon toute probabilité, ce concours était exécuté après la fête proprement dite, c'est-à-dire le jour qui suivait celui des sacrifices [3]. A part les données très rudimentaires de l'inscription 965, nous n'avons aucun renseignement sur ce genre d'exercice. Nous savons toutefois qu'il y avait, dans certaines circonstances, des courses de navires à Athènes ; plusieurs inscriptions [4] font mention de celles qui étaient exécutées dans le port, par les éphèbes, à l'occasion des fêtes célébrées en l'honneur d'Artemis et du héros Ajax (*Μουνίχια,*

[1] C. I. A., IV², 35 *b*. Cf. *Athen. Mitteil.* (1898), XXIII, 1re livraison.

[2] Rangabé, qui lisait *νεών ἁμιλλα*, en faisait ainsi un concours de jeunes gens. La lecture exacte est *νεῶν ἁμιλλα* (Koehler, Dittenberger), soit concours de vaisseaux ou régates.

[3] Bien que nous nous soyons fait une règle de suivre rigoureusement l'ordre chronologique, nous avons placé ici l'étude des régates pour ne pas les séparer des autres concours collectifs, et aussi parce que le sujet n'est pas assez étendu pour fournir la matière d'un chapitre spécial.

[4] C. I. A., 466-470.

Αἰάντεια). Les régates des Panathénées ne sont donc pas un fait isolé. Cependant, vu la pauvreté de nos sources, il n'est pas possible d'établir entre ces concours une comparaison ou un rapport quelconques.

Dans l'inscription C. I. A., II, 965, la partie relative aux régates est très mal conservée et les restitutions proposées ne sont rien moins que certaines. La voici d'après le Corpus (ligne 29-32) :

νικητήρια νεῶν ἁμίλλης
H H H τῇ φυλῇ τῇ νικώσ[η βοές τρεῖς ?]
H H κ[αὶ]εὶς ἑστίασιν
H H τῇ[δευτέρᾳ βόες δύο]

Il ressort de ce passage que les régates formaient un concours collectif couru entre les différentes tribus. Pour autant qu'on admet les restitutions proposées, les récompenses auraient consisté, pour la tribu victorieuse, en 300 drachmes, c'est-à-dire la valeur de 3 bœufs, plus 200 drachmes pour le festin ; l'équipe classée seconde recevait 200 drachmes (2 bœufs).

Il est fort vraisemblable que l'organisation de ce concours constituait une liturgie pour chaque tribu ; Lysias[1] en mentionne une de ce genre dont le coût s'éleva à 15 mines.

On peut admettre que ces régates ne remontent pas à une haute antiquité ; il est possible qu'elles aient été instituées à l'époque de Thémistocle (peut-être par lui-même) lorsqu'il jeta les fondements de la puissance maritime d'Athènes.

V. La *Παννυχίς*.

La nuit qui précédait le grand jour des Panathénées (le troisième jour avant la fin d'Hécatombéon) était consacrée à une veillée solennelle. On l'appelait *παννυχίς*, mot que nous traduirons par « veillée sacrée. » La première partie de cette nuit était occupée par les courses aux flambeaux. A propre-

[1] Lysias, XXI, 5.

ment parler, cet exercice était une sorte de concours gymnique : mais sa signification religieuse l'avait fait placer, non à la fin des jeux gymniques, mais au commencement de la *παννυχίς*. Comme nous venons de le voir, ces courses avaient lieu de nuit et étaient placées sous la direction personnelle de l'archonte roi, qui, dès lors, présidait lui-même à la fin de la fête.

Plusieurs cérémonies avaient lieu au cours de la veillée ; cela est prouvé par un passage de l'inscription C. I. A., II, 163 (*καὶ τὴν παννυχίδα καλλίστην ποιῶσι*), qui recommande aux hiéropes de vouer tous leurs soins à embellir la *παννυχίς*. Malheureusement nous sommes bien mal renseignés sur ce point.

Quelques vers d'Euripide[1] paraissent, de l'avis de tous les critiques, faire allusion à la veillée sacrée des Panathénées. « De nombreux sacrifices sont offerts en ton honneur [ô Athéna !] ; on n'oublie pas, le jour où le mois va finir, ni les chants des jeunes gens, ni les évolutions des chœurs ; sur la colline exposée aux vents [l'Acropole], retentissent, pendant la veillée sacrée, les voix (*ὀλολύγματα*) des jeunes filles, et le sol vibre sous les pieds qui le frappent en cadence. »

Ce passage donne à entendre que, pendant la *παννυχίς*, on voyait des jeunes gens exécuter des chants, on assistait à des productions choriques faites par des hommes, et que les jeunes filles dansaient ou prononçaient des sortes de litanies. Sur tous ces points, malheureusement, nous en sommes presque réduits aux conjectures.

Chœur de jeunes gens. — Héliodore[2] raconte qu'un péan était chanté aux Panathénées. Le fait peut paraître singulier, et l'on peut contester l'exécution d'un péan. Toutefois, en admettant une confusion de l'auteur, ce passage semblerait affirmer que des chants étaient exécutés. D'autre part, Aristo-

[1] *Héraclides*, vers 777-783.
[2] *Ethiopiq.*, I, 10.

phane[1], parlant de l'éducation des enfants, dit que les maîtres d'école leur faisaient apprendre des chants commençant par ces mots : « *Παλλάδα περσέπολιν,* » etc. Il paraît donc acquis que les enfants d'Athènes apprenaient des chants en l'honneur de la déesse ; il n'y aurait rien d'impossible à ce que des chants de ce genre eussent été exécutés pendant la *παννυχίς*.

Chœur cyclique. — Le passage d'Euripide que nous venons de citer parle de chœurs cycliques. La preuve que des chœurs cycliques étaient exécutés aux Panathénées nous est fournie par un passage de Lysias (XXI, 4) ; le client de l'orateur fut chorège aux petites Panathénées pour un chœur cyclique, dont l'organisation lui coûta 300 drachmes. L'auteur inconnu (Pseudo-Xénophon) de la *Constitution d'Athènes*[2] déclare également que, chaque année, il était procédé à la désignation de chorèges pour diverses fêtes, au nombre desquelles il cite les Panathénées. La présence de chœurs cycliques à la *παννυχίς* paraît donc prouvée.

Beulé[3], dans son ouvrage sur l'*Acropole d'Athènes*, nous a donné la description d'un bas-relief représentant un chœur cyclique :

« Sept personnages, vêtus de la même manière, s'avancent du même pas, sur le même rythme, avec les mêmes gestes. Divisés en deux demi-chœurs, ils sont précédés par le chorège qui se retourne vers eux et semble régler leur marche. Tous les personnages du chœur ont les mains cachées sous leur manteau, et la ressemblance des poses, les plis hiératiques, en quelque sorte, que ces poses déterminent dans les draperies, annoncent une tradition à laquelle l'art autant que la religion sont restés fidèles. »

[1] *Nuées,* vers 961.

[2] [Ps.-Xén.], *Constit. d'Athènes,* III, 4.

[3] Beulé, *Acropole d'Athènes,* II, p. 315 et suiv.

Ὀλολύγματα. — Euripide fait encore allusion à un troisième usage, celui des *ὀλολύγματα.* C'était sans doute une coutume fort ancienne. Homère[1] emploie ce mot dans le sens de cris d'appel à la divinité. Ce devaient être des sortes de litanies, de courtes invocations, chantées probablement sous la direction de la prêtresse d'Athéna Polias, et peut-être avec accompagnement de musique. C'est la conclusion qu'on a tirée du mot de la fin des Euménides d'Eschyle : *ὀλολύξατε νῦν ἐπὶ μολπαῖς.*

La fin de la nuit était employée aux préparatifs de la procession solennelle qui, dès le lever du soleil, devait se rendre en grande pompe à l'Acropole, offrir à la déesse poliade les sacrifices et les hécatombes prévus par les décrets pieux du peuple athénien.

[1] *Iliade*, VI, 301.

CHAPITRE VIII

Le péplos.

« Le péplos, dit Pollux[1], est un vêtement servant à deux usages : on peut s'en envelopper ou le jeter sur son corps ; ce dernier usage est prouvé par le péplos de la déesse Athéna.... » Cette définition du lexicographe concorde assez bien avec celle de Lutatius[2] : « Le péplos, dit celui-ci, est un vêtement blanc, sans manches, brodé d'or, dont on couvrait les statues des dieux. »

M. Studniczka[3] fait remarquer fort judicieusement que, dans la prose du cinquième et du quatrième siècles, le mot péplos désigne exclusivement le vêtement somptueux offert à la déesse Athéna lors de la fête des Panathénées. Aristophane l'emploie à plusieurs reprises dans ce sens[4].

Le péplos était donc de forme quadrangulaire ; on en recouvrait la statue de la déesse, et il retombait devant et derrière, laissant les bras libres. Il était fixé par des agrafes[5] (d'or probablement). Une famille particulière, celle des *Πραξιεργίδαι*, était chargée du soin de laver, d'habiller et d'orner le vieux xoanon, la statue sacrée d'Athéna Polias.

L'étoffe du péplos était de couleur (jaune ou violette), et

[1] Pollux, VII, 50. — [2] Lutat. ap. Stat. : *Theb.*,X, 56. — [3] *Altgr. Tracht.*, p. 137.
[4] Aristophane : *Cheval.*, 565 et 1180; *Oiseaux*, 826; *Acharn*, 425. — [5] C. I. A. II, 61 (l. 13).

couverte de broderies d'or, représentant les divers épisodes du combat d'Athéna (ou des dieux en général) contre les géants. On a émis l'opinion, en s'appuyant sur un passage et une scholie d'Aristophane [1], que, parfois, les broderies du péplos reproduisaient les traits de certains grands personnages que le peuple d'Athènes voulait honorer d'une marque d'estime toute particulière. La preuve en serait les mots *ἀξίοι τοῦ πέπλου,* qui, dit-on, signifieraient dignes de voir leurs traits reproduits sur le péplos. Cet usage aurait donc existé de tout temps à Athènes. Ainsi comprise, cette interprétation n'est pas justifiée; car il est certain qu'à l'époque d'Aristophane, on n'avait pas encore songé à broder sur le péplos les traits de personnages marquants. Chose pareille ne peut s'être produite qu'à une époque assez avancée. Preuve en soit l'anecdote suivante, contée par Plutarque [2] :

En 307, sur la proposition d'un certain Stratoclès, les Athéniens, par un excès de flatterie, avaient décidé qu'on broderait sur le péplos, à côté des portraits des dieux, ceux d'Antigone et de Démétrius. Ainsi fut fait. Mais, pendant que la procession traversait le Céramique, une tempête s'éleva soudain, et le vent se mit à souffler avec une violence telle, qu'il mit en pièces le vêtement sacré. Les Athéniens regardèrent ce fait comme une juste vengeance des dieux irrités ; car c'était un acte notoire d'impiété que de broder sur le péplos les traits de simples mortels. Le poète comique Philippidès, ennemi juré de Stratoclès, lui consacra aussitôt, dans une de ses comédies, les vers suivants :

[Stratoclès] *δί ὃν ἀπέκαυσεν ἡ πάχνη τὰς ἀμπέλους*
δί ὃν ἀσεβοῦνθ' ὁ πέπλος ἐρράγη μέσος,
τὰς τῶν θεῶν τιμὰς ποιοῦντ' ἀνθρωπίνας.

Cela nous prouve qu'il n'était pas d'usage, à cette époque, et bien moins encore à l'époque d'Aristophane, de broder sur

[1] Aristoph., *Cheval.*, 565 et *Schol.* — [2] Plutarq., *Démétrius*, 20.

le péplos l'image de simples mortels. Car, si tel avait été le cas, pourquoi aurait-on considéré comme un sacrilège le fait d'y introduire les figures d'Antigone et de Démétrius ? Nous sommes en droit d'admettre, au contraire, que le combat des dieux et des géants fut, de tout temps, l'unique sujet de cette broderie. C'est ce qui ressort du reste d'une foule de passages [1]. Il est impossible de considérer les mots *ἀξίοι τοῦ πέπλου* comme une preuve du contraire ; et il n'est pas du tout certain qu'il faille les comprendre dans le sens indiqué plus haut.

Le péplos, dit Aristote [2], était confectionné par les soins des athlothètes ; pendant un certain temps, le modèle en fut arrêté par le sénat ; mais, plus tard, ce choix fut confié à un tribunal. Cette autorité devait apprécier non seulement la valeur artistique du projet, mais aussi le choix du sujet, et veiller à ce qu'on n'y introduisît rien de contraire à la tradition religieuse.

Le jour de la fête des Chalkeia, à la fin du mois de Pyanopsion, les errhéphores, sous la direction de la prêtresse d'Athéna Polias, mettaient sur le métier le péplos destiné aux Panathénées suivantes. Pendant les huit ou neuf mois qui s'écoulaient entre les deux fêtes, on y travaillait sans interruption. Un certain nombre de jeunes filles [3], nommées *ἐργαστίναι*, s'y occupaient, en même temps que les errhéphores. Elles étaient prises dans les meilleures familles de la ville : être *ergastina* était un honneur recherché. Leur nombre devait être assez considérable, si l'on en croit un décret [4] datant de l'archontat

[1] Cf. entre autres : Platon, *Eutyphr.*, 6, p. 6 B ; *Schol.* Aristid., I, p. 197, 8 (III, 342) ; Proclus ad Platon. *Tim.*, p. 26 ; [Ps.-Virgile], *Ciris*, 18-35 ; *Schol.* Eurip., *Hécube*, 468, etc.

[2] Aristote, *Constit. d'Athènes*, chap. 49.

[3] Les inscriptions disent expressément *πάρθενοι*. Le scholiaste d'Euripide (*Hécube*, vers 463) fait erreur en admettant que des femmes mariées et des esclaves participaient à ce travail.

[4] C. I. A., IV² 477 *d*; cf. C. I. A., II, 453 *b*, 956, 957, 957 *b*. — *Bull. corr. hell.*, XIII.

de Démocharès (commencement du premier siècle), qui décerne aux *ergastinai* une couronne d'olivier en récompense de la piété dont elles ont fait preuve par leur travail d'abord, et ensuite en dédiant une coupe à la déesse. La liste des noms est malheureusement fort mutilée, mais on peut y reconnaître les noms de grandes familles d'Athènes.

Le péplos était porté en procession solennelle, au temple d'Athéna Polias, le jour de la grande fête religieuse des Panathénées. On se servait, dans ce but, d'un mécanisme curieux, souvent nommé le « navire » des Panathénées[1]. Le péplos était étendu sur une sorte de vergue placée à l'extrémité d'un mât, le tout ayant à peu près, dit Photius[2], la forme d'un T. Les Athéniens donnaient, du reste, aux deux parties de cet engin les noms caractéristiques de « mât » et de « vergue. » (*ἱστὸς καὶ κεραία*). Le tout était placé sur une sorte de chariot qu'on faisait avancer au moyen d'un mécanisme resté inconnu. Le péplos, étendu sur cette « vergue » comme une voile, donnait à toute la machine l'apparence d'un bateau; de là le nom de « navire » donné à tout l'appareil.

Cette machinerie fut détruite, selon toute probabilité, par la fameuse tempête qui déchira le péplos sur lequel étaient brodés les portraits d'Antigone et de Démétrius. Le poète comique Philippidès, dont nous citions tout à l'heure les vers contre Stratoclès, obtint du roi Lysimaque qu'il fît cadeau aux Athéniens d'un nouvel appareil destiné à remplacer l'ancien. C'est ce que nous apprend un décret[3] (de 284 avant J.-C.), en l'honneur de Philippidès. Ce décret, dont les considérants rappellent les nombreux services rendus par le poète aux Athéniens, y compris celui dont nous venons de parler, lui décerne une foule d'honneurs, entre autres une statue d'airain

[1] Cet agencement ne fut probablement introduit qu'à une époque plutôt tardive; pas avant le quatrième siècle.

[2] Photius, *s. verb.*, *ἱστὸς καὶ κεραία.*

[3] C. I. A., II, 314.

dans le théâtre, et le droit perpétuel, pour lui et l'aîné de ses descendants, de manger au Prytanée.

Il reste encore à élucider une question fort controversée. Offrait-on à la déesse un nouveau péplos toutes les années ou seulement aux grandes Panathénées ? Les écrivains anciens eux-mêmes ne sont pas d'accord sur ce point. D'autre part, le mot *Παναθήναια* étant employé indifféremment pour désigner l'une ou l'autre fête, il est parfois difficile de savoir à laquelle des deux fêtes tel passage fait allusion.

Se prononcent pour un péplos apporté tous les quatre ans : Platon (*Eutyphron*, 6, p. 6 B) ; Plaute (Mercator, 66-68) ; Harpocration et Suidas (*s. verb. πέπλος*) et enfin le scholiaste d'Euripide (*Hécube*, vers 466). Par contre les témoignages de Diodore (XX, 46), de Proclus (ad Platon. *Timaeum*, p. 36) et du scholiaste de Platon (*Rép.*, p. 327 A), sont en faveur d'un péplos annuel. Enfin le vers 566 des *Chevaliers* d'Aristophane est commenté successivement dans les deux sens par deux scholiastes différents.

Il est bon de remarquer que le témoignage le plus ancien, celui de Platon, déclare expressément que le péplos n'est offert à la déesse qu'aux grandes Panathénées. Ce que nous lisons au sujet du péplos dans la *Constitution d'Athènes* d'Aristote concorde assez bien avec cette affirmation. Ce sont les athlothètes, dit Aristote, qui s'occupent de faire préparer le péplos ; or les athlothètes sont des magistrats qui n'avaient à s'occuper que des grandes Panathénées exclusivement. Tout ce qui touche à la fête annuelle était du ressort des *ἱεροποιοι κατ' ἐνιαυτόν*. Or, nulle part il n'est dit que ces fonctionnaires aient eu à s'occuper d'un péplos. On peut donc admettre que, dans les premiers siècles tout au moins, le péplos ne fut porté à la déesse que dans la fête quatriennale.

Mais cet usage dut s'altérer dans la suite. Lorsque les fonctions d'athlothètes furent abolies et qu'à leur place, on institua des agonothètes, il put s'introduire, dans les usages, une

certaine confusion ; il se peut fort bien que des agonothètes généreux, — il y en eut, — voulant rehausser l'éclat de la fête qu'ils organisaient, aient offert, par extraordinaire, un nouveau péplos à la déesse. Et c'est peut-être à cette époque que les Athéniens, poussant la flatterie jusqu'aux dernières limites, firent broder sur le péplos de la déesse les traits de simples mortels. L'inscription C. I. A., II, 314, est le plus ancien document qui parle d'un péplos aux Panathénées annuelles. Les Athéniens avaient reçu du roi Lysimaque un mât et une vergue destinés aux Panathénées de 299/8 (sous l'archontat d'Euctémon) la deuxième année de la 120e olympiade, c'est-à-dire à une fête annuelle. Une inscription plus récente, C. I. A., IV², N° 477 d (p. 124) parle d'un péplos annuel, *τὸν ἐφετείον πέπλον*. Il paraît donc certain que l'usage s'était alors introduit d'offrir chaque année à la déesse un nouveau péplos. Il est cependant probable que cette coutume nouvelle ne fut pas strictement appliquée et que souvent l'état des finances d'Athènes, notamment à l'époque des Epigones, ne permit pas cette dépense extraordinaire.

Ainsi s'expliquent les divergences des auteurs anciens sur ce point litigieux.

CHAPITRE IX

La procession.

A Athènes comme dans le reste de la Grèce, tous les sacrifices étaient précédés d'une procession. La procession, *πομπή*, avait pour but de conduire (*πέμπειν*) les victimes à l'autel où elles allaient être immolées. Nous connaissons beaucoup d'exemples de processions privées ou publiques. Les plus belles, les plus célèbres étaient celles qui étaient organisées par l'Etat à l'occasion des grandes fêtes nationales ; un décret en réglait les détails et la cité tout entière accompagnait jusqu'au sanctuaire de la divinité les victimes qu'elle allait lui présenter. Au premier rang de ces cérémonies brillait la procession des Panathénées. Le 28 du mois d'Hécatombéon, le peuple d'Athènes se rendait en corps à l'Acropole pour offrir à la déesse la couronne d'or qu'avait méritée sa bravoure, le péplos brodé par la main délicate des jeunes filles, les hécatombes dont le fumet devait la réjouir ; il faisait monter vers elle ses actions de grâces et la suppliait de continuer à lui prodiguer les marques de sa bienveillance.

La veillée sacrée était, en quelque sorte, le prélude de cette cérémonie purement religieuse. Pendant la dernière partie de la nuit, la procession s'était organisée. Aussitôt que l'aurore apparaissait au firmament, dès que le premier rayon du soleil

levant avait jailli dans l'espace, la procession se mettait en route. C'était bien, suivant la belle expression de M. Martha, « la marche solennelle de toute une ville. » C'est Athènes tout entière qui s'est levée et s'en va, joyeuse, en habits de fête, déployant en l'honneur d'Athéna tout ce qu'elle peut avoir de luxe, se presser autour des autels de sa déesse tutélaire.

Le cortège s'organisait en plusieurs endroits ; une partie en dehors de la ville, dans le Céramique extérieur ; l'autre dans le Céramique intérieur [1], autour du πομπεῖον, édifice affecté au service des processions et renfermant une partie des objets nécessaires (τὰ πομπεῖα). Ces objets étaient de nature très diverses ; un certain nombre sont cités çà et là par les auteurs ou les inscriptions ; il y avait des coupes, des corbeilles et des vases en métal, des boucliers, des cuirasses, etc. Ceux d'entre ces objets qui avaient le plus de valeur, ceux qui étaient en métal précieux, étaient conservé dans le temple de la déesse.

La procession entrait en ville par la porte nommée Dipylon, puis s'avançait à travers le Céramique intérieur, où elle s'augmentait de ceux qui s'y étaient rassemblés ; de là, elle se rendait sur l'Agora, où elle se déployait tout autour de la place ; depuis une certaine époque, la cavalerie dut y exécuter quelques évolutions [2]. Athénée raconte quelque part qu'un certain Démétrius, étant hipparque, lors de la fête des Panathénées, fit construire sur l'Agora, pour sa maîtresse, une tribune d'où elle pouvait admirer tout à son aise l'imposant déploiement du cortège et les manœuvres de la cavalerie [3].

Après cela, la procession s'avançait jusqu'à l'Eleusinion, au nord-est de l'Acropole ; elle en faisait le tour, et continuait sa route le long du Pélasgikon, au pied de la colline ; puis, s'élevant peu à peu, elle parvenait aux Propylées, non sans avoir, le cas échéant, abandonné en chemin, au bas de la montée, le

[1] Thucyd., VI, 57. — [2] Cf. Xénoph. *Hipp.*, III, 2. — [3] Athénée, IV, p. 575.

fameux « navire panathénaïque, » qui ne pouvait marcher sur cette rampe [1].

L'organisation du cortège était confiée, suivant les années, aux athlothètes ou aux hiéropes annuels. Ceux-ci avaient le pouvoir de frapper d'une amende ceux qui auraient refusé de se soumettre à leurs injonctions. Ils étaient secondés dans leur tâche par les démarques [2], fonctionnaires que Clisthène avait chargés de ce soin, en lieu et place des naucrares. C'étaient eux qui, dans chaque dème, veillaient à ce que tout fût prêt pour le grand jour ; ils réunissaient leur contingent et le conduisaient sur les emplacements fixés d'avance, où ils se mettaient à la disposition de leurs chefs.

Presque tous les magistrats et fonctionnaires de la cité avaient leur place marquée dans la procession : prytanes, archontes, sénateurs, trésoriers, etc., puis les sacrificateurs et leurs aides conduisant les victimes. Une foule de personnes étaient, à cette occasion, revêtues de fonctions spéciales ; les thallophores, les ergastinai, les canéphores, accompagnées des diphrophores, des hydriaphores, des skiadéphores, les scaphéphores, puis le corps tout entier des éphèbes, un grand nombre de chars de procession et enfin, suivant l'usage général en Grèce, un groupe d'allure toute militaire : les hoplites et les cavaliers. Somme toute, il serait malaisé de dire qui ne prenait pas part à la procession ; c'était bien la cité entière se mettant en marche pour fêter sa déesse.

Une bonne partie des personnages que nous venons de citer nous sont déjà connus ; nous allons passer rapidement en

[1] Pour ce qui concerne ce parcours de la procession, cf. C. Wachsmuth, *Die Stadt Athen*, I, p. 285 et suiv. — Pausanias raconte que le « navire panathénaïque » était conservé dans un bâtiment situé non loin de l'Aréopage. On ne peut s'arrêter à l'assertion de Philostratos (*Vie des sophistes*, II, 1, 5) qui le fait arrêter auprès d'un Pythion ; le seul édifice de ce nom que l'on connaisse était situé dans un tout autre quartier de la ville.

[2] *Schol.*, Aristoph., *Nuées*, 37.

revue ceux dont les noms nous apparaissent ici pour la première fois. Sur la plupart d'entre eux nous ne possédons que les renseignements donnés par les lexicographes.

Un héraut spécial fonctionnait dans les processions ; c'était le *κῆρυξ περὶ τὰς πομπάς*, pris dans la famille des *Εὐνεῖδαι* [1].

Les *thallophores* [2] (*θαλλοφόροι*) étaient des vieillards de belle prestance, portant des rameaux d'oliviers.

Les *canéphores* étaient des jeunes filles choisies parmi les meilleures familles d'Athènes. Leur rôle consistait à porter dans les processions, notamment dans celle des Panathénées, des corbeilles renfermant certains objets en vue du sacrifice : un coutelas, des bandelettes pour orner la tête des victimes, des grains d'orge sacrée [3]. Elles étaient en nombre très considérable [4]. C'était un grand honneur que d'être canéphore. La sœur d'Harmodius, racontent plusieurs auteurs, avait été choisie en cette qualité ; mais elle fut chassée de sa place par les tyrans ; on sait assez quelle vengeance Harmodius et Aristogiton tirèrent de cet affront sanglant.

Les *diphrophores* et *skiadéphores* [4] étaient des filles de métèques, dont les fonctions, comme le nom l'indique, consistaient à porter derrière les canéphores des sièges et des sortes d'ombrelles. Dans la plupart des cités grecques les métèques étaient admis à prendre part aux processions ; c'était pour eux un droit et un devoir. Ils y remplissaient certaines fonctions secondaires. Ce n'était pas, comme l'ont cru quelques savants, pour les humilier ; c'était, au contraire, un honneur qu'on leur faisait en les admettant, eux étrangers, à participer d'une ma-

[1] Pollux, VIII, 103.

[2] *Schol.* Aristoph., *Guêpes*, 544. — Xénoph., *Banquet*, IV, 17. — Etym. Magn. = Suidas, *sub. verb.*, etc.

[3] Harpocr., Suidas, Etym. Magn. — *Anecd.* Bekk., *sub. verb.* — Aristoph., *Paix*, 948 (et *Schol.*). — [4] C. I. A., II, 739.

[4] Hésych., Photius, *s. verb.* — Pollux, III, 55. — *Schol.* Aristoph., *Oiseaux*, 1508.

nière active au culte public de la cité. Les citoyens, du reste, avaient tout profit à gagner la bienveillance de cette partie nombreuse et riche de la population. Ce fut Clisthène qui, le premier, les fit admettre aux processions [1].

Les *scaphéphores* étaient également pris parmi les métèques ; ils portaient des bassins de bronze ou d'argent nommés *σκάφαι*. Ceux-ci renfermaient, selon les uns [2], des objets utilisés dans les sacrifices, d'après d'autres [3] du miel et des gâteaux. Dans l'exercice de leurs fonctions ils étaient revêtus de tuniques couleur de pourpre.

La scaphéphorie était une liturgie. Il en était probablement de même pour ce qui concerne les hydriaphores et skiadéphores.

La procession des Panathénées était un prétexte à un grand déploiement de forces militaires. Dans les temps anciens comme de nos jours, la foule a toujours pris un vif plaisir à voir défiler et évoluer de grandes masses armées. Le corps des cavaliers au complet, ainsi que les hoplites d'Athènes, étaient mis sur pied pour rehausser encore l'éclat du cortège [4]. En cela, Athènes ne faisait, du reste, que se conformer à un usage général en Grèce.

A la tête du corps des hoplites se trouvaient tout naturellement ses chefs, les taxiarques et stratèges. Des dix stratèges que le peuple d'Athènes élisait annuellement, un seul était envoyé à la guerre ; les neuf autres restaient au pays et leurs fonctions consistaient essentiellement à organiser les cortèges et les processions, de concert avec les hiéropes [5]. Les hoplites appelés à participer au cortège ne revêtaient pas l'armure complète ; ils ne portaient que la lance et le bouclier [6].

[1] Sur le rôle des métèques, voir Clerc, *Métèques athéniens*, p. 159 sq. — [2] Lex Seg., I, 304, 27. — [3] Photius, *s. verb. σκάφας*. — [4] Lysias, XIII, 80. Thucyd., VI, 58. — [5] Démosth., IV, 26. — [6] Thucyd., VI, 58.

Bien plus considérable était le rôle joué par la cavalerie. Ce corps d'élite tenait une grande place dans les fêtes publiques. Les Athéniens avaient même un nom spécial pour le cheval de procession, *πομπικός ἵππος*, dans lequel on recherchait surtout le feu, la grâce, la beauté des formes, de façon à rendre les défilés de la cavalerie le plus brillants possible. Xénophon, dans son traité de l'*Equitation*, consacre un chapitre entier (le XIe) aux chevaux de parade. Il recommande surtout aux commandants de cavalerie[1], les hipparques et les phylarques, de chercher à donner une bonne tenue à leurs cavaliers, de les bien exercer, afin que le spectacle de leurs évolutions gagne en beauté. Selon lui, c'était un vif plaisir, non seulement pour les spectateurs, mais pour les dieux eux-mêmes, que de voir des mouvements de cavalerie exécutés avec ordre et précision. Il aurait désiré, du reste, que la cavalerie fît des exercices au cours de la procession, notamment sur l'Agora : voltes, charges, mouvements divers.

Nous possédons un monument figuré représentant la procession des Panathénées : c'est la frise du Parthénon[2], dont les restes constituent un des joyaux du British Museum. Tous les détails n'en ont pas encore été élucidés ; cependant les archéologues sont à peu près d'accord sur les points essentiels. L'opinion presque unanime est que cette frise représente la procession des Panathénées. Pourtant certains personnages n'ont pas encore pu être déterminés avec exactitude, tandis que d'autres, dont la participation à la procession est certaine, ne sont pas représentés. Il faut tout d'abord poser en principe qu'un artiste de la valeur de Phidias ne s'est pas astreint à une reproduction scrupuleusement exacte du sujet ; il a cher-

[1] Xén., *Hipparq.*, III, 2.

[2] Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans une discussion archéologique, qui pourrait nous mener fort loin. C'est un sujet trop vaste et, sur certains points, trop rempli d'incertitudes. Nous nous bornons à exposer ici l'opinion généralement reçue.

çhé, avant tout, à faire une œuvre d'art harmonieuse et belle, sans s'attacher à sculpter servilement les moindres détails du défilé. Ce qui frappe le plus dans cette composition, c'est l'absence totale des hoplites, qui figuraient certainement dans le cortège. D'après M. Martin[1], cela s'explique par le fait que, à l'époque où Phidias sculpta la frise du Parthénon, la réorganisation du corps des cavaliers était encore récente ; il n'y avait pas longtemps que le peuple d'Athènes pouvait admirer, dans la procession solennelle, le superbe défilé de la cavalerie. D'autre part, au point de vue sculptural, un défilé de cavalerie, plus varié, moins monotone qu'un défilé d'infanterie, offre plus de ressources au génie de l'artiste. Il en est de même pour les chars, qui figurent nombreux dans la frise.

Le centre de cette frise était sur la face est du Parthénon, au-dessus de la porte d'entrée. Sur les deux côtés du temple, c'est-à-dire sur les faces nord et sud, se déployait la procession, dont la frise de la face ouest représentait les préparatifs[2].

La face est nous montre un groupe de dieux attendant l'arrivée du cortège. Devant eux se tient la prêtresse d'Athéna ; elle reçoit les premiers rangs de la procession, qui viennent de déboucher sur l'Acropole. Un prêtre remet son vêtement à un jeune homme debout à côté de lui. Deux jeunes filles (diphrophores ?) apportent des sièges pour la prêtresse et le prêtre. Un certain nombre de personnages, les premiers arrivés de la procession, sont rangés autour d'eux ; les uns attendent, les autres reçoivent des mains des canéphores et de leur suite les corbeilles, aiguières, etc., à l'usage des sacrificateurs. Sur les côtés nord et sud s'avancent les victimes. Sur le côté nord sont encore représentés plusieurs groupes de gens à pied, thallophores, scaphéphores, hydriaphores, joueurs de flûte et de cithare. Des chars et le long défilé de la cavalerie,

[1] *Cavaliers athéniens*, p. 131.

[2] Cf. Overbeck, *Griech. Plastik*, p. 331 sq.

si justement admiré, complètent l'ornementation de ces façades. Enfin, sur la face ouest, nous assistons aux préparatifs de départ des derniers groupes ; les uns sont encore au repos, d'autres s'arrangent, achèvent de s'équiper ou montent à cheval pour rejoindre leur rang.

CHAPITRE X

Le sacrifice.

On distinguait, dans la Grèce ancienne, deux sortes de sacrifices : ceux que les particuliers offraient à une divinité pour leur propre compte et ceux qui étaient offerts pompeusement, à date fixe, par un Etat, une cité entière. Ces derniers étaient nombreux à Athènes ; on n'y célébrait pas moins d'une quarantaine de fêtes publiques chaque année. Citons, pour ne nommer que les plus connus, ceux des Eleusinies, des Dionysies, des Panathénées, etc. Les Athéniens se prétendaient les plus pieux des Grecs, parce que c'était la ville d'Athènes qui offrait aux dieux le plus grand nombre de sacrifices publics[1]. C'était par centaines que l'Etat égorgeait les victimes sur les autels sacrés, et ici le mot hécatombe doit être pris au sens originel. La cérémonie elle-même du sacrifice était alors entourée d'une pompe et d'un éclat surpassant tout ce qu'aurait pu faire un simple particulier. Elle était toujours précédée d'une procession solennelle ; nous venons d'en étudier un exemple.

Il était de règle à Athènes que, dans tous les sacrifices offerts à la déesse Athéna, on immolât deux espèces de vic-

[1] [Ps.-Xén.] *Constit. d'Athènes*, III, 8.

times : une vache[1] et une brebis ; ce dernier animal portait le nom d'*ἐπίβοτον*[2]. Ces deux sortes de bêtes sont représentées sur la frise du Parthénon. Nous possédons, en outre, plusieurs documents relatifs aux obligations des colonies athéniennes envers la mère patrie ; chaque colonie était tenue d'envoyer, pour le sacrifice des Panathénées, une vache et une brebis[3]. C'était en quelque sorte une manière de reconnaître leur dépendance et d'affirmer leur attachement à la métropole. Au point de vue religieux, cet envoi de victimes avait une grande importance : les colons athéniens, continuant à remplir leurs devoirs, conservaient le droit — refusé aux étrangers et même aux métèques — de prendre une part effective et complète aux sacrifices particuliers des Athéniens.

Le document le plus important que nous possédions sur le sacrifice solennel des Panathénées est l'inscription C. I. A., II, 163. Ce document date de la seconde moitié du quatrième siècle (époque de Lycurgue). C'est un décret relatif à la célébration des Panathénées annuelles. Nous y trouvons les détails suivants :

La cérémonie principale était précédée, selon l'usage constant, de deux sacrifices partiels, l'un à Athéna Hygiea, l'autre sur l'Aréopage[4] (Athéna Area). Après les sacrifices préliminaires, on procédait au sacrifice principal : une victime, choisie parmi les plus belles, était immolée sur l'autel d'Athéna Nike ; on égorgeait les autres sur le grand autel d'Athéna qui s'élevait au milieu de l'Acropole. Dans le cas particulier de notre inscription, la valeur totale des victimes s'élevait à

[1] Certains témoignages n'admettent que des victimes femelles. Cf. C. I. G., 3599 (Michel, 731). — C. I. A., II, 471. — *Schol.* Homère, *Iliade*, II, 550. Ce n'est pas l'avis de M. A. Mommsen.

[2] Suidas, *sub. verb. ἐπίβοτον*. D'après ce lexicographe, l'*ἐπίβοτον* n'était pas sacrifié à Athéna, mais à Pandora.

[3] C. I. A., I, 31, 37. — *Schol.* Aristoph. *Nuées*, 386.

[4] Nous lisons, à la ligne 10-11, *ἐν τῷ ἀρείῳ πάγῳ* et non *ἀρχαίῳ νεῷ*. On n'offre pas de sacrifices dans un *νέως*. (Foucart.)

41 mines ; ce n'était donc pas une hécatombe. Mais, ne l'oublions pas, il s'agit ici de la fête des petites Panathénées ; aux grandes Panathénés, la valeur des victimes représentait une somme beaucoup plus considérable ; d'après une inscription du cinquième siècle [1], une somme de 5114 drachmes aurait été dépensée pour l'hécatombe de la fête de 410/9 (grandes Panathénées).

Ces sacrifices avaient lieu avec tout le cérémonial ordinaire. On ne prenait comme victimes que des bêtes de choix, dont certaines atteignaient parfois des prix considérables [2]. On dorait leurs cornes et l'on ceignait leurs fronts de bandelettes ; on les amenait à l'autel couvertes de fleurs. Les canéphores et les hydriaphores apportaient les instruments du sacrifice, l'orge sacrée et le vin. Au pied de l'autel, tout se passait suivant le rituel obligé : pendant que la prêtresse d'Athéna Polias prononçait les formules d'invocation, l'orge sacrée roulait sur la tête des victimes, que les hiéropes immolaient aussitôt, en faisant les libations d'usage. Tout autour retentissait le son des flûtes.

Des sacrifices aussi considérables donnaient naturellement lieu à de grandes distributions de viandes. Les détails de ces distributions nous ont été conservés par notre inscription 163. La chair des animaux sacrifiés à Athéna Hygiea et sur l'Aréopage était partagée entre un certain nombre de hauts fonctionnaires : les prytanes et les neuf archontes avaient droit chacun à cinq portions ; les trésoriers, les hiéropes, les stratèges et taxiarques, les canéphores et les *πομπεῖς* n'en recevaient qu'une ; ce qui restait, on le distribuait au peuple, par dèmes ; chaque dème recevait une quantité de viande proportionnée au nombre de participants à la fête. Ces distributions se faisaient par les soins des démarques, dans le Céramique. Un dernier détail : d'après le scholiaste d'Aristophane [3], les sénateurs avaient droit aux meilleures portions. A ces distri-

[1] C. I. A., I, 188. — [2] C. I. A., II, 545. — [3] *Schol.* Arist., *Paix*, 893.

butions de viande s'ajoutaient des distributions de vin et de pain [1].

Depuis une certaine époque, on distribua aussi de l'argent. Il existait à Athènes un fonds spécial institué par Périclès et nommé *θεωρικόν* dont le but primitif était de fournir aux Athéniens indigents l'argent nécessaire pour payer leur place aux représentations tragiques des Dionysies. Dans la suite, ce *θεωρικόν* servit à toute sorte d'usages et absorba une partie de plus en plus considérable des revenus publics. On nomma alors, pour administrer ces fonds, dix trésoriers qu'un vote à mains levées désignait chaque année. Au dire des lexicographes [2], cet argent était distribué au peuple lors des fêtes religieuses afin que nul ne fût empêché, par sa pauvreté, de prendre part aux réjouissances et aux sacrifices publics. Hésychius mentionne même spécialement la fête des Panathénées.

Aux grandes Panathénées la cérémonie était la même qu'à la fête annuelle ; seulement tout se faisait plus en grand ; il y avait alors de véritables hécatombes ; un certain nombre de fonctionnaires spéciaux aux grandes Panathénées, comme, par exemple, les athlothètes, devaient sûrement figurer parmi ceux qui étaient favorisés dans les distributions. On ne sait si les athlètes vainqueurs prenaient part aux sacrifices et au partage des viandes.

[1] Dittenberger, *Sylloge*, 348. — C. I. G., 1525. — C. I. A., II, 570.
[2] Suidas, Etym., Magn., Hésychius, *s. verb.*

CONCLUSION

Nous sommes arrivé au terme de cette étude. Nous ne prétendons pas avoir épuisé notre sujet, ni avoir composé sur les Panathénées un mémoire définitif. Nous avons simplement cherché à présenter, dans une sorte de tableau d'ensemble, l'état actuel de nos connaissances sur la grande fête nationale d'Athènes. Nous nous sommes astreint à une méthode rigoureuse, n'admettant que ce qui est absolument certain et basé sur des textes authentiques. Malheureusement, nous avons trop souvent dû constater, dans nos sources, de profondes lacunes ; aussi n'avons-nous pu tracer, de cette fête célèbre, qu'un tableau bien imparfait.

Il est cependant possible de se rendre un compte assez exact de l'évolution historique des Panathénées. Au début ce fut une fête locale comme il y en eut tant en Grèce. Cette première période appartient tout entière à la mythologie et à la légende qui l'entourent de leurs voiles. Mais, depuis Pisistrate, les Panathénées appartiennent à l'histoire. La transformation que le tyran leur fit subir inaugure une phase nouvelle de leur existence. Dès lors, nous pouvons suivre le développement de la fête et étudier ses rapports nombreux avec la vie de la cité d'une part, et d'une autre avec les institutions similaires de la Grèce.

Le but primitif de la fête était de célébrer à la fois l'anniversaire de la naissance d'Athéna et sa victoire sur les géants. L'acte symbolique et distinctif de la cérémonie consistait

dans la remise à la déesse d'un peplos et d'une couronne d'or, prix de sa bravoure. L'introduction des jeux dans la fête et l'extension rapide prise par cette partie agonistique eut pour résultat de faire passer à l'arrière-plan la partie religieuse; mais l'éclat et la splendeur de la fête ne fit qu'aller en augmentant jusqu'à la période romaine.

L'intention de Pisistrate fut, sans doute, de faire des Panathénées une fête qui pût rivaliser avec les grands jeux helléniques : olympiques, pythiques, isthmiques et néméens. Mais, malgré tous les efforts que firent les Athéniens, ce but ne fut pas atteint. L'histoire n'a pas conservé le nom des Panathénées comme celui d'une fête vraiment panhellénique. Jamais, au moins tant que la Grèce conserva son indépendance, cette fête ne parvint à surpasser ou à supplanter ses rivales[1] ; ce ne fut qu'à l'époque de la domination romaine qu'elle réussit à les égaler.

Cependant, le seul fait d'avoir existé pendant un espace de temps aussi considérable est déjà remarquable. Sans doute, la fête subit bien des transformations ; mais, à travers ces changements mêmes, on sent toujours l'unité primordiale, la persistance de l'acte religieux. Les manifestations extérieures ont pu se modifier ; les jeux ont pu s'accroître dans une proportion plus ou moins grande ; les autorités, les fonctionnaires qui présidaient à la célébration de la fête ont pu changer : le programme resta toujours le même dans ses éléments essentiels : un sacrifice, une offrande à la déesse, des jeux publics exécutés en l'honneur de celle-ci.

Dans ce même ordre d'idées il nous faut encore relever un autre fait tout aussi remarquable que le premier ; c'est l'immutabilité de la fête à travers les siècles et les vicissitudes de

[1] L'inscription C. I. G., 3595, mentionne au deuxième siècle avant Jésus-Christ une fête des Panathénées, célébrée à Ilion, en l'honneur d'Athéna Ilias qui avait dans cette ville un sanctuaire renommé. Ces Panathénées furent évidemment organisées sur le modèle de celles d'Athènes dont elles n'étaient qu'une imitation.

l'histoire d'Athènes. La ville d'Athènes a vu se succéder bien des formes de gouvernement ; elle a vu naître et mourir, les unes après les autres, bien des constitutions diverses ; elle a vu l'étranger forcer ses murailles, et semer partout la ruine et la désolation ; elle a vu ses monuments, ses institutions bouleversés par plusieurs révolutions : au milieu de tous les changements, de tous les désastres, les Panathénées furent toujours célébrées au jour fixé. Les Athéniens surent toujours trouver le temps et l'argent nécessaires pour accomplir ce qu'ils considéraient comme le premier de leurs devoirs. Quelques jours avant Chéronée, — nous le savons par une inscription, — ils célébrèrent leur fête nationale d'une manière digne et conforme à leurs antiques traditions.

Cette constatation est précieuse à retenir ; elle nous montre sous un jour particulier l'esprit profondément religieux du peuple d'Athènes. Ce peuple, dont la réputation de frivolité n'est pas usurpée, dont les caprices défaisaient un jour ce qu'ils avaient fait la veille, qui, dans un moment d'impatience ou de colère, pouvait se porter aux pires excès, ce peuple-là montra toujours un grand et sincère respect des choses de la religion. Il aimait à se glorifier de sa piété et tirait souvent vanité du nombre et de la magnificence de ses fêtes.

C'est pourquoi la fête des Panathénées doit être considérée comme une partie intégrante de la vie de l'ancienne Athènes ; elle touche à tous les domaines de l'activité humaine. Par un côté ou un autre, elle se rattache à l'histoire, à la politique, à l'art, à la littérature. L'étudier, c'est étudier la vie même d'Athènes sous un de ses aspects les plus caractéristiques. Elle est une manifestation persistante et vivace du génie athénien, et, à ce titre, elle mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la Grèce antique.

INDEX

Agonothète, pages 41-42, 104.
Amphore, 36, 37, 39, 70.
Ἀνθιππασία, 81-83.
Apobate, 17, 65-67, 71, 76, 77, 79, 80, 81.
Archonte, 31, 35, 37, 39, 40, 91, 94, 97, 108, 116.
Astérios, 18.
Athena Area, 33, 115.
» Hygiea, 33, 115, 116.
» Nike, 33, 115.
» Polias, 10, 18, 26-31, 100, 115, 116.
Athlothète, 22, 32, 33, 36-40, 45, 102, 104, 108, 117.
Βοῶναι, 34, 35.
Canéphore, 108, 109, 112, 116.
Chœur cyclique, 17, 98.
Chorège, chorégie, 41, 87, 88, 91.
Concours (en général), 11, 16, 26, 36, 43-44.
» gymnique, 11, 15, 16, 24, 40, 50-63.
» hippique, 11, 13, 15, 16, 24, 64-83.
» musical, 11, 16, 17, 24, 44-49.
Course aux flambeaux, 17, 31, 32, 84, 90, 91-95.
Démarques, 108.
Diphrophores, 108, 109, 112.
Ἐπίβοιον, 115.

Epimélète, 35, 41, 91.
Ergastina, 102, 103, 108.
Erichthonius, Erechtheus, 11, 13, 15, 18, 19, 65, 66.
Erréphores, 29, 30, 102.
Euandrie, 84, 88-90.
Euoplie, 88.
Eutaxie, 88, 90.
Gymnasiarque, gymnasiarchie, 31, 88, 91, 92.
Hiéropes (voir sacrificateurs).
Hipparque, 107, 111.
Hippodrome, 68, 72, 74-80.
Odéon, 45, 46.
Oliviers, 38, 39.
Peplos, 11, 18, 28, 100-105, 106, 120.
Pisistrate, 11, 14-16, 23, 44, 45, 50-52, 60, 86, 119, 120.
Procession, 17, 24, 33, 36, 37, 106-113.
Pyrrhique, 17, 19, 84-87.
Rhapsodes, 16, 17, 44, 48.
Sacrificateurs (hiéropes), 32-35, 36, 37, 108.
Sacrifice, 17, 23, 24, 26, 28, 31-35, 99, 114-117, 120.
Scaphéphores, 108, 110, 112.
Skiadéphores, 108, 109, 110.
Stade panathénaïque, 52-53.
Stratège, 110, 116.
Théorique (*θεωρικόν*) 117.
Thallophores, 90, 108, 109, 112.
Trésoriers, 30, 34, 35, 39, 40, 108, 116, 117.
Veillée sacrée (*παννυχίς*), 24, 33, 84, 91, 94, 96-99, 106.

BIBLIOGRAPHIE

A. *Textes épigraphiques.*

Corpus inscriptionum graecarum ediderunt Boeckh (Franzius, Curtius, Kirchhoff). Berlin, 1828-1877.

Corpus inscriptionum atticarum, consilio et auctoritate academiae litterarum regiae borrussiae. Berlin, 1873-1898.

W. Dittenberger, Sylloge inscriptionum graecarum. Leipzig, 1883.

Ch. Michel, Recueil d'inscriptions grecques (en cours de publication). Paris, 1897-1899. (E. Leroux, éditeur.)

B. *Auteurs grecs.*

Aelien, Histoires variées.

Appollodore, Bibliotheca sive de deorum origine.

Aristide, Discours panathénaïque (et scholies).

Aristophane, les Acharniens, les Chevaliers, les Grenouilles, les Guêpes, les Nuées, les Oiseaux, la Paix (et scholies).

Aristote, la Constitution d'Athènes.

Athénée, le Banquet des sophistes.

Bekker, Anecdota graeca.

Démosthène, Première Philippique, Discours contre Midias, contre Macartatos, contre Timocrate.

Denys d'Halicarnasse, Antiquités romaines.

Diodore, Bibliothèque historique.

Diogène Laërte, Vies des philosophes.

Eratosthène, Etude des astres. (Fragments.)

Eschyle, Agamemnon, les Euménides.

Etymologicum Magnum.

Euripide, Hécube, les Héraclides (et scholies).

Harpocration, Lexique.

Héliodore, les Ethiopiques.

Hérodote, Histoires.

Hésychius, Lexique.

Homère, l'Iliade et l'Odyssée (et scholies). Commentaire d'*Eustathe* sur l'Iliade et l'Odyssée.

Lysias, Discours sur l'olivier, contre Agoratos, contre une accusation de corruption.

Marcellin, Vie de Thucydide (dans les *Biographoi minores* de Westermann).

Pausanias, Description de la Grèce.

Philostrate, Vies des sophistes.

Photius, Bibliothèque.

Pindare, Odes pythiques et néméennes (et scholies).

Platon, le Second Alcibiade, Eutyphron, Hipparque, les Lois, Parménide, la République, Timée.

Plutarque, Vies de Solon, de Périclès, de Démétrius, de Thésée.

Pseudo-Plutarque, Vies des dix orateurs (et scholies).

Pollux, Onomasticon.

Proclus, Commentaire sur le Timée de Platon.

Strabon, Géographie.

Suidas, Lexique.

Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponèse.

Xénophon, le Banquet, de l'équitation, l'Hipparque, Mémoires sur Socrate.

Pseudo-Xénophon, la Constitution d'Athènes.

C. *Ouvrages modernes.*

Beulé, E., L'Acropole d'Athènes. Paris, 1853-1854.

Boeckh (und *Fraenkel*), Die Staatshaushaltung der Athener (3e édit.). Berlin, 1886.

Clerc, (Michel), les Métèques athéniens (vol. 64 de la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome). Paris, 1893.

Corsini, (Eduardus), Dissertationes IV agonisticae. Lipsiae, 1752.

Daremberg et Saglio, Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments. Paris, 1874-1899 (en cours de publication).

Ersch und Gruber, Allgemeine Encyclopaedie der Wissenschaften und Künste (article Panathenaeen, par Meier). Leipzig, dès 1818.

Krause, Die Gymnastik und Agonistik der Hellenen. Leipzig, 1841.

Martha, J., Les sacerdoces athéniens (vol. 26 de la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome). Paris, 1882.

Martin, Albert, les Cavaliers athéniens (vol. 47 de la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome). Paris, 1886.

Michaelis, Ad., Der Parthenon. Leipzig, 1871.

Mommsen, Auguste, Heortologie. Leipzig, 1864.

— Feste der Stadt Athen im Alterthum. Leipzig, 1898.

Müller, Otfried, Kunstarchaeologische Werke.

Overbeck, J., Geschichte der griechischen Plastik (3e édit.). Leipzig, 1880-1882.

Pauly-Wyssowa, Real-Encyclopaedie der klassischen Altertumswissenschaft (1re édit., Stuttgart, 1852-1862 ; 2e édit. en cours de publication).

Studniczka, Altgriechische Tracht. Wien, 1886.

Wachsmuth, Curt, Die Stadt Athen im Alterthum. Leipzig, 1875-1890 (en cours de publication).

D. *Ouvrages périodiques.*

Bulletin de correspondance hellénique, publié par l'Ecole française d'Athènes.

Mitteilungen des deutschen archaeologischen Institut zu Athen.

Hermès, Zeitschrift für klassische Philologie.

Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS 5
INTRODUCTION 7
CHAP. I. Origine, développement et but de la fête 13
CHAP. II. Dates de la célébration des Panathénées, durée de la fête 20
CHAP. III. Principaux fonctionnaires attachés à la fête . . . 26
CHAP. IV. Des concours en général. — Le concours musical. . 43
CHAP. V. Le concours gymnique 50
CHAP. VI. Le concours hippique 64
CHAP. VII. Les concours collectifs : Pyrrhique, Euandrie, Lampas. La παννυχίς 84
CHAP. VIII. Le péplos 100
CHAP. IX. La procession 106
CHAP. X. Le sacrifice 114
CONCLUSION 119
INDEX 122
BIBLIOGRAPHIE 124

3 2044 010 312 536

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
JUL 1 1 2004
SEP 1 0 2004
CANCELLED
BOOK SUB
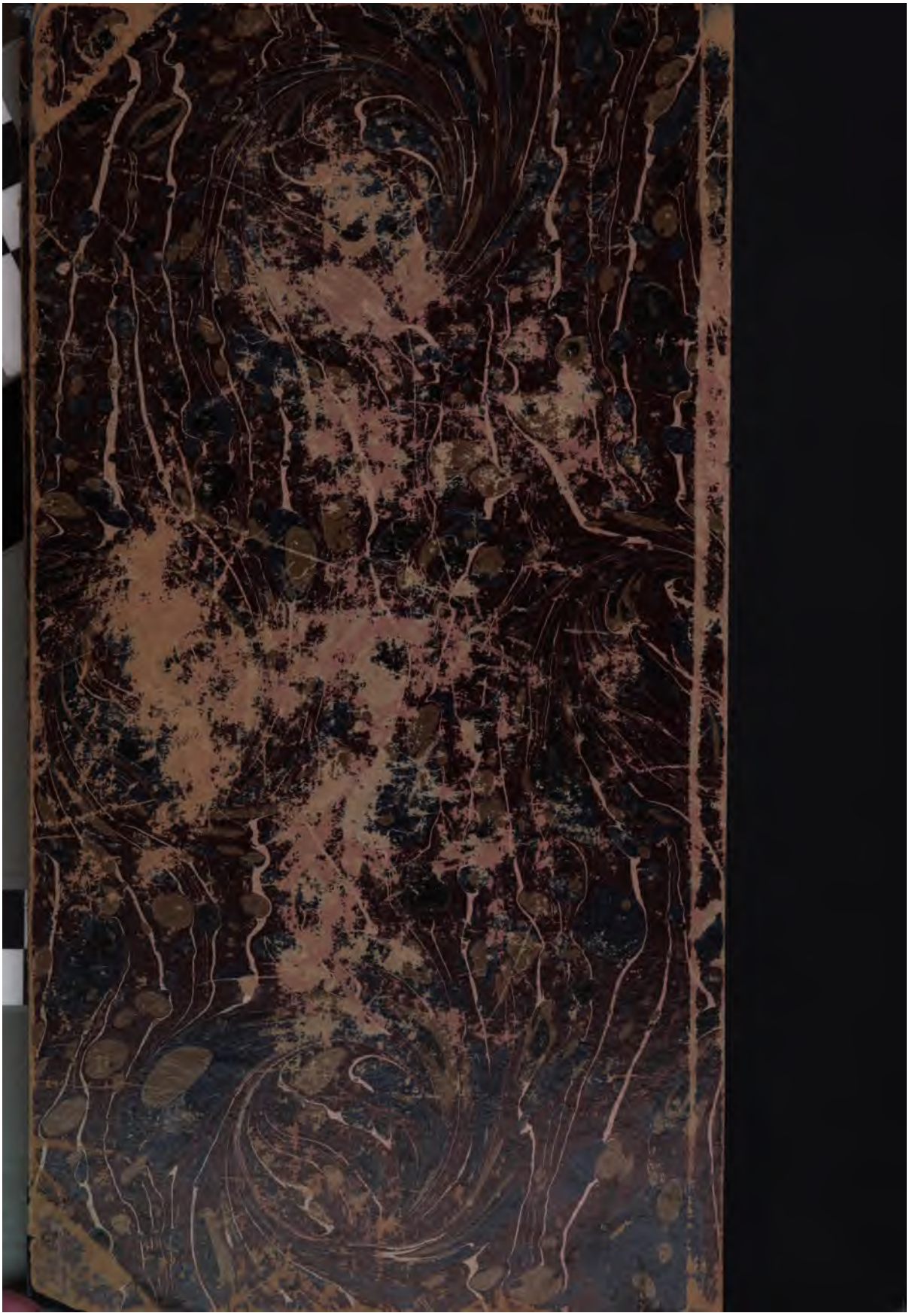
Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.